

Planification écologique en Centre - Val de Loire

Recueil des «Fiches actions»

Compte-rendu des débats tenus
pendant les 2nd ateliers de la COP
(Septembre-Octobre 2024)

28/02/2025

Table des matières

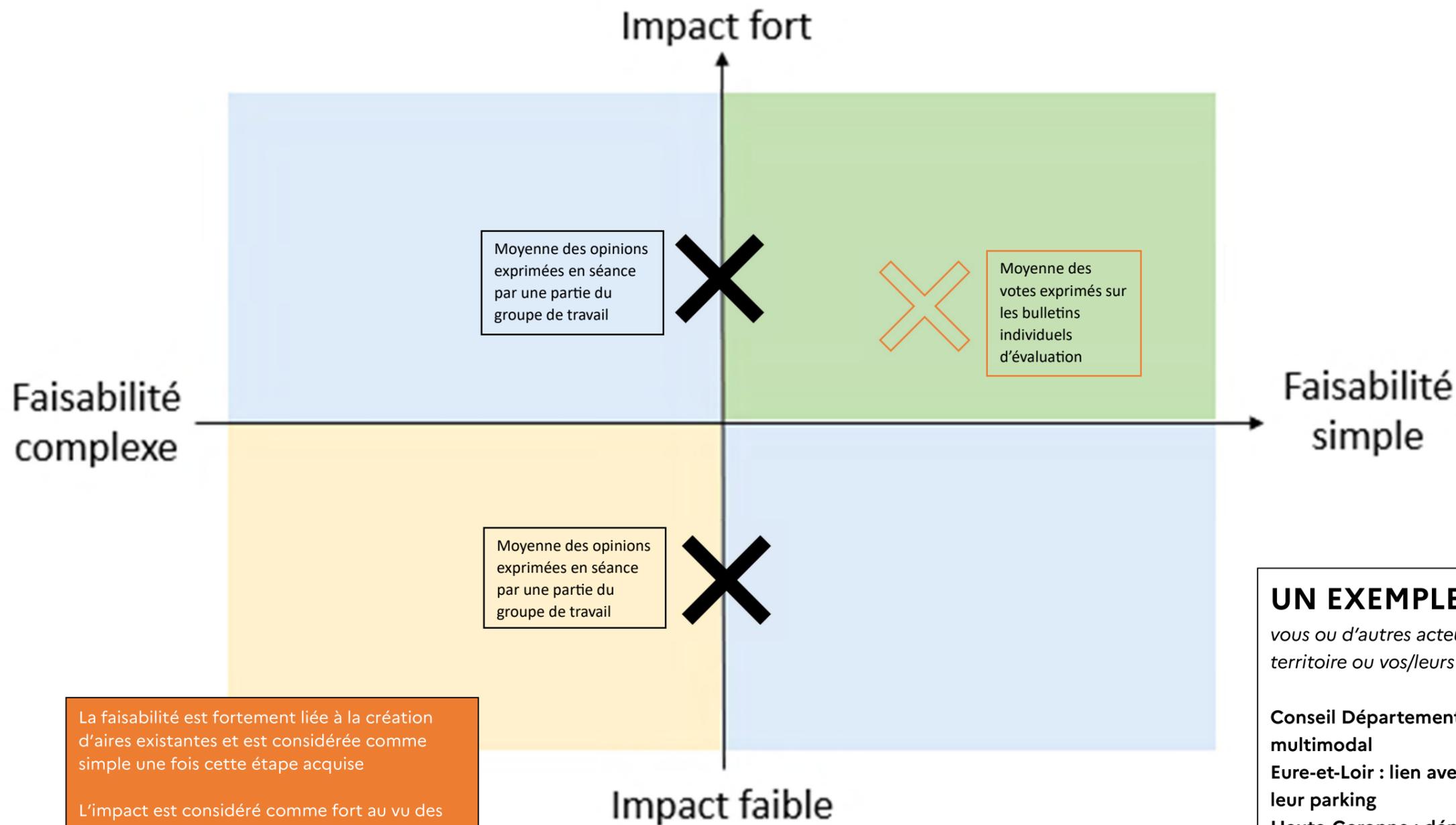
MOBILITES DES PERSONNES	3
BATIMENT (RESIDENTIEL ET TERTIAIRE)	30
SOBRIETE FONCIERE	43
ECONOMIE-INDUSTRIE.....	52
FRET.....	67
FORET-BOIS	76
AGRICULTURE.....	91
ALIMENTATION.....	106
BIODIVERSITE.....	113



MOBILITE DES PERSONNES

- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Développer les infrastructures et les services de covoiturage en milieu rural



La faisabilité est fortement liée à la création d'aires existantes et est considérée comme simple une fois cette étape acquise

L'impact est considéré comme fort au vu des émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets domicile-travail mais comme faible au vu du volume des trajets en milieu rural

UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Conseil Départemental du Loiret : étude du réseau points-nœuds multimodal

Eure-et-Loir : lien avec les supermarchés pouvant mettre à disposition leur parking

Haute-Garonne : déploiement de parkings multi-services pour rendre le covoiturage plus attractif

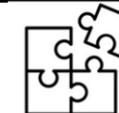
- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Développer les infrastructures et les services de covoiturage en milieu rural

CONTEXTE

En 2020, la DREAL a recensé 82 aires de covoiturage dans la région. L'objectif du plan national covoiturage (2023-2027) est d'avoir 7 aires de covoiturage supplémentaires par an et par département et 1 ligne de covoiturage par an et par département.

Trajets recensés sur les plateformes de covoiturage multipliés par 3 en région Centre-Val de Loire entre mai 2022 et mai 2024 (de 5 485 à 17 106 trajets mensuels). Ces trajets ne représentent qu'environ 4% des trajets totaux effectués en covoiturage.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins via une enquête de mobilité auprès des ménages • Identifier les zones disponibles en privilégiant les friches et parkings existants • Développer les stratégies au niveau départemental permettant de développer l'offre • Favoriser le déploiement d'aires de covoiturage comprenant l'accès à d'autres services (local vélo, distributeurs de pain, relai colis,..) • Engager une démarche d'accompagnement au changement auprès des utilisateurs potentiels • Mettre en place des plateformes de covoiturage sous un format autre que numérique (plateformes téléphoniques,..) • Harmoniser/regrouper les bases de données 	<p>Collectivités (Conseils départementaux) EPCIs et ScoT pour la partie aménagement du territoire Employeurs, en particulier pour la mobilisation du foncier SNCF, en particulier pour la mobilisation du foncier</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des infrastructures - disponibilité du foncier - articulation avec l'objectif zéro artificialisation nette - attachement à la voiture individuelle <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les services aux usagers (plateforme téléphonique) - disposer de volumes suffisants pour équilibrer le plan de financement et rentabiliser les investissements

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Identifier les zones à convertir en aires de covoiturage en lien avec les collectivités et les entreprises disposant de foncier

Créer des aires de covoiturage en premier lieu afin de favoriser le développement des services



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



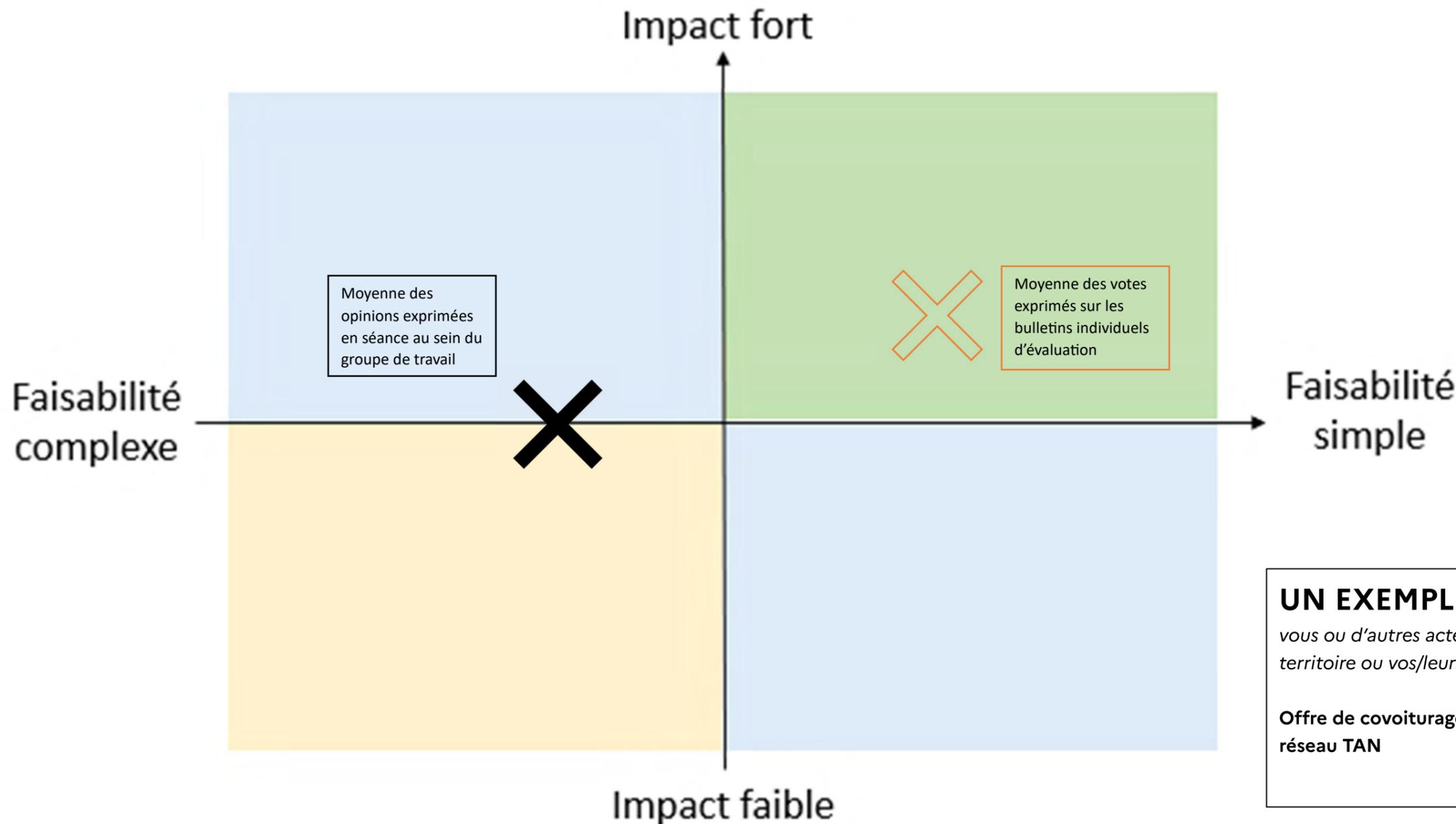
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Déployer des solutions de covoiturage pour le transport des employés et inciter financièrement, notamment par le Forfait Mobilités Durables



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Offre de covoiturage soutenue par Nantes Métropole et intégrée au réseau TAN

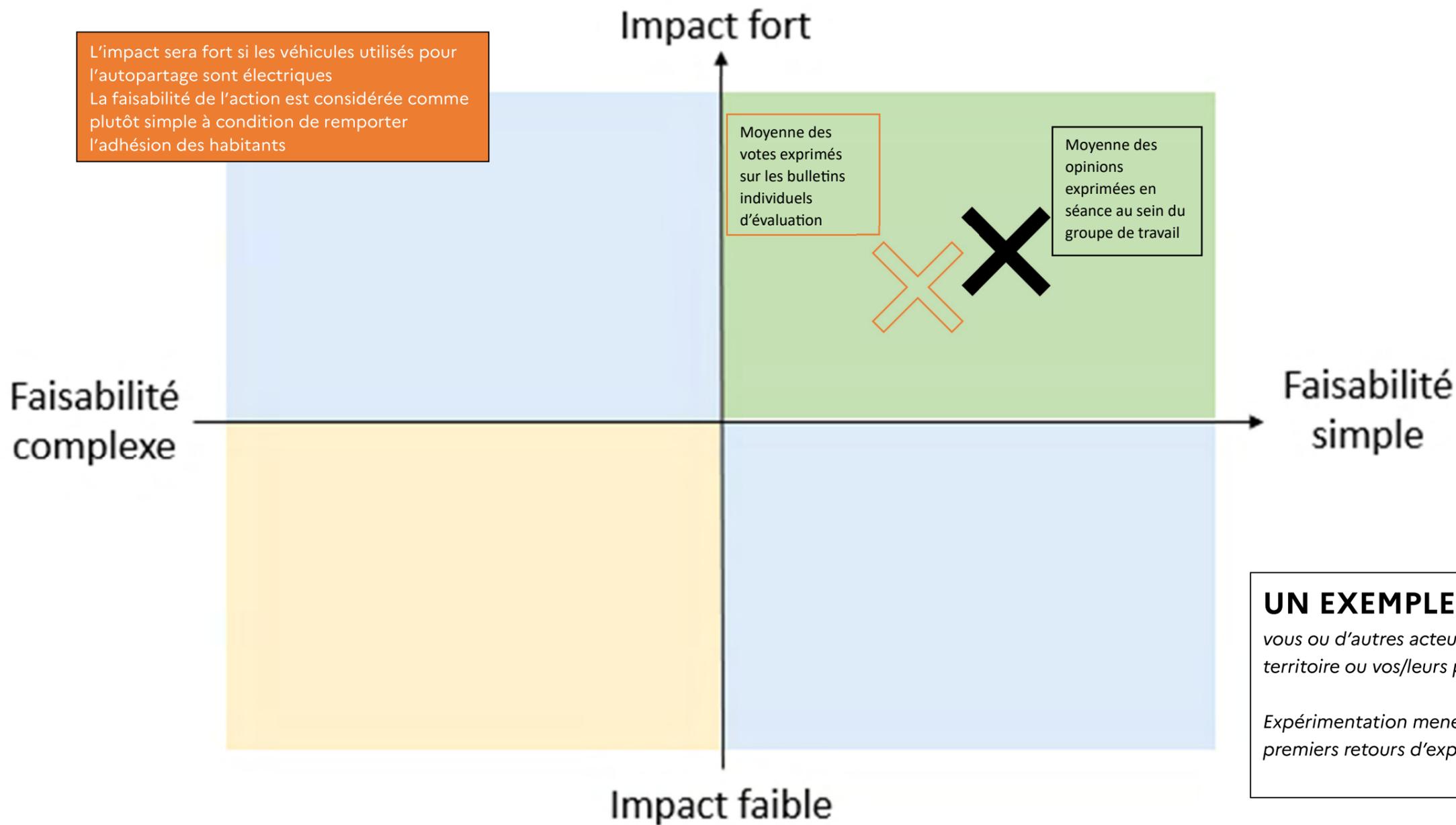
- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Déployer des solutions de covoiturage pour le transport des employés et inciter financièrement, notamment par le Forfait Mobilités Durables

CONTEXTE Environ 9 000 trajets quotidiens en covoiturage en Centre-Val de Loire liés aux incitations financières des intercommunalités ou des employeurs.			
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?			
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	
<u>Éléments clés issus des échanges :</u> Le portage par les entreprises est déterminant afin de valoriser cette pratique, financer le partenariat avec des plateformes et pérenniser le financement. Par ailleurs : <ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer les contrats d'assurance concernant les véhicules de fonction afin de permettre le covoiturage Intégrer les solutions de covoiturage dans un bouquet d'offres Valoriser les outils existants (JVMalin) et massifier l'utilisation auprès des entreprises Mettre en place une subvention finançant les trajets effectués via le covoiturage Réserver les meilleures places sur les parkings des entreprises aux véhicules ayant accueillis des covoituteurs 	Conseil Régional (afin de donner une impulsion à la démarche) EPCIs/collectivités Entreprises	Freins : - problème de prise en charge en cas d'accident impliquant un véhicule de fonction / assurance des véhicules de fonction Points de vigilance - pérennité du financement public	
Quelle est la prochaine étape à court terme ? Contractualiser avec les opérateurs au niveau régional afin de massifier			
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -			
Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -			
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance -			

- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Mailler le territoire de services d'autopartage



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Expérimentation menée par le conseil régional sur 6 EPCI avec des premiers retours d'expériences positifs

- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Mailler le territoire de services d'autopartage

CONTEXTE

En Centre-Val de Loire, 8 EPCI sur 82, soit 10%, sont dotés d'un système d'autopartage, avec un nombre de bornes généralement faible (entre 2 et 12 bornes par EPCI).



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u> Les participants ont confirmé l'intérêt de travailler sur le maillage du territoire à condition de cibler les véhicules à faibles émissions et en s'appuyant principalement sur les collectivités afin d'engager cette démarche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des modèles financiers équilibrés et communiquer sur la faisabilité de la mise en place du service d'autopartage • Identifier des collectivités prêtes à lancer des expérimentations sur base des expérimentations portées par le Conseil Régional en milieu rural • Identifier les besoins et publics pertinents en fonction du secteur rural et urbain • Créer un outil de notation des propriétaires de véhicules type Airbnb/Booking • Créer des groupes de discussion/partage entre voisins pour favoriser l'autopartage (ex de groupes Whatsapp pour le prêt des outils) 	<p>Collectivités (expérimentations)</p> <p>MOBIDREAM (outil d'accès à la mobilité pour les publics qui résident dans les territoires ruraux et péri-urbains) pour appuyer la sensibilisation</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement - assurance <p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser/éduquer les utilisateurs des véhicules (notamment sur la question du maintien du véhicule en bon état de propreté) - apporter du confort/de la confiance aux propriétaires des véhicules

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Mettre en place un accompagnement au changement à travers de la formation et de la sensibilisation à l'autopartage



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



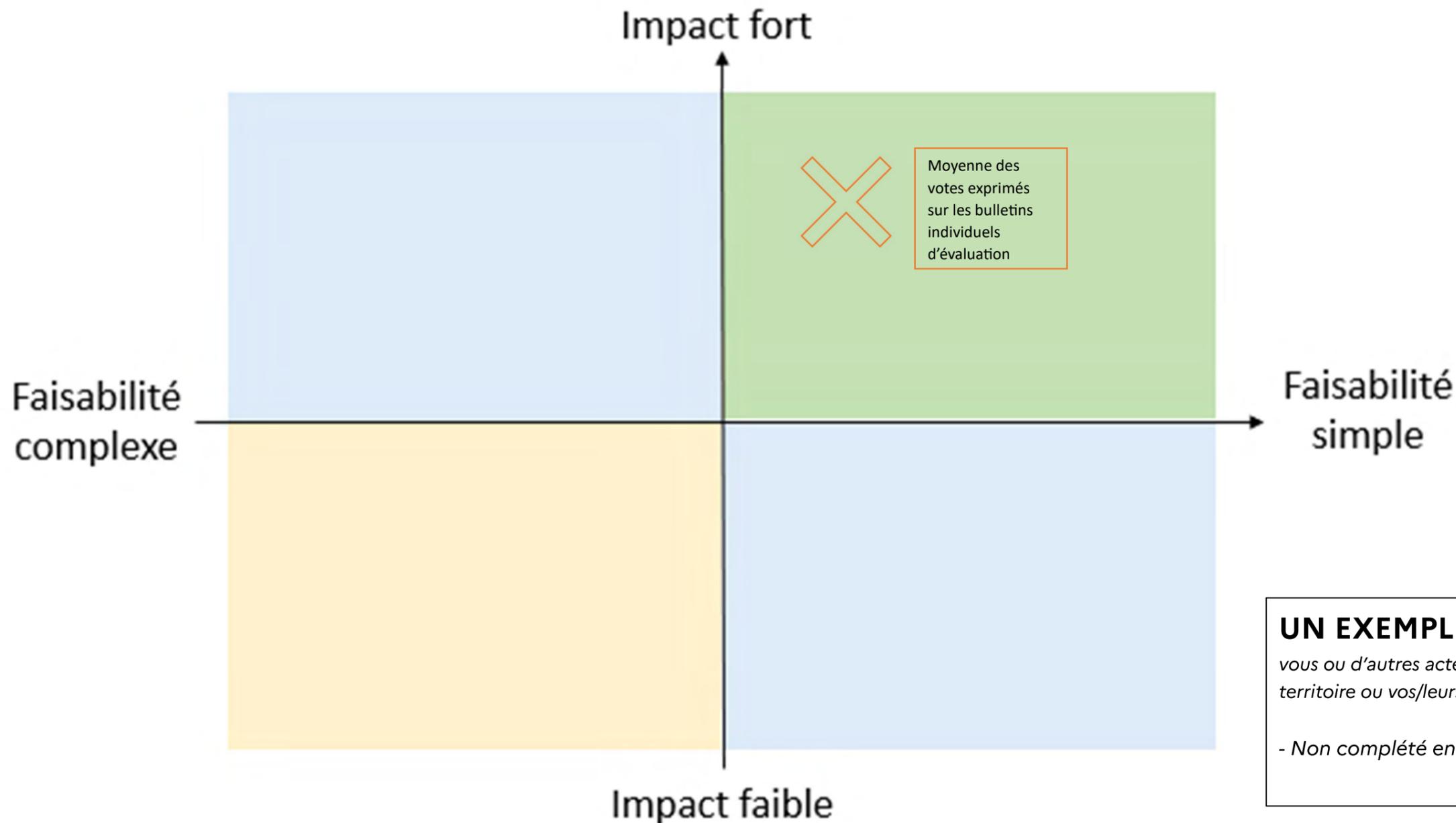
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Réduire les déplacements domicile-travail et amplifier la réalisation des plans de mobilité employeurs: promouvoir le télétravail, créer des espaces de coworking



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Réduire les déplacements domicile-travail et amplifier la réalisation des plans de mobilité employeurs: promouvoir le télétravail, créer des espaces de coworking

CONTEXTE

Le télétravail à domicile, encore peu répandu avant 2020, est aujourd'hui pratiqué occasionnellement ou régulièrement par plus d'un actif sur cinq (23 % – contre 3 % en 2019).



Les plans de mobilité employeurs sont obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés si aucun accord n'est trouvé lors des négociations annuelles.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges</u> :</p> <p>Les échanges ont principalement porté sur le télétravail et la volonté de pérenniser cette pratique à condition de prendre en compte les points de vigilance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des espaces de coworking financés par les entreprises • Réduire au maximum les déplacements professionnels en s'interrogeant sur la nécessité d'une réunion en présentiel 	<p>Entreprises Collectivités (exemplarité)</p>	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à limiter la mobilisation supplémentaire de matériel informatique lié au télétravail - tendance de certaines entreprises à revenir en arrière concernant le télétravail - maintenir le lien social - effet rebond du télétravail qui éloigne les salariés de leur lieu de travail, augmentant ainsi la distance - rendre obligatoire l'adoption de plans de mobilité employeurs pour toutes les entreprises

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Former les entreprises et collectivités (à travers les élus) sur le télétravail



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



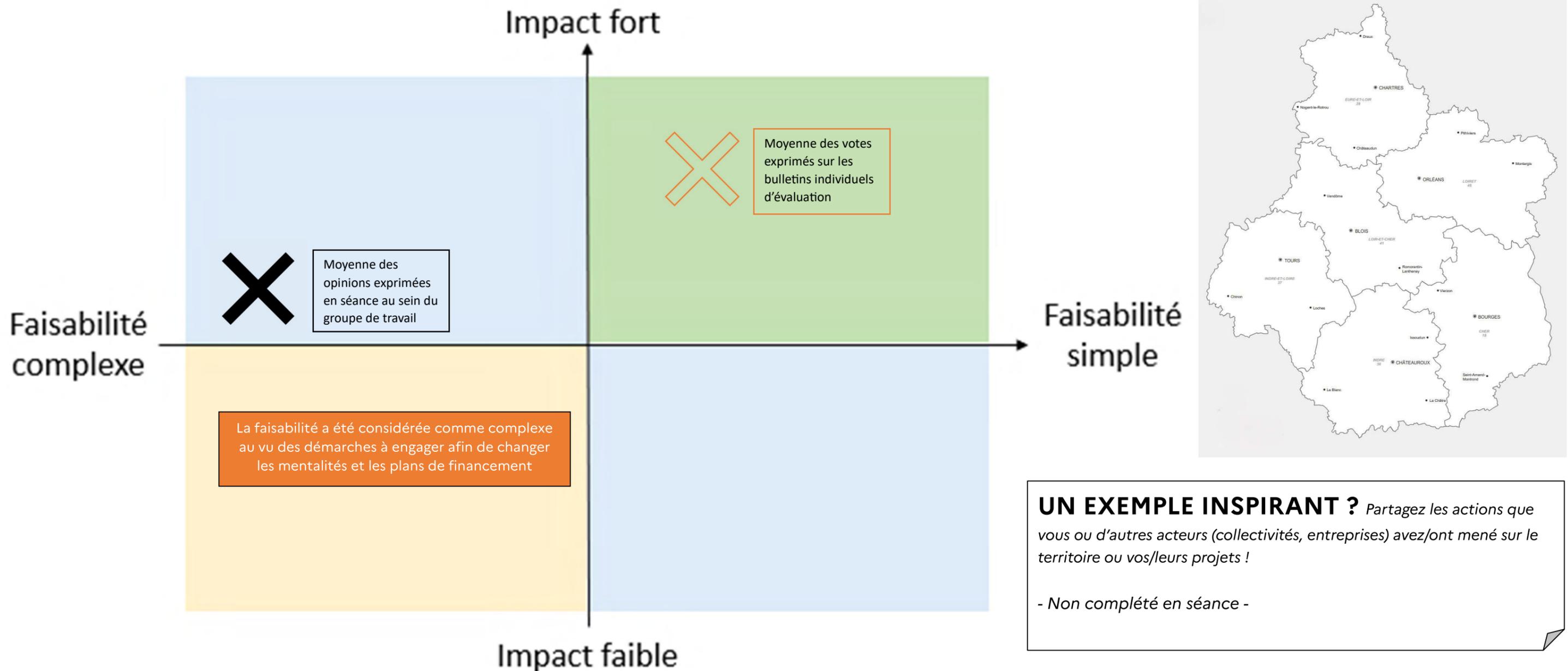
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Renforcer les stratégies d'aménagement du territoire pour réduire les besoins de déplacements vers le travail, les loisirs, achats, santé, etc.

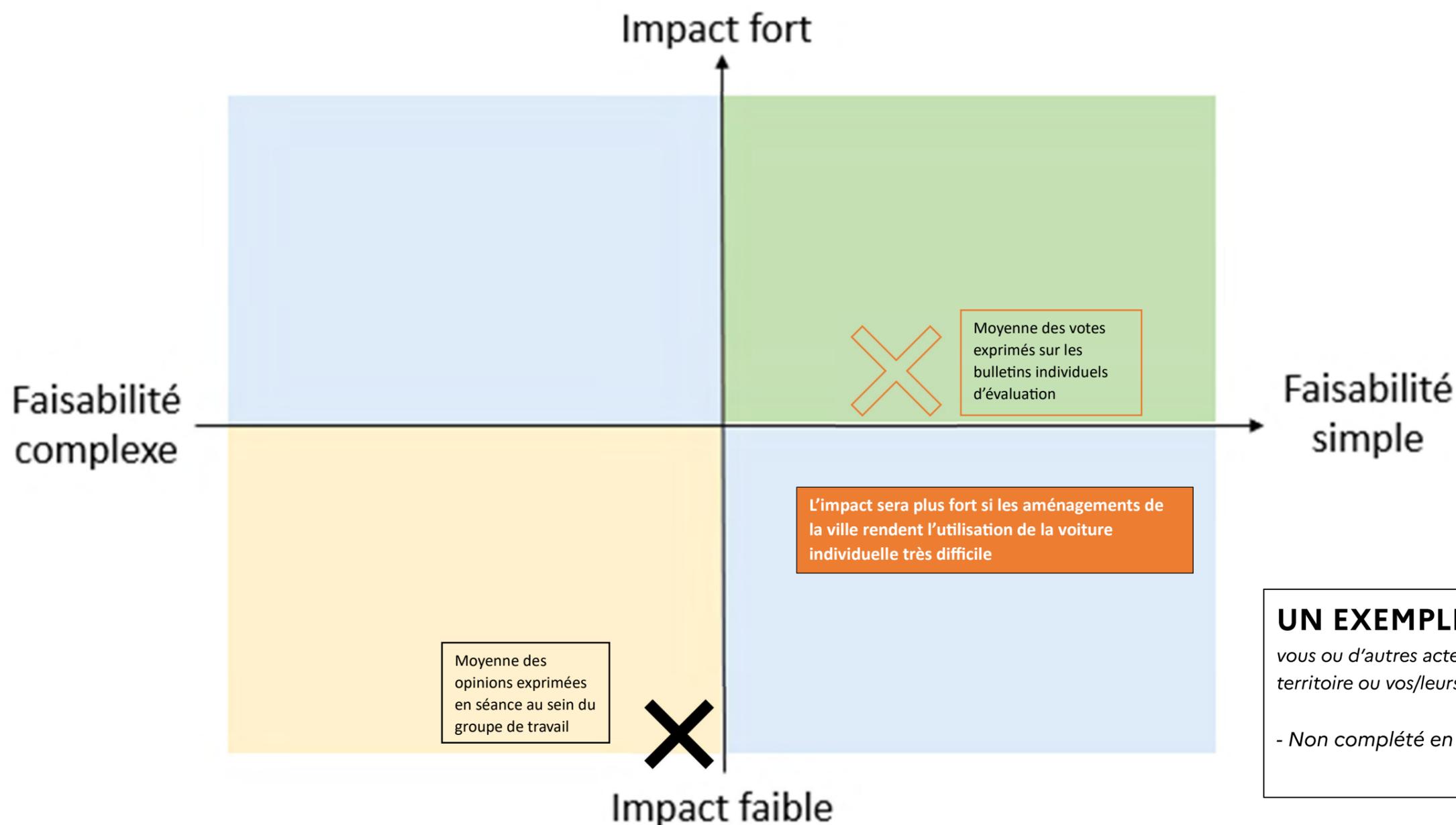


- COVOITURAGE ET REDUCTION DES DEPLACEMENTS -

Renforcer les stratégies d'aménagement du territoire pour réduire les besoins de déplacements vers le travail, les loisirs, achats, santé

CONTEXTE En France, pour les déplacements courtes distances (<80 km), la part modale « voiture » est d'environ 82 % en semaine (84% en Centre-Val de Loire) et atteint 88 % les week-ends.			
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?			
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u> Le levier principal est celui de la reconquête des centres villes et villages avec un appui fort des collectivités pour limiter le développement des activités économiques et commerciales en extérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les Fabriques (offre d'ingénierie de l'ANCT) pour accompagner les élus • Intégrer dans les réflexions la stratégie de développement économique des entreprises • Densifier les zones afin de diminuer les besoins en déplacement • Développer les services dans les communes rurales (faciliter l'implantation de commerces multiservices) • Favoriser le développement de services mobiles • Développer les téléconsultations et informer/accompagner les patients dans cette démarche de digitalisation • Redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes grâce à Action Cœur de Ville • Accompagner les élus pour effectuer des regroupements de communes (avec un point de vigilance en cas d'éloignement des communes concernées) • Mettre en place un groupe de travail impliquant les citoyens pour co-construire les stratégies d'aménagement • Rendre payant les parkings des centres commerciaux • Redynamiser les centres villes grâce à une contribution financière des centres commerciaux • Développer des tiers lieux permettant des espaces de multi-activités • Valoriser les espaces naturels et communiquer sur la nature, travailler sur un récit des territoires 	ANCT (Fabriques prospectives et plan action Cœur de Ville) EPCI à cibler pour mener des expérimentations Citoyens Gérants des centres commerciaux	Freins : - développement des centres commerciaux en périphérie - implantation des entreprises dans des zones à distance des centres Points de vigilance : - engager cette réflexion en lien avec l'objectif zéro artificialisation nette	
Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -			
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -			
Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -			
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance -			

Adopter une tarification incitative des transports en commun, voire une prise en charge partielle ou complète par les collectivités : pour certains publics (tarif social) ou pendant certaines périodes



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

Adopter une tarification incitative des transports en commun, voire une prise en charge partielle ou complète par les collectivités : pour certains publics (tarif social) ou pendant certaines périodes

CONTEXTE

La Région CVL a mis en place la gratuité les week-ends et les jours fériés pour les jeunes de 15 à 25 ans, sur le réseau Rémi (trains et cars). Des agglomérations ont mis en place la gratuité intégrale tous les jours de semaines et pour tous les publics : Châteauroux, Bourges. En neuf mois, le réseau AggloBus (Bourges) a vu sa fréquentation augmenter de près de 80 %.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Disposer des retours d'expérience sur les expérimentations de la mise en place de la gratuité des transports (impacts sur la fréquentation des TC, proportion de diminution de l'utilisation de la voiture individuelle...)</p> <p>Coupler la gratuité / tarification incitative avec un renforcement de l'offre de transport en commun et un durcissement des conditions de circulation en automobile</p> <p>Envisager une étude statistique sur l'impact de ces mesures sur la décarbonation des transports</p>	<p>Autorités organisatrices de la mobilité -AOM</p>	<p>S'inspirer des choses qui existent et des mesures prises et mise en œuvre par d'autres collectivités territoriales</p> <p>Question du financement d'une telle mesure (et particulièrement sur le versement mobilité pour l'échelon régional)</p> <p>La fréquentation des TC impactera l'équilibre de l'ensemble de l'opération</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Etablir un diagnostic sur l'existant en matière d'utilisation des transports, ce qui fonctionne, ce qui peut être amélioré pour déterminer si la tarification incitative est la solution la plus adaptée



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

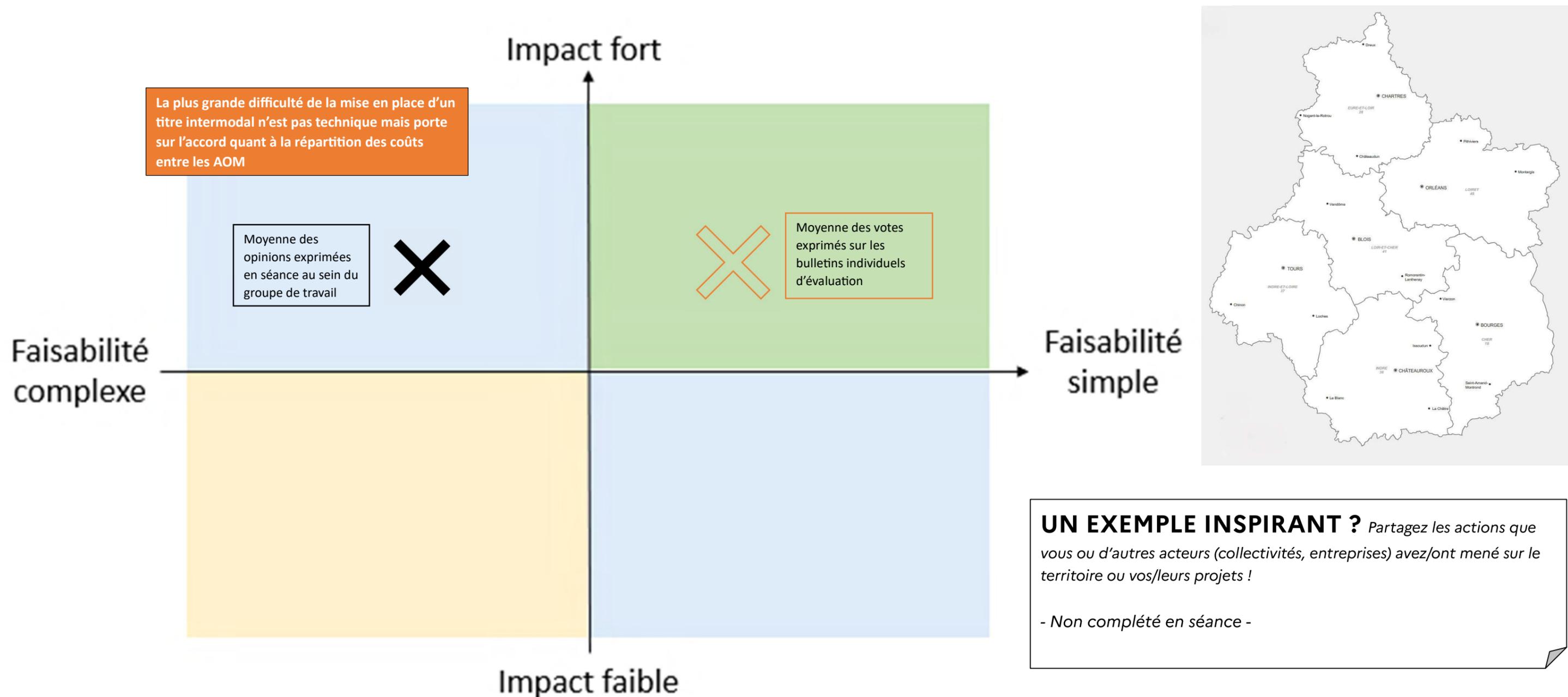


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Mettre en place des solutions pour rendre plus simples et lisibles les parcours voyageurs sur plusieurs modes de mobilité

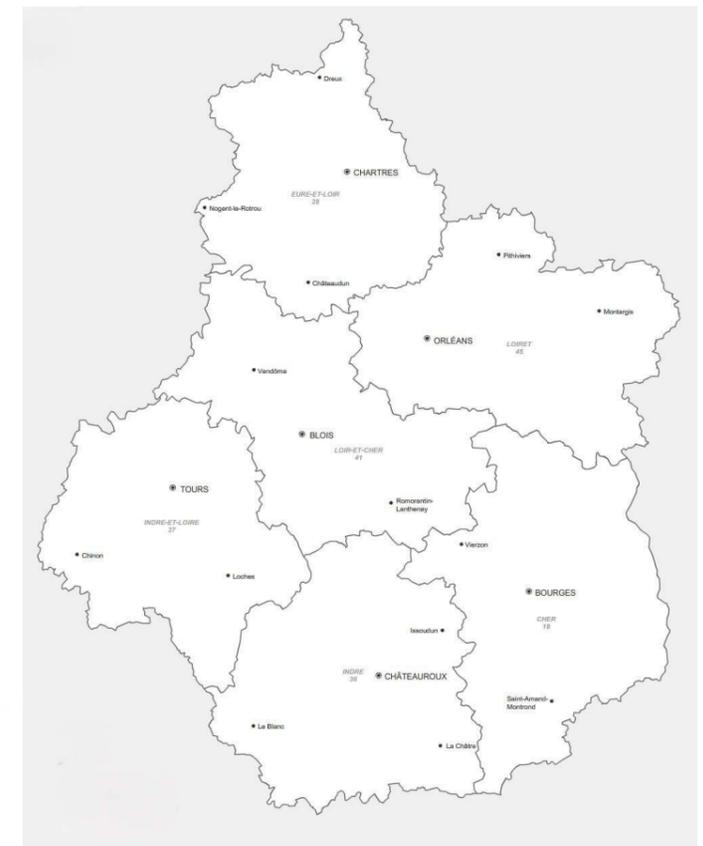
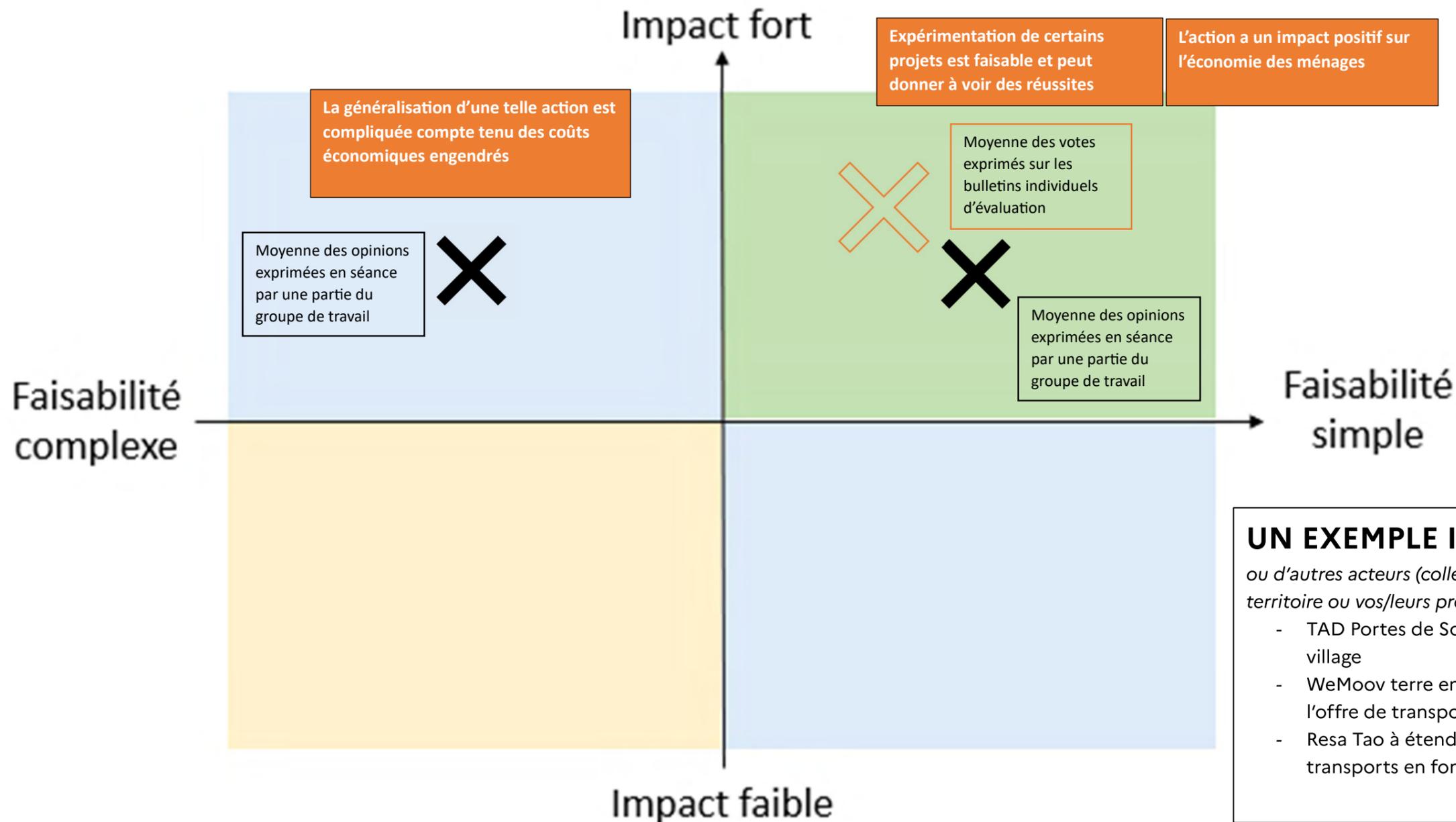


- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

Mettre en place des solutions pour rendre plus simple et lisible les parcours voyageurs sur plusieurs modes de mobilité

CONTEXTE		
<p>Aujourd'hui pour faire un trajet Orléans-Tours de son domicile à son lieu de travail, il faut 3 titres de transport (réseau TAO domicile-gare, train Rémi, réseau de Fil Bleu gare-travail). Parfois, les changements de modes de transport peuvent être complexes (signalétique, jalonnement, affichage...).</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Nécessaire de jouer sur deux aspects : un volet information voyageur (les solutions techniques existent déjà) et un volet tarification (pour rendre plus incitatif le recours aux TC)</p> <p>Communiquer sur les solutions existantes et qui facilitent d'ores et déjà le parcours voyageur</p> <p>Mettre en place des accords politiques pour enrichir l'offre et mettre en cohérence les tarifications</p>	<p>AOM SNCF</p>	<p>Action qui est techniquement réalisable mais qui suppose un accord entre différents acteurs concernés et notamment entre différentes AOM</p> <p>S'inspirer des expérimentations et notamment celles liées à la billettique unique (notamment interrégionale)</p> <p>Manque d'harmonisation des données remontées</p> <p>Dématérialisation du parcours voyageur : mise en garde sur les risques de fractures numériques (territoires et catégories de population)</p>
Quelle est la prochaine étape à court terme ?		
<p>Communiquer et améliorer ce qui existe déjà dans ce domaine (JVmalin)</p>		
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)		
<p>- Non complété en séance -</p>		
Indicateur(s) de suivi		
<p>- Non complété en séance -</p>		
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon		
<p>- Non complété en séance -</p>		

Développer les offres de transport collectif et des pôles d'échange multimodaux en territoire rural (ex. intermodalité train cars express, transport à la demande...) et augmenter la fréquence des lignes à fort potentiel



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- TAD Portes de Solognes (Bleret – Ambroise) avec un arrêt centre village
- WeMoov terre en zone rurale (diagnostic des usages pour adapter l'offre de transport proposée + animation territoriale)
- Resa Tao à étendre avec des horaires adaptés et une proposition de transports en fonction des besoins

- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

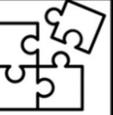
Développer les offres de transport collectif et des pôles d'échange multimodaux en territoire rural (ex. intermodalité trains cars express, transport à la demande...) et augmenter la fréquence des lignes à fort potentiel

CONTEXTE

Pour rendre les transports publics encore plus pratiques :

- 63% des voyageurs préconisent des transports plus fréquents,
- 53% des voyageurs préconisent des réseaux plus étendus sur les territoires
- 45% des voyageurs préconisent des amplitudes horaires plus larges.

S'agissant des pôles d'échanges multimodaux (PEM), la dynamique émerge aujourd'hui davantage en zone urbaine et peut aussi être une réponse adaptée en zone peu dense, dans des lieux stratégiques.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Assurer une vraie coordination des horaires entre les transports et améliorer les correspondances</p> <p>Coupler cette action avec un choc d'offre pour augmenter la fréquentation au sein des TC</p> <p>Développer l'offre TAD</p> <p>Prioriser les territoires à pourvoir</p> <p>Ne pas s'interdire de tester / d'expérimenter et faire connaître la mise en place de ce test avec des moyens de communication</p> <p>S'agissant des PEM : développer les services nécessaires au quotidien (administratifs, colis, etc.) pour donner envie de prendre les TC</p>	<p>AOM</p> <p>Entreprises (notamment celles assujetties à des horaires décalés)</p>	<p>Financements à trouver</p> <p>S'assurer de la capacité des infrastructures à supporter ces nouvelles offres (penser ce choc d'offres à infrastructures constantes)</p> <p>Prioriser les tests qui ne nécessitent pas de financements importants (ex, covoiturage)</p> <p>Co-construire avec les parties prenantes du territoire, y compris directement les citoyens</p> <p>Partir des usages observés et les étudier sur le temps long</p> <p>Envisager le volet de changements des pratiques et de l'acculturation de la population aux nouvelles formes de transports</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Etude et cartographie des besoins afin de partir des besoins recensés pour faire évoluer les offres de transports proposées



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



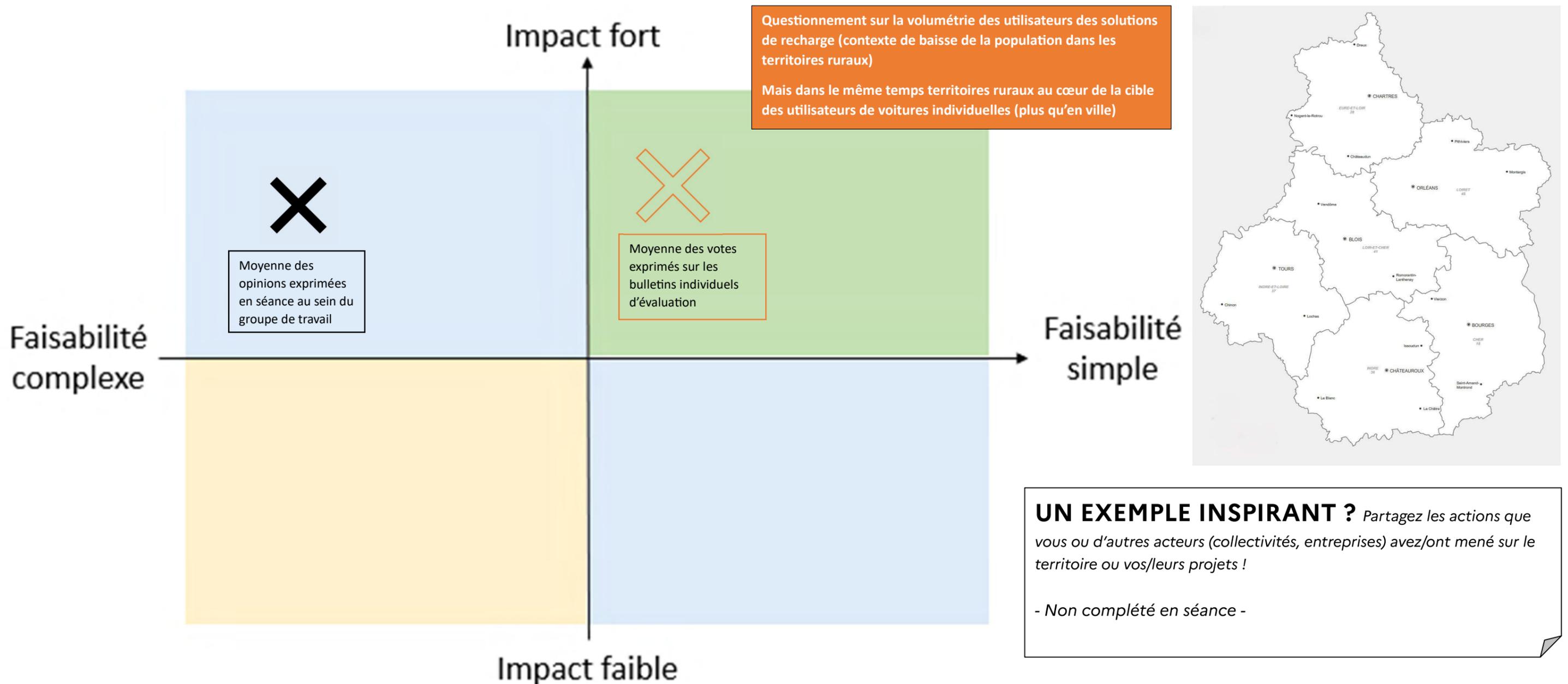
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives, notamment dans les territoires identifiés comme moins maillés

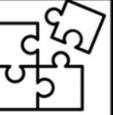


- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives, notamment dans les territoires identifiés comme moins maillés (ex. rural)

CONTEXTE

Seulement 1841 stations de recharge (5527 points de charge) pour 1758 communes en Centre-Val de Loire (AVERE CVL avril 2024).



On constate une priorisation des déploiements sur les autoroutes, les grands axes, les métropoles et agglomérations, pour des raisons de rentabilité économique.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
Faire la différence entre les usages privés / professionnels de la voiture pour déterminer le maillage des bornes en énergies alternatives (la plupart des recharges électriques se font au domicile) Trouver des solutions de recharge pour les personnes domiciliées en appartement (où la recharge électrique est impossible) Réfléchir de façon différenciée entre VL et Poids Lourds Développer les infrastructures de recharge en énergies alternatives dans les entreprises Mettre en place les bornes de recharge dans les endroits les plus stratégiques	Collectivités Entreprises Mobilisation des architectes des bâtiments de France (notamment sur l'emplacement des bornes de recharge proche des monuments historiques)	Champ concurrentiel important dans ce domaine et difficulté d'équilibrage des budgets pour les syndicats d'énergies Coupler l'installation des bornes de recharges avec des points relais dans le but d'équilibrer les opérations Envisager la mise en place de lieux d'attente pendant les recharges (café, services...) Développer les hubs de recharge afin d'offrir une offre multi-énergies dans les lieux structurants de passage pour le transport de personnes et le transport de marchandises Uniformiser les moyens de paiements et notamment généraliser le paiement par carte bancaire

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

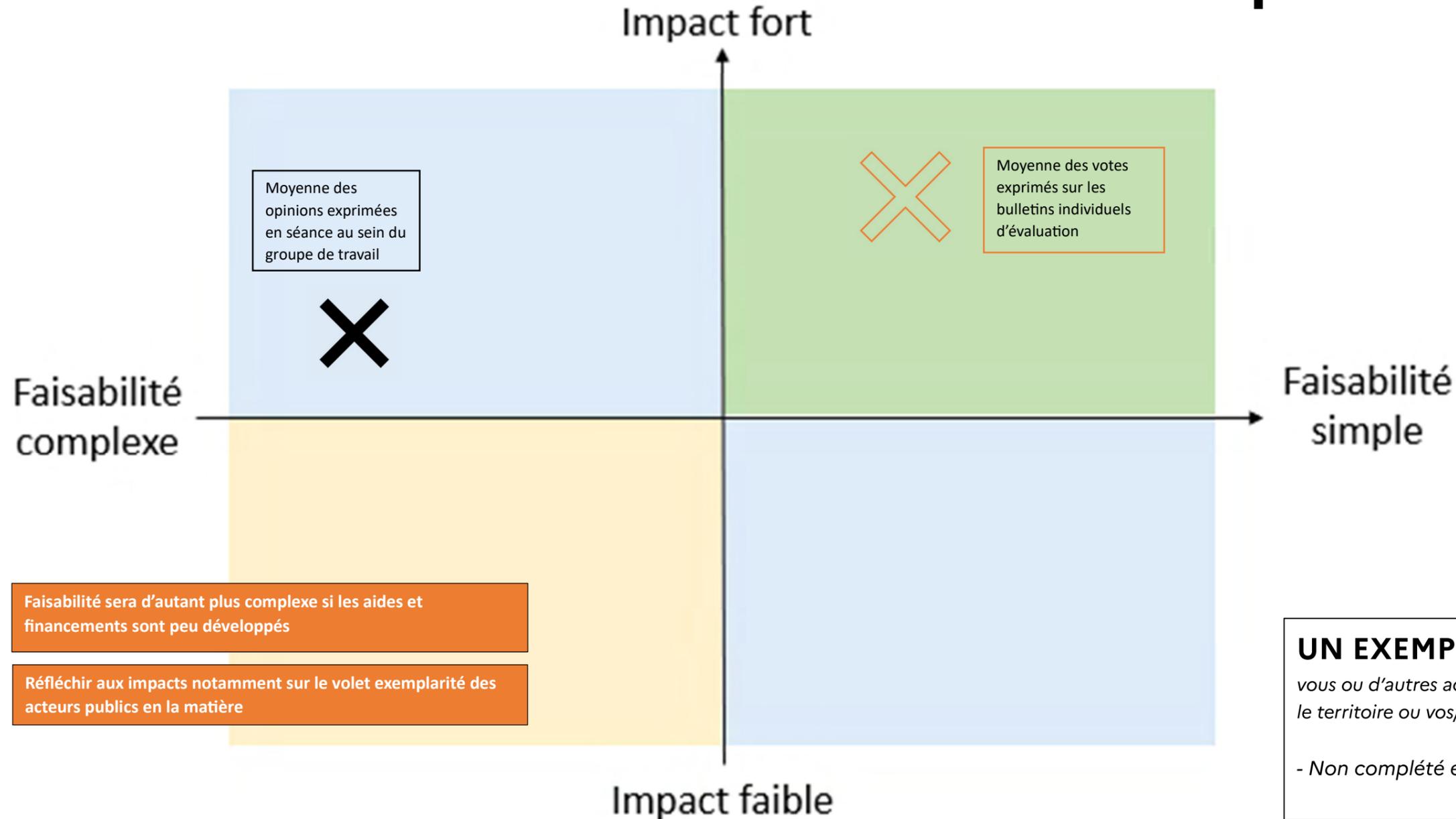


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Amplifier l'électrification des flottes de véhicules et promouvoir leetrofit des véhicules auprès des entreprises et des collectivités (VL, VUL, Cars, Bus ...) en lien avec la filière économique locale



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

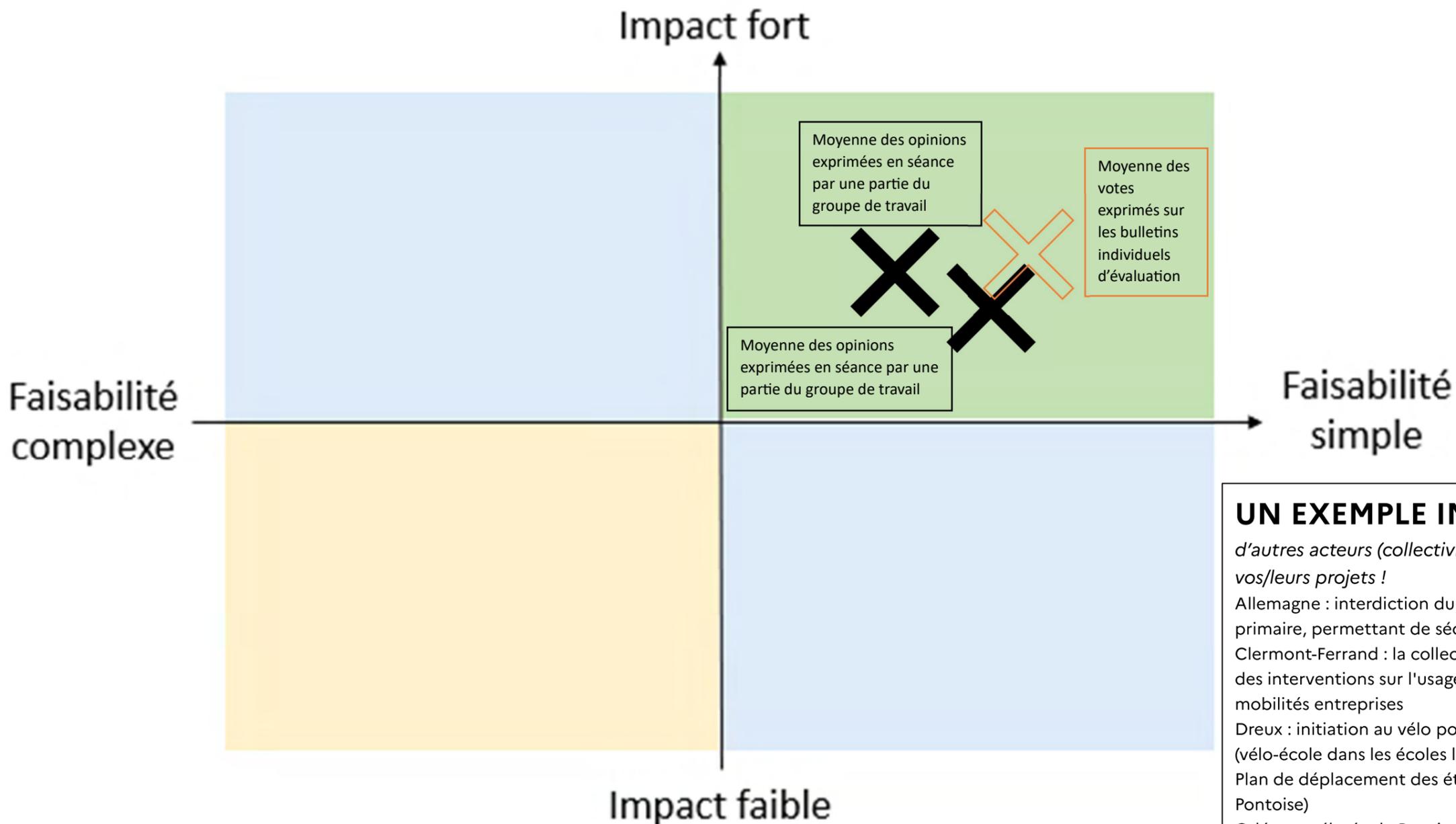
- TRANSPORTS EN COMMUN ET INTERMODALITE, DECARBONATION DU PARC ROULANT -

Amplifier l'électrification des flottes de véhicules et promouvoir le retrofit des véhicules auprès des entreprises et des collectivités (VL, VUL, Cars, Bus ...) en lien avec la filière économique locale

CONTEXTE 		
<p>Electrification des flottes de véhicules : en 2023, la part des voitures électriques dans les immatriculations de véhicules d'entreprises a péniblement atteint la barre des 11 %, deux fois moins que la proportion des achats de « wattures » réalisée par les particuliers.</p> <p>Retrofit : après l'inauguration en juin 2023 et l'expérimentation réussie du 1er autocar retrofit électrique homologué en Europe, la Région Centre-Val de Loire a commandé pour septembre 2024 le retrofit de 20 autocars.</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Prioriser l'électrification des véhicules en fonction des usages observés</p> <p>Envisager le développement du retrofit sur, en priorité, les véhicules les plus importants (masse, taille)</p>	<p>Etat (pour la partie financement)</p> <p>Collectivités territoriales / Acteurs publics</p> <p>Entreprises</p>	<p>Former les agents des collectivités territoriales à l'entretien des véhicules électriques (notamment par rapport à l'obtention de l'habilitation électrique pour pouvoir travailler sur le véhicule)</p> <p>Difficile pour les entreprises d'envisager le développement de leur parc de véhicule électrique car le principal souci de cette énergie est l'autonomie (pas adapté aux commerciaux par exemple)</p> <p>Coûts très importants / prohibitifs pour l'achat d'un véhicule électrique → besoin d'aides pour l'investissement + très peu d'offres sur le marché de l'occasion</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Assurer de la visibilité sur les financements et aides à l'acquisition des véhicules électriques ainsi que sur le développement des infrastructures d'avitaillement</p> 		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p> 		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p> 		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p> 		

- VELO -

Promouvoir l'apprentissage généralisé du vélo pour les plus jeunes, mais aussi des adultes



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Allemagne : interdiction du dépôt des enfants en voiture à moins de 2km de l'école primaire, permettant de sécuriser le parcours
- Clermont-Ferrand : la collectivité a conventionné avec des associations pour aller faire des interventions sur l'usage du vélo dans les entreprises en lien avec les plans de mobilités entreprises
- Dreux : initiation au vélo pour les écoliers vivement conseillée/portée localement (vélo-école dans les écoles le mercredi après-midi)
- Plan de déplacement des établissements scolaires (exemple en Normandie et à Cergy-Pontoise)
- Orléans : vélo-école Respire
- Université de Tours : propose aux agents deux niveaux d'apprentissage
- Tours : organisation de sorties vélo et randonnée par l'AOM
- Wimoov, accompagnement des adultes en impasse de mobilité pour retour vers l'emploi

- VELO -**Promouvoir l'apprentissage généralisé du vélo pour les plus jeunes, mais aussi des adultes****CONTEXTE**

2 % des Français ne savent pas du tout manœuvrer une bicyclette, et environ 20 % de la population déclare ne pas être à l'aise sur un vélo (étude menée pour le Club des territoires et villes cyclables). 90 % des Français déclarent que tout le monde devrait pouvoir apprendre à faire du vélo à tout âge (Etude Opinion Way / FUB de 2022)

**MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?**

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Programme scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à l'intérêt des mobilités douces, au même titre que la sensibilisation au tri des déchets Mettre en place un cursus vélo permettant la continuité de l'apprentissage durant toute la scolarité Amplifier le programme « Savoir rouler à vélo » (en intégrant des cours au même titre que la natation), et surtout, le faire aller jusqu'au niveau 3 pour tous, à savoir rouler « en condition » (différence entre rouler en forêt et rouler en ville notamment sur le sujet de la sécurité) <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une aide à l'apprentissage du vélo (à l'instar de l'aide possible pour le permis de conduire) Renouveler l'appel à projets « Plan France Relance Vélo » porté par la DREAL pour soutenir le développement des infrastructures cyclables en région Centre-Val de Loire <p>Actions des employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'installation de douches dans les entreprises afin d'inciter les salariés à utiliser le vélo pour le trajet domicile-travail Favoriser l'organisation de formation vélo pour les salariés par les employeurs avec l'appui d'associations Profiter des journées de cohésion en entreprises pour faire des formations vélo et des ateliers de réparation <p>Actions des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des journées vélo en centre-ville – journée sans voiture Cartographier les acteurs Favoriser la création d'écosystème vélo dans chaque EPCI Organiser une semaine à vélo pour les élèves de niveau CP-CE1 Favoriser la contractualisation des écoles avec les associations d'apprentissage Créer des vélo-écoles à l'image de l'exemple de Dreux avec la mise en place d'une infrastructure permettant l'apprentissage et la réparation de vélo au sein d'un bâtiment communal Déployer des solutions vélo-bus Regrouper l'apprentissage du vélo et de la trottinette 	<p>Rectorat Communes Département Région Ecoles Association Articuler communes – département – région pour la mise en place d'un cursus vélo Entreprises pour l'accueil de formation vélo à destination des salariés EPCI concernant la création d'écosystèmes</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> conflits vélo-voiture en ville réparation <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> apprendre à faire du vélo dès le plus jeune âge permet de prendre des habitudes de mobilité douce/active dans le quotidien. Il doit y avoir une continuité dans l'apprentissage de l'école maternelle jusqu'au collège la sécurisation des parcours permettrait de donner confiance aux enfants en âge d'aller seuls au collège et leurs parents

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -

**Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)**

- Non complété en séance -

**Indicateur(s) de suivi**

- Non complété en séance -

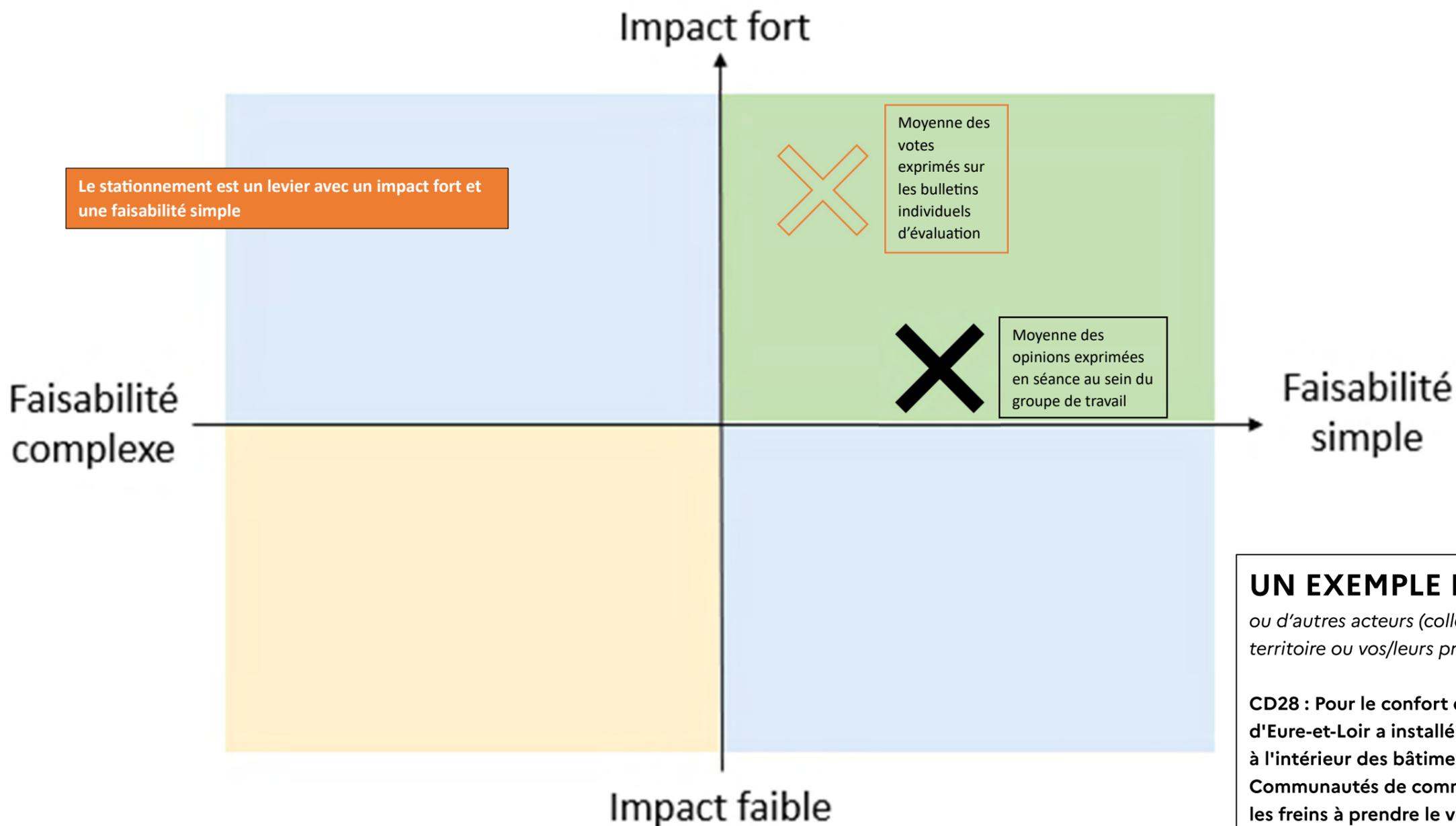
**Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon**

- Non complété en séance -



- VELO -

Accélérer le déploiement des pistes cyclables sécurisées, ciblé sur les territoires sur lesquels le manque est le plus impactant et massifier les stationnements adaptés dans les pôles d'intérêts (gares, zones d'activités, commerces, pôles administratifs, points d'arrêts, etc..)



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

CD28 : Pour le confort des agents cyclistes, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a installé des abris vélo non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des bâtiments, au sous-sol, pour les protéger des intempéries

Communautés de communes des loges : diagnostic auprès des habitants sur les freins à prendre le vélo

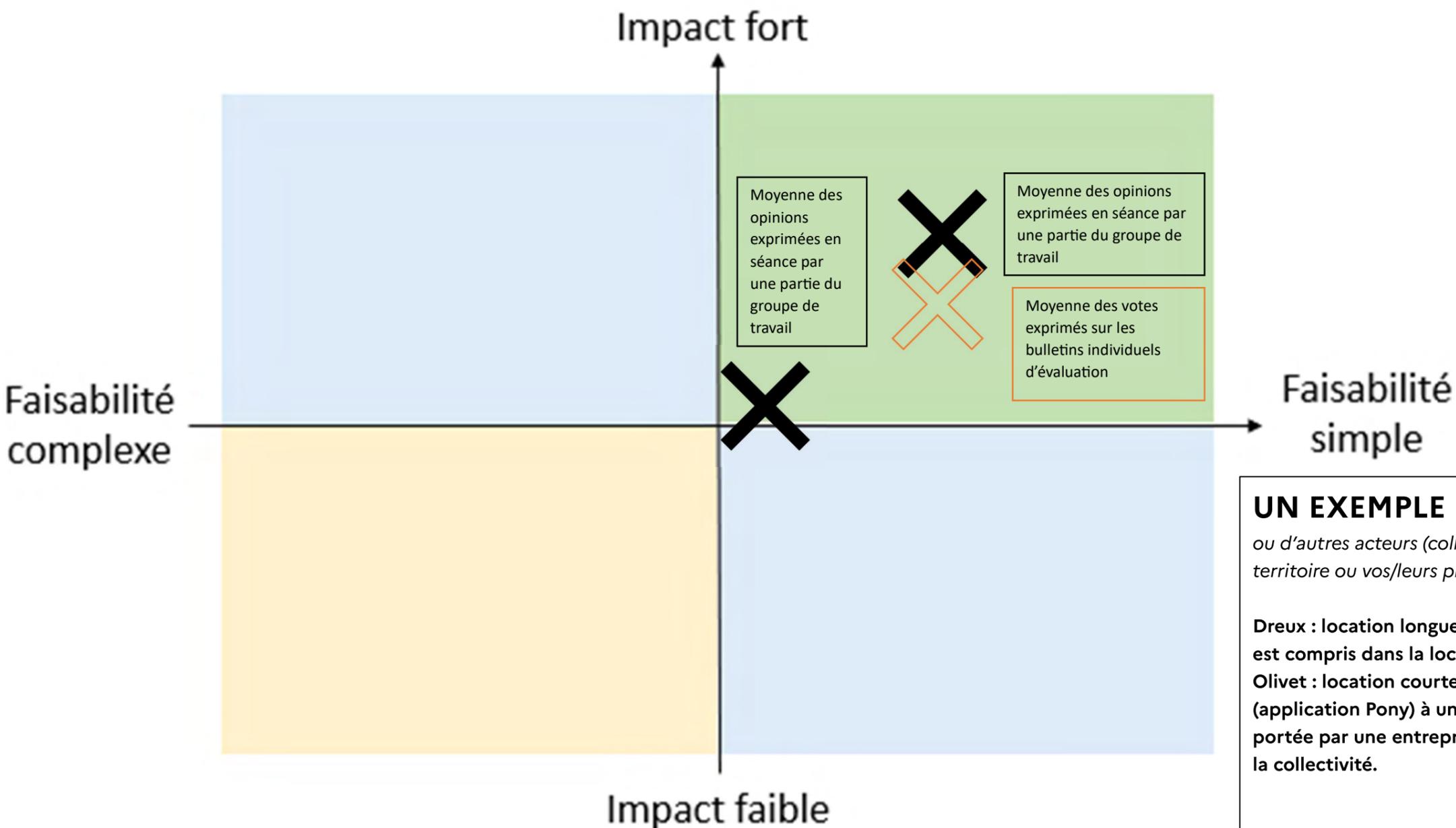
- VELO -

Accélérer le déploiement des pistes cyclables sécurisées, ciblé sur les territoires sur lesquels le manque est le plus impactant et massifier les stationnements adaptés dans les pôles d'intérêts (gares, zones d'activités, commerces, pôles administratifs, points d'arrêts, etc..)

<p>CONTEXTE</p> <p>60% des Français ont suffisamment confiance en eux pour faire leur trajet du quotidien à vélo. Toutefois, quatre répondants sur cinq soulignent qu'ils le feraient si des aménagements cyclables sécurisés étaient mis en place. Près de 6 français sur 10 rencontrent des problèmes pour stationner leur vélo, notamment à proximité des pôles de transport ou des commerces. (Etude Opinion Way / FUB de 2022)</p> 		
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p>		
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Rôle clé de la planification permettant un déploiement cohérent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des conseils départementaux pour la réalisation de schémas directeurs • Imposer l'adoption de schémas directeurs cyclables dans les plans d'urbanisme • Renforcer les échanges afin d'aboutir sur une cohérence de l'aménagement du territoire à tous les niveaux • Diffuser le guide des recommandations du CEREMA « Le schéma directeur des aménagements cyclables. Planifier un réseau cyclable complet, continu et attractif » voire recommandations à rendre obligatoire <p>Déploiement des pistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité à donner au développement de pistes en centre bourg /centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la signalisation des pistes pour renforcer la sécurité ❖ Effectuer un travail sur la signalétique des itinéraires existants (« Itinéraires malins »). Flécher les itinéraires entre points d'intérêt • Pistes cyclables entre deux bourgs/villes : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Travailler sur la multimodalité/intermodalité (vélo => train => vélo en libre-service) ❖ Identifier en priorité les chemins vicinaux, voies communales et chemins ruraux, abandonnés ou non • Faire connaître la réglementation aux gestionnaires de voiries concernant les pistes cyclables en bord de routes départementales • Imposer la construction de bandes cyclables dans les rues les moins fréquentées par les voitures • Profiter de la rénovation des routes pour construire des pistes cyclables <p>Massification des stationnements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le foncier inutilisé des gares et connexions afin de construire des abris à vélos • Créer des stationnements vélo à l'intérieur des grands sites (industriels, armées, universités...) • Favoriser l'installation de locaux à vélo sécurisés dans les zones résidentielles 	<p>CEREMA Fédération française des Usagers de la Bicyclette: s'appuyer sur le Baromètre des Villes Cyclables SNCF (foncier) Conseils départementaux (stratégie de déploiement)</p> <p>Propriétaires de grands sites (entreprises, Etat, collectivités...) pour la mobilisation du foncier/infrastructures</p>	<p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupler le déploiement des pistes avec des zones de stationnement et des abris sécurisés - massifier le déploiement en dehors des centralités - faire le lien avec l'aménagement du territoire permettant de réduire les distances en vélo (arrêter de penser les pistes cyclables pour de la « balade ») - adapter les abris à vélo pour accueillir les nouveaux types de vélos - ne pas créer des bouts de pistes qui débouchent sur un trottoir - clarifier la prise en compte des pistes cyclables dans le calcul de l'artificialisation des sols <p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'objectif de zéro artificialisation nette peut être perçu comme un frein au déploiement de nouvelles pistes - conditions météorologiques (notamment pour le stationnement) - manque de locaux à vélo à proximité des logements (tendance à la diminution) - place de la voiture dans les villes et centre-bourgs <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 conseils départementaux sur 6 ont un schéma directeur, mais parfois pour créer 20km entre deux bourgs peu utilisés
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -</p> 		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p> 		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p> 		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance -</p> 		

- VELO -

Mettre en place ou renforcer les offres de location de vélos



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Dreux : location longue durée (1 à 6 mois) dont le stationnement en gare est compris dans la location

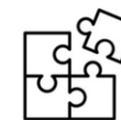
Olivet : location courte durée de vélos et trottinettes en libre-service (application Pony) à un tarif équivalent à un billet de bus. L'initiative est portée par une entreprise privée et ne repose pas sur le financement par la collectivité.

- VELO -

Mettre en place ou renforcer les offres de location de vélos

CONTEXTE

Aujourd’hui, seuls quelques territoires du Centre-Val de Loire ont des services de location de vélo : les métropoles (Orléans, Tours), plusieurs agglomérations (Blois, Chartres), et quelques intercommunalités ou pays (ex : Pays de la Châtre).



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p>Éléments clés issus des échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectivités pour déterminer le montage financier le plus pertinent • Accompagner au changement de comportement • Mettre en place une convention pour la mise à disposition du domaine public par la commune pour que l'entreprise puisse installer des bornes et tout son équipement pour la location de vélos • Mettre en place une tarification différenciée (solidaire, étudiant ..) ou liée à la pollution de l'air (tarif dégressif en fonction du niveau de pollution) ou dégressive en fonction du nb de km parcourus • Mettre en place une tarification unique transports en commun et vélo sur tout le territoire • S'inspirer de l'offre proposée à Olivet permettant de louer vélo ou trottinette à un tarif équivalent à un ticket de bus, en particulier à destination des jeunes • Renforcer l'offre de location longue durée <ul style="list-style-type: none"> ❖ renforcer la communication sur la prise en charge à 50% par l'employeur ❖ trouver une façon de prendre en charge au moins partiellement le dépôt de garantie pour les publics précaires (parallèle avec Visale) ❖ prendre en compte le principe de « test » : permet de tester pour acheter ensuite (pour se faire, limiter la location à une année pour inciter à l'achat) 	<p>Acteurs privés (pour l'impulsion et la mise en place) Collectivité (sur la partie financement notamment pour la mise en place des tarifs sociaux)</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action est avant tout adaptée aux métropoles. Pour le secteur rural, la mise en place d'offres de location de vélo coûte cher à la collectivité au vu du faible nombre de kilomètres effectués (par ailleurs, peut être intéressant à développer avec des objectifs de prévention santé par exemple pour favoriser du vélo-loisir, mais semble moins pertinent pour un objectif de décarbonation car ne semble pas remplacer des trajets en voiture) - manque de rentabilité de l'offre de location courte durée (retour d'expérience de Dreux) - dépôt de garantie peut être un frein pour les personnes en situation de précarité <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les collectivités - inclure dans le tarif de location le stationnement sur la commune/ville, la location d'un antivol adapté au vélo et la réparation <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certains vélos mis en location sont mis au rebut très vite (manque d'attention portée sur son entretien par le locataire)

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

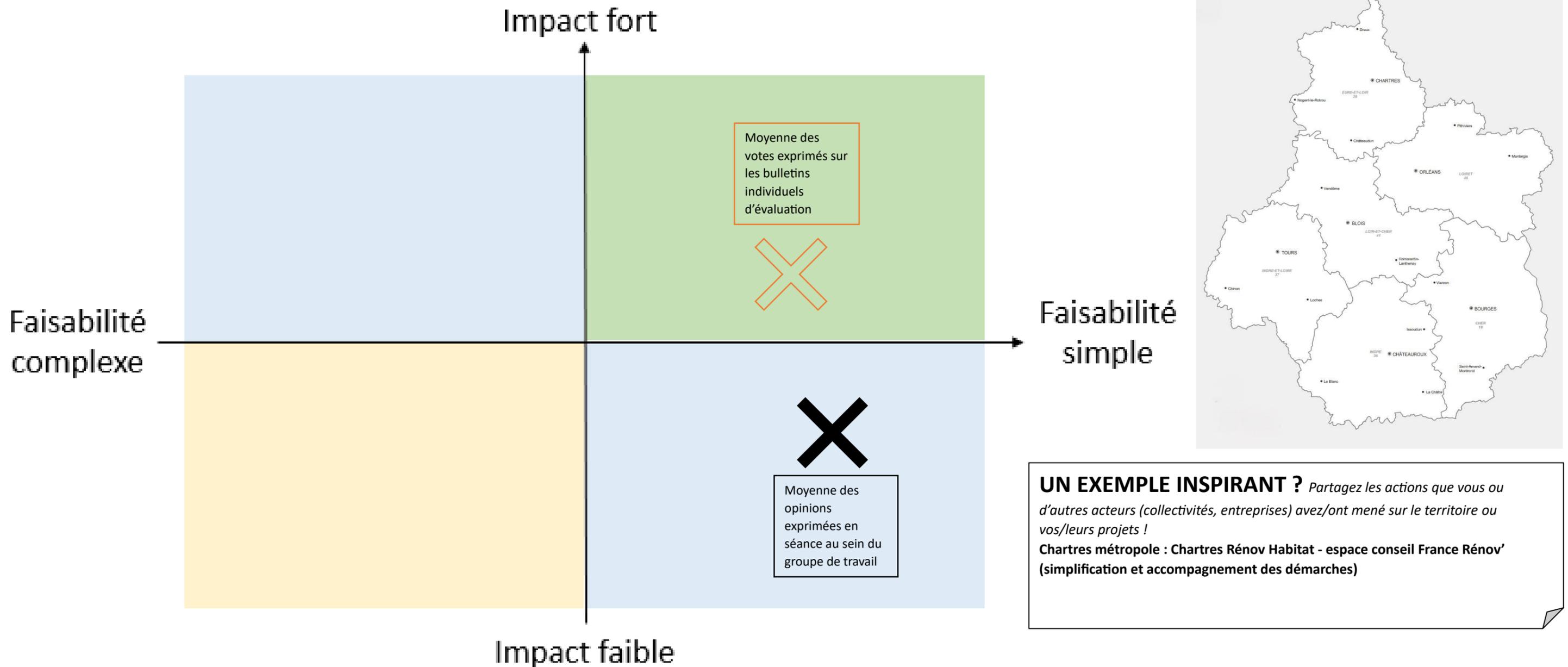
- Non complété en séance -





BATIMENT (RESIDENTIEL ET TERTIAIRE)

Valoriser et mettre en réseau les retours d'expérience entre collectivités et professionnels (écosystème France Rénov') pour favoriser la massification de la rénovation et l'accompagnement du parc privé

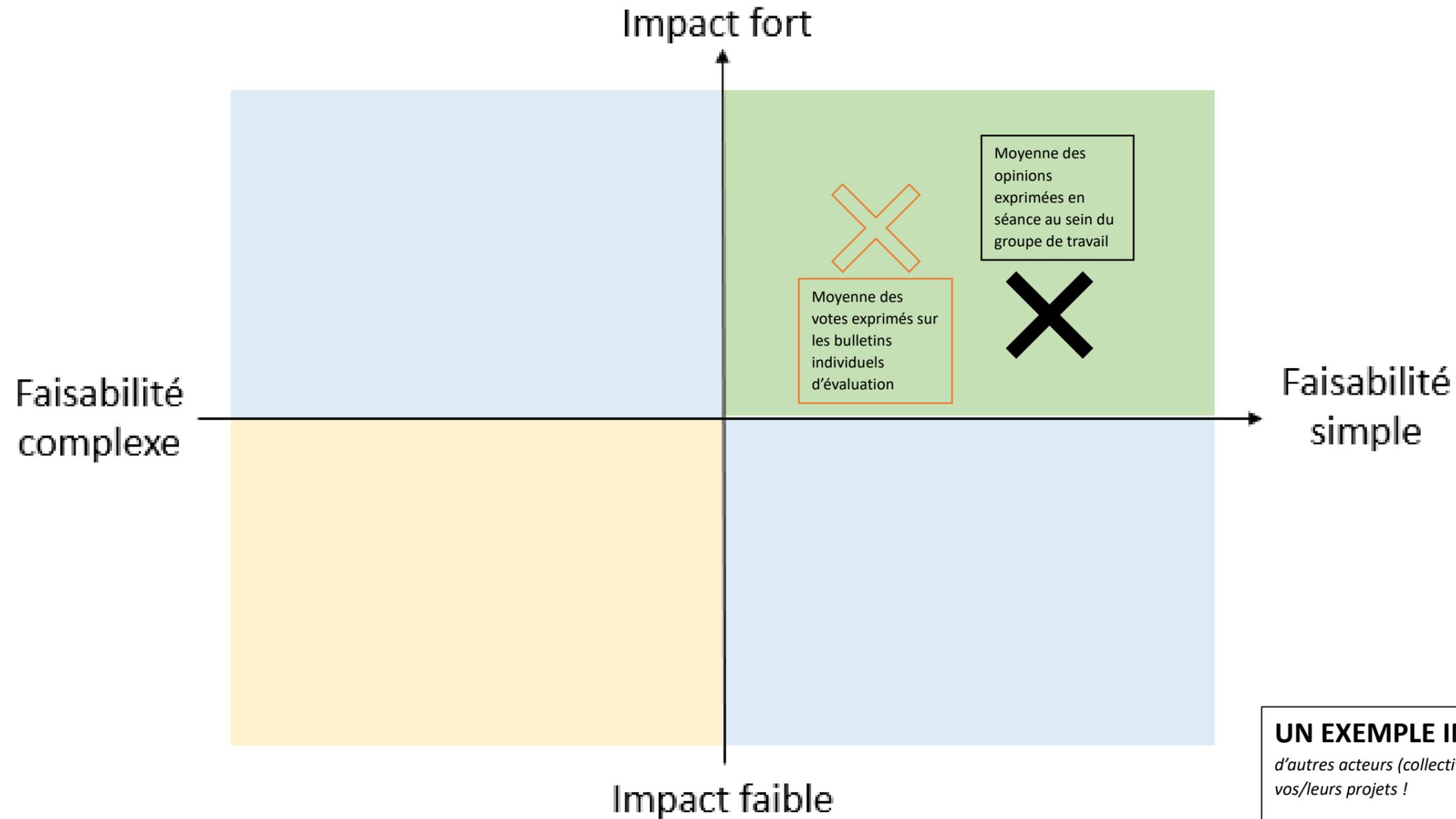


- RENOVATION DU BATIMENT RESIDENTIEL -

Valoriser et mettre en réseau les retours d'expérience entre collectivités et professionnels (écosystème France Rénov') pour favoriser la massification de la rénovation et l'accompagnement du parc privé

<p>CONTEXTE 208 000 résidences principales sont des passoires thermiques dans le Centre-Val de Loire, soit 17% du parc, contre 15,7% au niveau national.</p> 		
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p>		
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p> <p><u>Éléments clés issus des échanges :</u> Il a été précisé que l'écosystème France Rénov' comprend les acteurs jouant un rôle dans l'information et la sensibilisation sur la rénovation du bâti résidentiel dans lequel en particulier les collectivités jouent un rôle central dans l'animation des entreprises de travaux, des maîtres d'œuvre, des notaires, des syndic,.. L'ensemble du réseau doit avoir une vision plus ambitieuse sur les objectifs de massification tout en capitalisant sur l'existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inspirer et élargir à la rénovation énergétique des logements les journées consacrées à la planification et portées par les DDT (élus, ABF, ..) • Utiliser les CAUE et le réseau des ADIL/ALEC afin d'apporter de l'information aux particuliers • Créer un lien avec les syndicats, les notaires, les agences immobilières, en appui des maires à l'échelle intercommunale • Obtenir le retour d'expériences des particuliers grâce à un sondage transmis suite au versement de la prime à la rénovation <ul style="list-style-type: none"> ❖ Porté par un dispositif local ❖ Diffusion et prise en compte des résultats via l'espace conseil France Rénov' à l'échelle d'un bassin de vie 	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p> <p>Syndics de copropriété DDT Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Réseau ADIL/ALEC Espaces conseil France Rénov'</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p> <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capitaliser sur l'existant - harmoniser les messages transmis - intégrer davantage la qualité des rénovations dans les retours d'expériences, en particulier lors des échanges au sein des clubs de l'immobilier - veiller à effectuer une mise en réseau au niveau local <p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> - aides financières pour les classes moyennes non suffisantes (voire inexistantes) <p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est relevé que les établissements bancaires ont parfois un discours différent d'autres acteurs de l'écosystème, ce qui ne facilite pas la compréhension et le passage à l'acte
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Mettre en place un club d'échanges à l'échelle de chaque bassin de vie</p> 		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p> 		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p> 		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p> 		

Développer des stratégies pour mieux « aller vers » les propriétaires privés



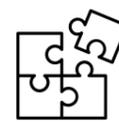
UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

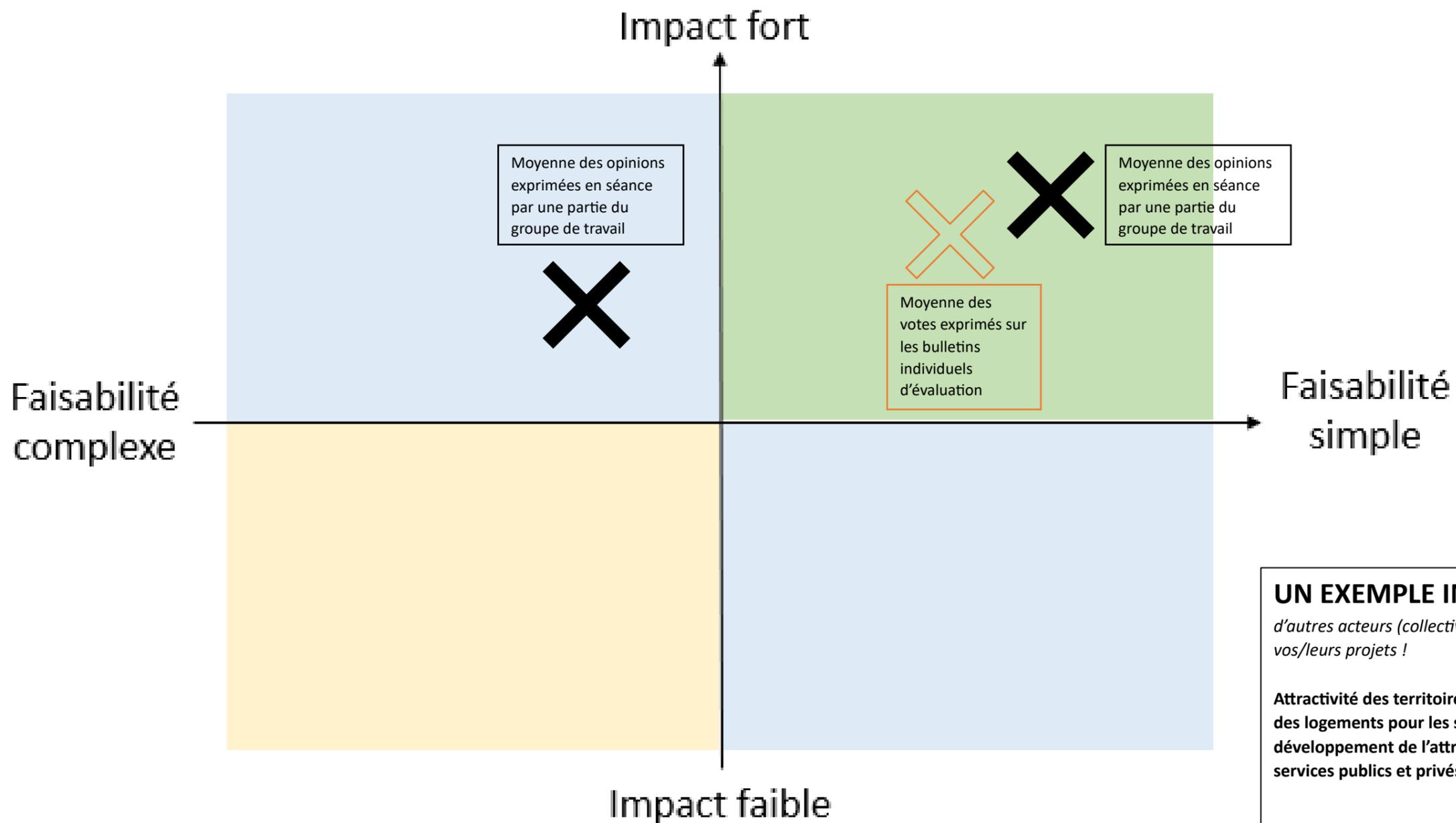
- RENOVATION DU BATIMENT RESIDENTIEL -

Développer des stratégies pour mieux « aller vers » les propriétaires privés

CONTEXTE		
<p>Depuis 2021, les Espaces conseil France Rénov' ont apporté des informations et un conseil personnalisé à 78 000 propriétaires dans le Centre-Val de Loire, alors que plus de 900 000 résidences principales ont une performance énergétique à améliorer (étiquettes D à G) et que seulement 95 000 d'entre elles ont fait l'objet de travaux aidés par l'Anah.</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>L'enjeu principal réside dans la restauration de la confiance et la simplification des démarches. Les élus de proximité sont perçus comme le canal de communication privilégié afin d'apporter une information claire et de confiance sur le sujet de la rénovation. La mairie pourrait être un tiers lieu permettant de centraliser et diffuser l'information en particulier sur France Rénov'. En complément, il est proposé de renforcer la place des entreprises de la rénovation, des financeurs et des architectes dans leur mission de transmission de l'information.</p> <p>Informier</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajuster le mode de communication et son contenu en fonction de la cible concernée Cibler les propriétaires pour lesquels la rénovation a un intérêt/impact et qui ont la possibilité de mobiliser des fonds financiers Cibler les zones non couvertes par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Donner des clés aux propriétaires pour installer la confiance vis-à-vis des entreprises de la rénovation Renforcer la connaissance et accompagner les entreprises de la rénovation sur les dispositifs existants Recontacter les personnes ayant demandé un chèque énergie afin de les accompagner Organiser des ateliers citoyens avec pour objectifs de redonner confiance et transmettre de l'information sur les outils et les financements disponibles Renforcer la communication lors du Salon de l'Habitat <p>Inciter</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir un système de bonification pour le propriétaire en cas d'usages de matériaux vertueux Expérimenter une incitation financière au travers de la taxe foncière des propriétaires Intégrer les efforts fournis pour la rénovation dans la valeur du logement Inciter les médias à intégrer un volet environnemental dans les émissions sur l'immobilier (ex : Stéphane Plaza) Offrir un diagnostic énergétique Instaurer un permis de louer afin de rendre la rénovation obligatoire (au-delà de la réglementation?) <p>Accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer une stratégie Etat-collectivité par secteur Simplifier l'information et l'accompagnement Mettre en place un système d'accompagnement par un interlocuteur unique France Rénov' Informier les notaires et agents immobiliers et les inciter à renvoyer les propriétaires vers France Rénov' 	<p>Communes/EPCIs – Agence nationale de l'habitat (ANAH) – Etat pour la mise en place d'une convention OPAH</p> <p>Entreprises de la rénovation</p> <p>Financeurs</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> complexité de l'offre d'accompagnement : France Renov' est perçue comme trop complexe perte de confiance par rapport aux entreprises de la rénovation les banques demandent un devis chiffré pour engager des démarches aides aux travaux trouver l'artisan et le bon niveau d'accompagnement technique dans la démarche <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer la place de l'humain dans l'accompagnement simplifier l'accompagnement (interlocuteur et plateforme uniques) cibler les personnes ayant le temps et la possibilité d'investir (retraités) intégrer dans le diagnostic énergétique une indication du coût des travaux et du gain potentiel <p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> les élus de proximité n'ont pas forcément les moyens humains et la possibilité de mobiliser du temps pour déployer cette action conflit d'intérêt des agents immobiliers
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Identifier le « qui-fait-quoi » ?</p> <p>Organiser une prise de contact avec l'ordre des architectes</p> <p>Utiliser les bulletins municipaux (à destination des habitants) afin d'intégrer de l'information sur la rénovation et les outils d'accompagnement disponibles</p> <p>Déployer les OPAH</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		



Développer la formation dans les métiers de la rénovation, et soutenir et accompagner la filière de rénovation (résidentiel/tertiaire)

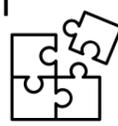


UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Attractivité des territoires : exemple cité d'une rénovation de locaux en incluant des logements pour les salariés qui, dans un contexte plus général de développement de l'attractivité du territoire sous tous ses aspects (offre de services publics et privés), facilite les recrutements en mobilité géographique).

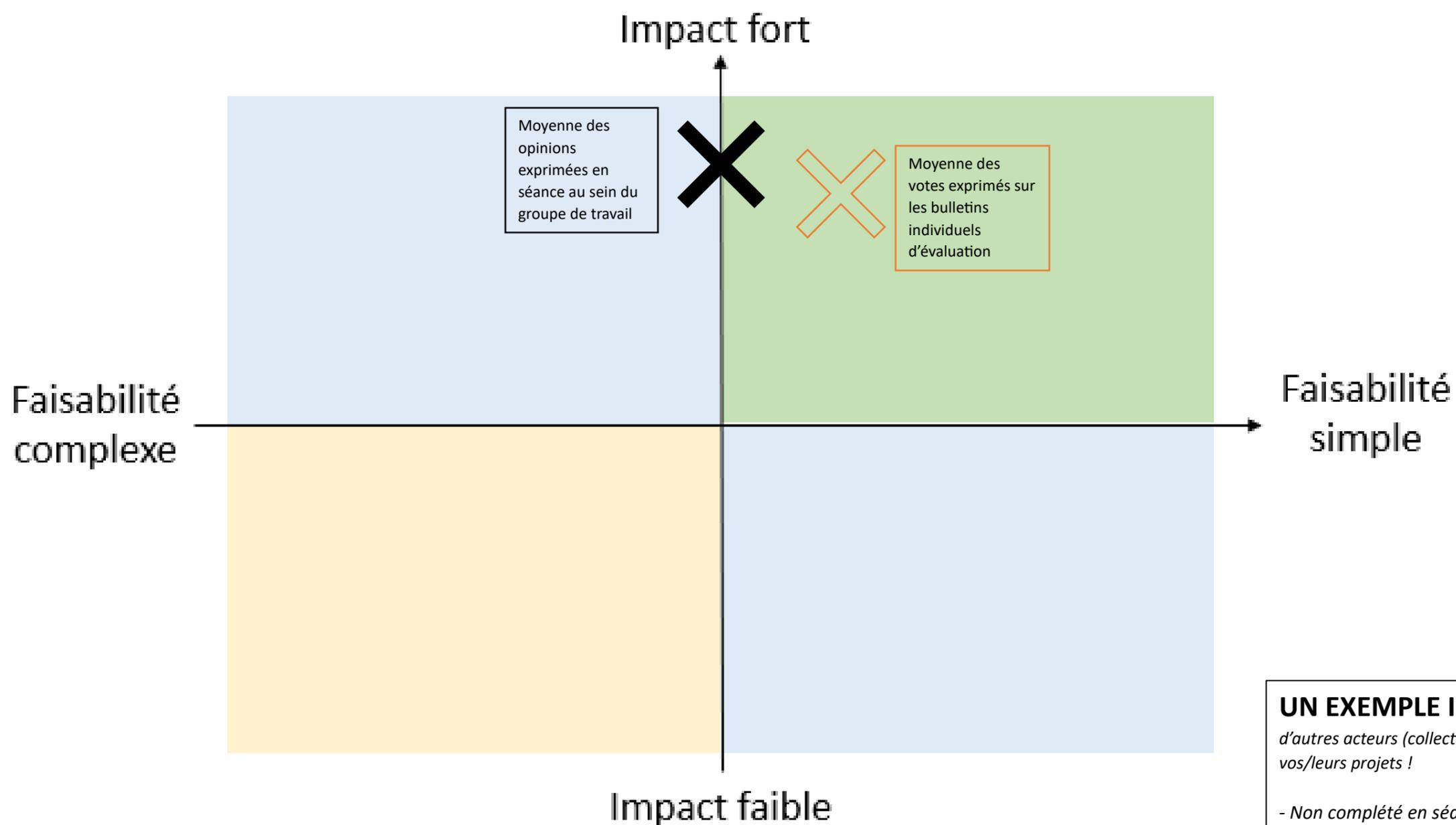
- RENOVATION DU BATIMENT RESIDENTIEL -

Développer la formation dans les métiers de la rénovation, et soutenir et accompagner la filière de rénovation (résidentiel/tertiaire)

CONTEXTE		
Le nombre d'entreprises certifiées RGE stagne dans le Centre-Val de Loire et certaines qualifications sont moins représentées qu'au niveau national (architectes et études/audits, chauffage solaire et panneaux photovoltaïques, isolation des murs et planchers bas, ventilation) 		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Développer la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier les formations • Identifier les besoins des entreprises en compétences • Développer une formule innovante de formation où le propriétaire effectue une partie des travaux grâce à la formation donnée par l'entreprise de travaux • Former les entreprises à répondre aux appels d'offres • Faire monter en compétences les agences immobilières • Développer les formations sur chantier (formateur sur site) <p>Accompagnement de la filière rénovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre la filière plus attractive • Informer les collégiens sur les métiers de la rénovation • Développer une offre de services globale (recherche de solutions de garde des enfants, logement, ..) en cas de mobilité afin de faciliter l'embauche de personnel qualifié 	<p>Rectorat FFB / visites de chantiers</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence d'intérêt sur la certification RGE - manque de personnel - manque de compétences - rémunération - coût de la rénovation - manque de confiance dans la filière - attractivité des territoires <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élargir le type d'entreprises éligibles à la certification RGE - mettre en place des aides incitatives à la rénovation - faire évoluer les formations en continu - cibler également les reconversions professionnelles - former les maitres d'œuvre et les architectes
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Contacteur les entreprises de la rénovation pour identifier leurs besoins en compétences</p> <p>Engager une démarche de communication pour favoriser l'attractivité des métiers</p> <p>Mettre en place des aides incitatives à la rénovation</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		

- RENOVATION DU BATIMENT TERTIAIRE -

Accélérer la rénovation énergétique du parc tertiaire des collectivités, notamment grâce à un renforcement et à une mutualisation d'outils



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- RENOVATION DU BATIMENT TERTIAIRE -**Accélérer la rénovation énergétique du parc tertiaire des collectivités, notamment grâce à un renforcement et à une mutualisation d'outils****CONTEXTE**

Le Fonds vert a financé, en Centre-Val de Loire, la rénovation de 4 367 bâtiments publics, pour un total de 461 754 m², les économies prévisionnelles étant de 13 794 MWhEF/an et 960 tonnes EqCo2/an.

**MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?**

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Pour chaque collectivité / administration, 2 échelles de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parc de bâtiments - Chaque bâtiment <p>Croiser les informations pour avoir une vision d'ensemble de la situation des bâtiments et de leurs consommations d'énergie : 3 exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Armée : cartographie du système bâtementaire avec un indicateur de criticité / urgence pour prioriser les projets de rénovation - Enedis : offre de service à l'attention des collectivités (solution de comptage Linky avec courbes de charges) - Service PrioRéno : cartographie des consommations énergétiques des bâtiments publics <p>Développer les compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les maîtres d'œuvre pour répondre aux besoins d'études au cas par cas - Former les maîtres d'ouvrage pour qu'ils développent la vision sur le temps long des travaux et de leurs effets (par rapport aux acteurs privés dont la durée moyenne d'occupation de locaux avoisine 7 ans, les collectivités ont l'avantage de pouvoir avoir une vision à plus long terme, ce qui peut accroître l'intérêt de rénovations globales) <p>Faciliter le montage de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre public le montage et le plan de financement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics - Avoir accès à un guichet et une méthode simple - Partager l'information et la veille sur les appels à projets 	<p>Porteurs potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - Regroupement de collectivités, pour faciliter par exemple le financement d'un agent - Banque des territoires, Enedis et GRDF dans le cadre du service PrioRéno - Cadre des missions de l'agence régionale énergie climat (AREC) <p>Acteurs en appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De façon combinée, des acteurs apportant la double expertise nécessaire « énergie/bâtiment » et « architecture », par exemple les syndicats départementaux d'énergie (SDE) et les Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), ces acteurs pouvant apporter un soutien en particulier aux communes rurales - Le cas échéant, travail à mener également avec les Bâtiments de France pour identifier les parties bâties qui peuvent être cachées et celles qui sont à maintenir en l'état - Réseau associatif, notamment environnemental, par exemple le réseau France Nature Environnement (FNE) qui peut accompagner dans la réalisation du diagnostic biodiversité du bâtiment au travers du dispositif « Un toit pour la biodiversité » dans le cadre duquel des financements du Fonds Vert peuvent être mobilisés - Aide complémentaire possible du CEREMA pour la réalisation d'un plan de gestion de patrimoine de la collectivité sur tous les aspects 	<p>Compliqué de définir un cahier des charges type, nécessité d'une approche au cas par cas pour chaque bâtiment, mais possibilité de partager les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour optimiser les consommations d'énergies des bâtiments</p> <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une réflexion en amont et à long terme pour savoir jusqu'où aller et comment : <ul style="list-style-type: none"> o car l'approche des travaux par étape, au coup par coup, peut conduire à un moment à faire le constat que l'on ne peut pas améliorer davantage la situation sans remettre en question une partie des travaux mis en œuvre précédemment. o cela vaut aussi pour les énergies renouvelables : ne pas aller trop vite dans l'installation, penser à long terme. - Avoir une vision fonctionnelle du bâtiment - Disposer d'informations sur le fonctionnement du bâtiment et les faire remonter pour bénéficier d'un bon accompagnement - Avoir un portage volontaire (facteur déclencheur) - Pérenniser les financements mobilisables, les stabiliser pour en avoir une vision à 5 ans <p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règle de désendettement à 12 ans des collectivités qui peut limiter l'engagement d'investissements - Délais fixés pour l'obtention de financements : pour le Fonds Vert, les dossiers doivent être déposés dans l'année - Manque d'ingénierie de financements <p>Attente d'exemplarité de la part des collectivités : la rénovation énergétique des bâtiments publics peut être un signal fort pour le parc privé et renforcer l'impact de cette action.</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -

**Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)**

- Non complété en séance -

**Indicateur(s) de suivi**

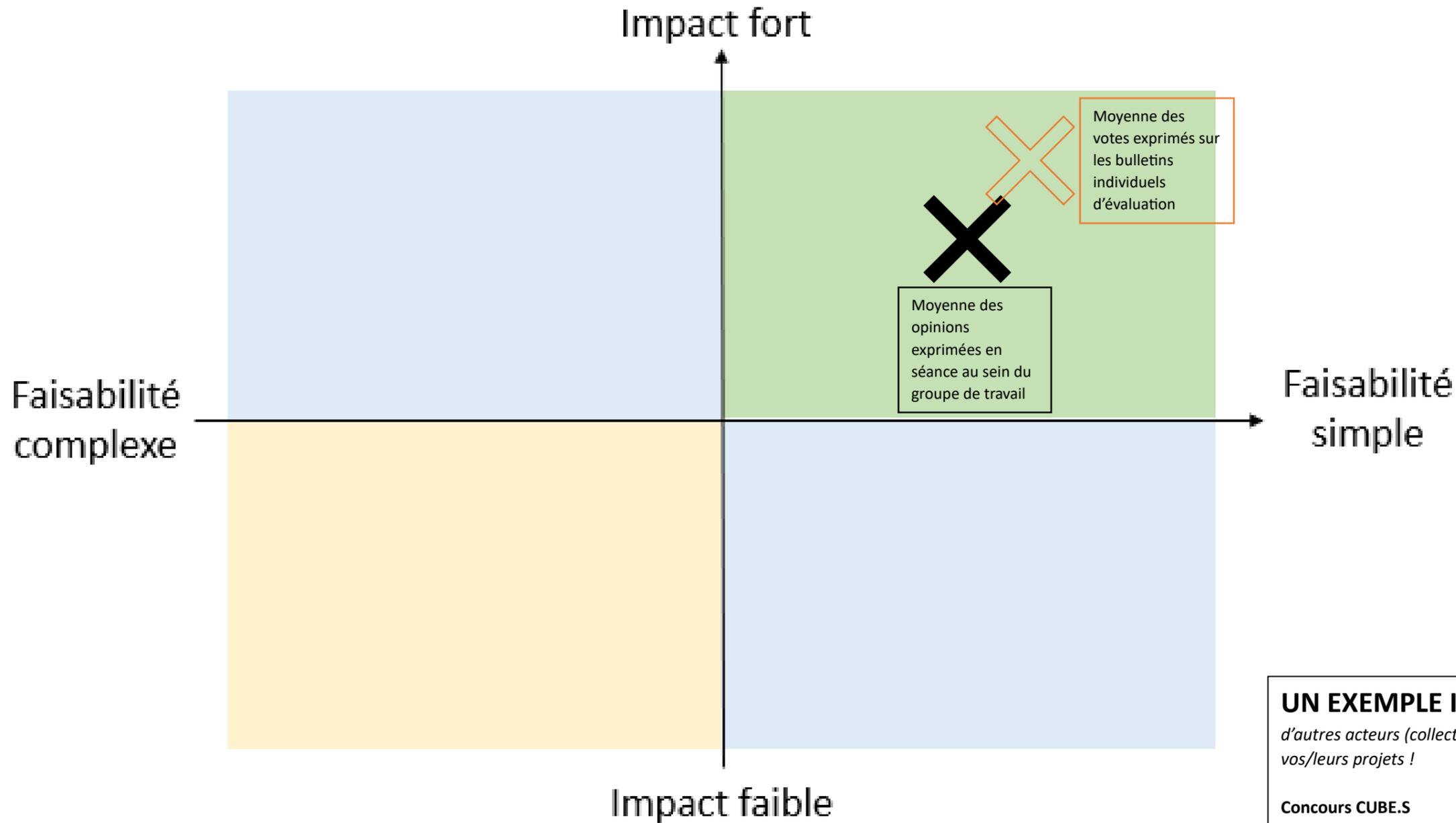
- Non complété en séance -

**Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon**

- Non complété en séance -



Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de sobriété dans le parc de bâtiments de la collectivité/administration/entreprise

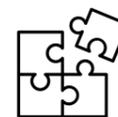


UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

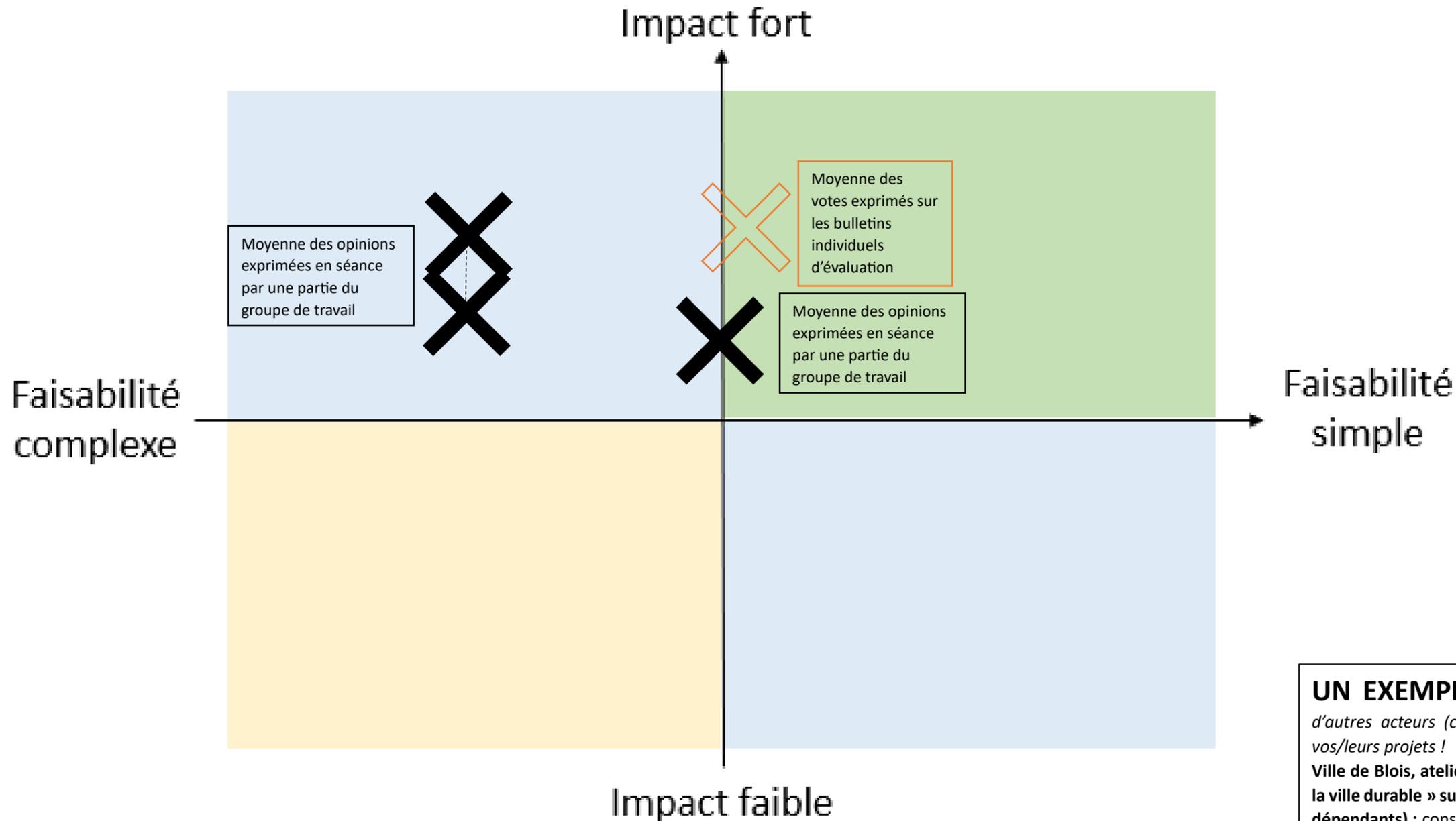
Concours CUBE.S

- RENOVATION DU BATIMENT TERTIAIRE -**Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de sobriété dans le parc de bâtiments de la collectivité/administration/entreprise**

CONTEXTE		
<p>La base de données du dispositif éco énergie tertiaire comprend 26 000 bâtiments assujettis, représentant une surface de 23 millions de m². Les bâtiments concernés sont essentiellement des bureaux (27%), des commerces (27%), des locaux de dépôt/stockage (21%) ou relevant du secteur médical (13%).</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Faire primer l'objectif de réduction des consommations d'énergie en agissant sur 3 leviers (méthode analogue à celle utilisée pour le résidentiel) : les comportements, les outils de suivi des consommations, le bâti.</p> <p>Objectiver les consommations énergétiques des bâtiments : connaître le taux d'utilisation et suivre les consommations pour détecter des niveaux de consommation problématiques (par exemple si l'on constate que la consommation d'un bâtiment de bureaux diminue peu le samedi et le dimanche).</p> <p>Sur la base des constats faits, acter des décisions à l'échelle de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler les sites en fonction de l'impact attendu. - Repenser le cas échéant le modèle d'aménagement du bâtiment pour favoriser le multi-usages (cf. tiers-lieux). - Viser des bâtiments à énergie positive. <p>Former les gestionnaires des bâtiments et les utilisateurs.</p> <p>Communiquer auprès des utilisateurs sur ces décisions et les évolutions, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des ateliers de sensibilisation avec les utilisateurs. - Mobiliser l'intelligence collective et l'éducation populaire. - Modifier le règlement intérieur le cas échéant. - Faire et partager des bilans. <p>S'appuyer sur des exemples concrets de rénovation et d'utilisation des bâtiments rénovés, sur des retours d'expériences (par exemple de collectivités accompagnées par Energie partagée, dont les retours d'expérience peuvent aussi servir aux entreprises).</p> <p>S'intégrer dans des démarches environnementales de zones d'activités économiques et d'écologie industrielle et territoriale.</p>	<p>Associer les utilisateurs et leurs représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicats - Utilisateurs 	<p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité des enjeux de sobriété, renforcer les compétences et le conseil pour rendre les enjeux de sobriété plus concrets pour les utilisateurs. - Accompagner les utilisateurs pour limiter la résistance au changement. - Tenir compte du ressenti, confort. - Bien choisir les moyens de communication : un mail hebdomadaire à un nombre conséquent d'agents pour leur demander d'éteindre la lumière peut être plus consommateur d'énergie que l'ampoule que l'on aura oublié d'éteindre. - Rendre obligatoire un outil de gestion technique pour les collectivités et administrations. - Proposer une compensation financière supplémentaire pour les projets les plus performants. <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitrage politique / budgétaire. - La vision budgétaire diffère entre acteurs publics qui établissent leur budget à N+1 et entreprises qui raisonnent davantage sur plusieurs années, ce qui rend plus visibles pour elles les retours sur investissements. - L'auto-consommation peut être un facteur de motivation supplémentaire.
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		



Accompagner la rénovation énergétique du « petit » tertiaire privé



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Ville de Blois, ateliers multi-acteurs dans le cadre de l'AMI « Démonstrateur de la ville durable » sur l'îlot Denis Papin (= cas typique de logements et commerces dépendants) : constat qu'il vaut mieux éviter les rénovations partie par partie et raisonner à l'échelle du bâtiment, avec un problème de maîtrise foncière soulevé dans l'étude d'ensemble par l'école d'architecture.

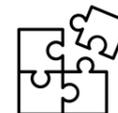
Parc naturel régional de la Brenne : mise en place d'un conseil sur la rénovation énergétique du petit tertiaire privé : orientation vers un architecte, conseil par rapport au besoin, identification d'aides financières.

- RENOVATION DU BATIMENT TERTIAIRE -

Accompagner la rénovation énergétique du « petit » tertiaire privé

CONTEXTE

L'information-conseil à la rénovation énergétique des « petits » locaux tertiaires privés une monte en puissance grâce au conventionnement des CCI et CMA comme structure de mise en œuvre du programme SARE sur ce volet.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Identifier les points de contacts des entreprises et les faire connaître.</p> <p>Améliorer la connaissance du maillage du « petit » tertiaire privé (la « densité » de ce parc tertiaire aura une incidence sur l'impact de l'action).</p> <p>Lorsque l'occupant n'est pas le propriétaire, avoir un partage d'informations sur le bâti, les usages, les besoins spécifiques liés à l'activité, ...</p> <p>Inclure le commerce dans le projet de rénovation de la copropriété, ce qui est peu fait à cause des difficultés à coordonner les projets (calendrier, versement des aides qui diffèrent, ...).</p> <p>Proposer, mettre à disposition des locaux pendant le temps des travaux.</p> <p>Si la rénovation bénéficie d'aides publiques, rendre public le projet et son montage pour permettre un retour d'expérience et une capitalisation des projets.</p> <p>Valoriser les travaux des artisans qui rénovent le patrimoine commun.</p>	<p>Public cible non spécialiste qui peut avoir besoin de « faire faire » ou d'être accompagné avec/par des acteurs intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires publics (ex. les communes engagées dans une opération « mon commerce » peuvent susciter de la confiance et de l'impulsion) - Professionnels dont le métier actuel pourrait évoluer pour apporter un accompagnement : agents immobiliers, architectes, ... - Groupement d'artisans - Associations comme Ecobat <p>Distinguer les cas de figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire occupant - Exploitant locataire <p>Pour les travaux proprement dits, mêmes acteurs que pour la rénovation du parc résidentiel.</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une copropriété, la rénovation souvent ne prend pas en compte le commerce et ses besoins qui peuvent être spécifiques. <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un bail commercial, le preneur paie plus de types de charges que dans un bail pour un logement. - L'impact de la rénovation dépend aussi du taux d'occupation et de la taille du bâtiment.

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

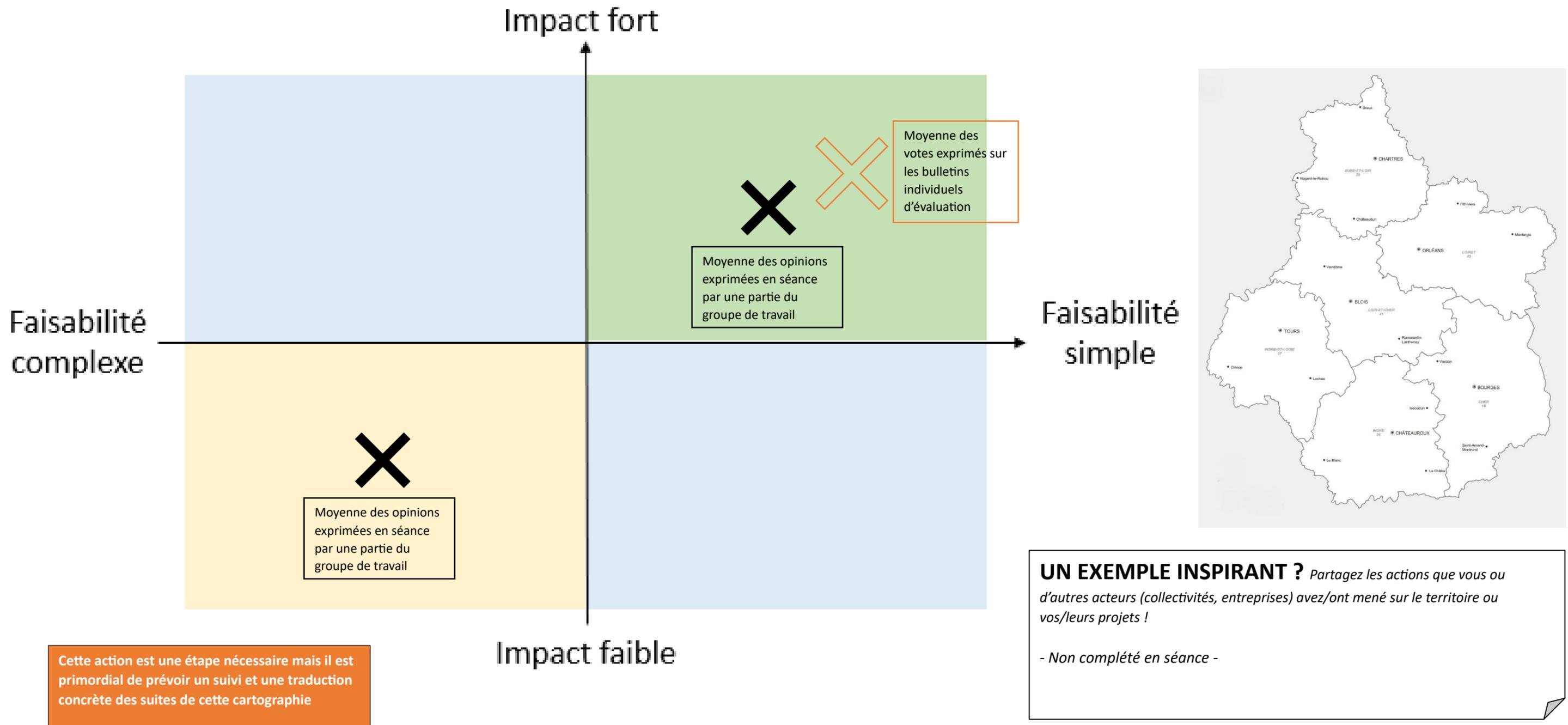
- Non complété en séance -





SOBRIETE FONCIERE

Cartographier les friches en région, les caractériser, pour apprécier et partager le potentiel de remobilisation de l'espace artificialisé



- SOBRIÉTÉ FONCIÈRE -

Cartographier les friches en région, les caractériser, pour apprécier et partager le potentiel de remobilisation de l'espace artificialisé

CONTEXTE

L'outil du CEREMA, Cartofriches, répertorie 1 219 sites en région Centre-Val de Loire. Il n'est pas exhaustif, et de l'ordre de ¾ des sites répertoriés restent à vérifier.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Développer une étude pour cartographier et caractériser les friches (surface, ancienne activité, localisation, desserte...) avec un cahier des charges précis</p> <p>Envisager la mise en place d'un observatoire des friches et l'alimenter au fur et à mesure</p> <p>La mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant aux collectivités territoriales de faire remonter et de structurer les données, et assurer leur diffusion auprès des acteurs concernés</p> <p>Prioriser les friches à réhabiliter en partant d'une liste des opérations viables, notamment financièrement</p> <p>Nécessaire de caractériser les friches en fonction de la biodiversité (faire la différence entre vraie friche à réhabiliter / espace à renaturer)</p> <p>Identifier les friches polluées, qui demandent davantage d'investissement pour leur recyclage</p>	<p>Les propriétaires concernés</p> <p>Les collectivités territoriales</p> <p>Le Cerema</p>	<p>Etablir un chiffrage précis des friches et ainsi les qualifier</p> <p>Questionner la fiabilité des données à disposition (mise à jour nécessaire)</p> <p>Envisager une cartographie intelligente, en utilisant plusieurs sources de données et en croisant les informations avec les collectivités territoriales</p> <p>Identifier les éléments de base nécessaires à leur caractérisation : surface / état du site / pollution éventuelle des sols</p> <p>Faire le lien avec les atlas de biodiversité qui sont développés au niveau communal</p> <p>Financement de l'étude préalable à prévoir</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Garder mais améliorer l'outil Cartofriche, notamment en mettant à jour les données renseignées



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

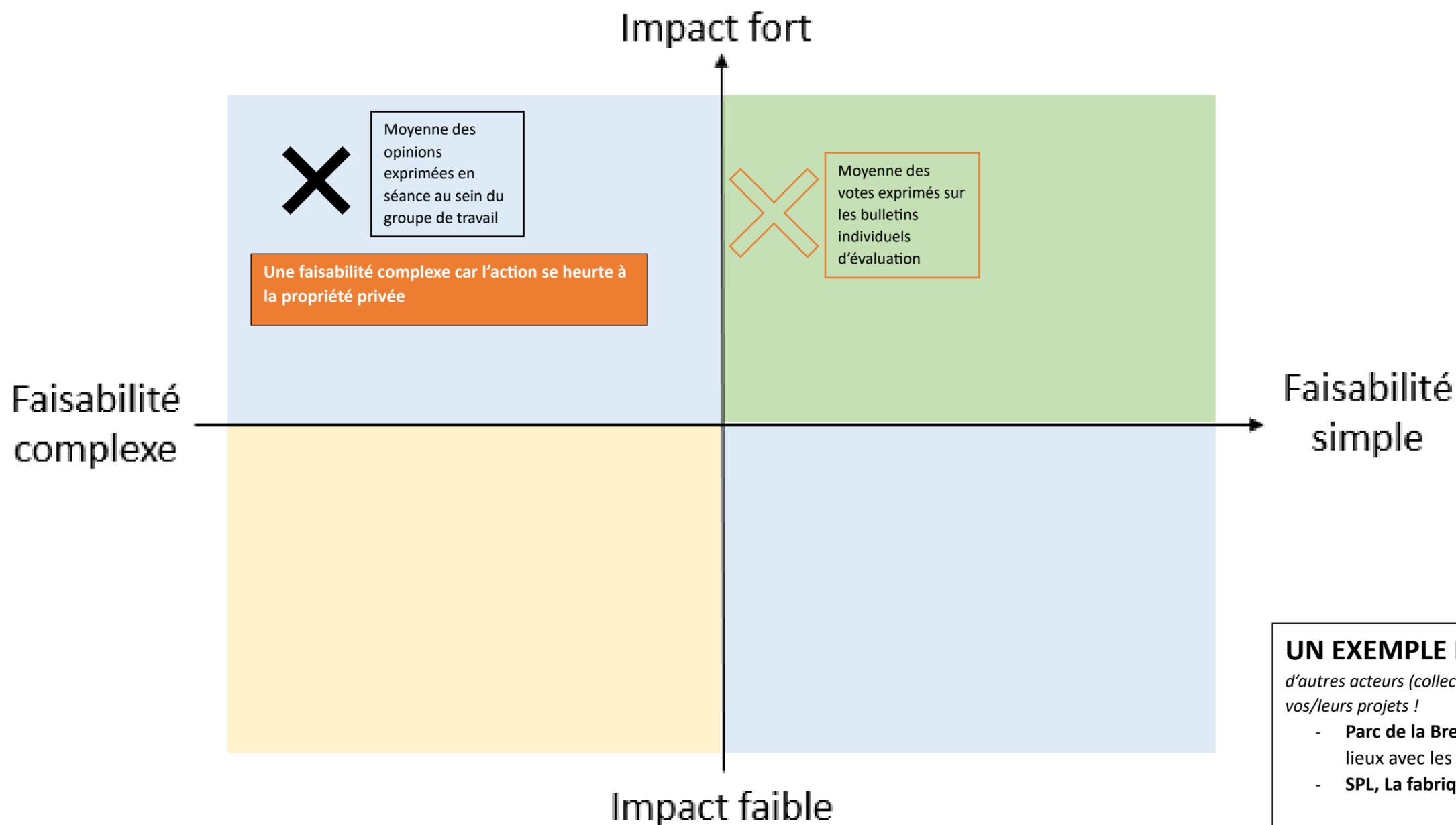


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Réduire la vacance des logements privés : améliorer la mobilisation des propriétaires et des acteurs publics locaux



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Parc de la Brenne (fiche conseil et accession à la propriété, état des lieux avec les collectivités territoriales et mobilisation des aides)
- SPL, La fabrique des quartiers (recherche des propriétaires privés)

- SOBRIÉTÉ FONCIÈRE -

Réduire la vacance des logements privés : améliorer la mobilisation des propriétaires et des acteurs publics locaux

CONTEXTE

En Centre-Val de Loire, 1 logement sur 10 est vacant, et 4 logements vacants sur 10 le sont depuis plus de 2 ans.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Commencer par la recherche des causes de la vacance afin d'adapter la réponse aux territoires et pour mettre en corrélation les réponses aux besoins de la population</p> <p>Stabiliser un guichet unique ainsi que les aides pour que les porteurs de projets s'y retrouvent</p> <p>Mettre en place une taxation particulière en fonction de la vacance constatée</p> <p>Revoir les conditions d'accessibilité des aides (pas uniquement flécher les aides vers les bas revenus)</p> <p>Multiplier les partenariats et travailler la question de l'urbanisme et de la vacance au travers des actions / programmes cœur de ville, centre-bourg</p> <p>Sensibiliser / communiquer sur l'habitat ancien</p>	<p>Les collectivités territoriales</p> <p>Agents immobiliers</p> <p>Architectes</p> <p>Artisans</p>	<p>Pas évident de travailler sur la vacance d'un seul logement – envisager la recherche de la vacance à l'échelle d'un flot d'habitation ou de bâtiments</p> <p>Question de la rentabilité des travaux de rénovation des logements vacants (aides existantes mais des conditions d'accès limitées aux faibles revenus ; or les propriétaires n'entrent pas dans ces conditions, mais n'ont pas nécessairement la faisabilité financière de faire des travaux)</p> <p>Corréler réhabilitation des logements vacants et offres d'emploi : on ne veut plus travailler loin de chez soi</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Mettre en place une analyse fine, proche du terrain pour adapter les réponses à la vacance, et ce en mutualisant les outils et données et en ayant un angle d'analyse avec les bassins d'emploi



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

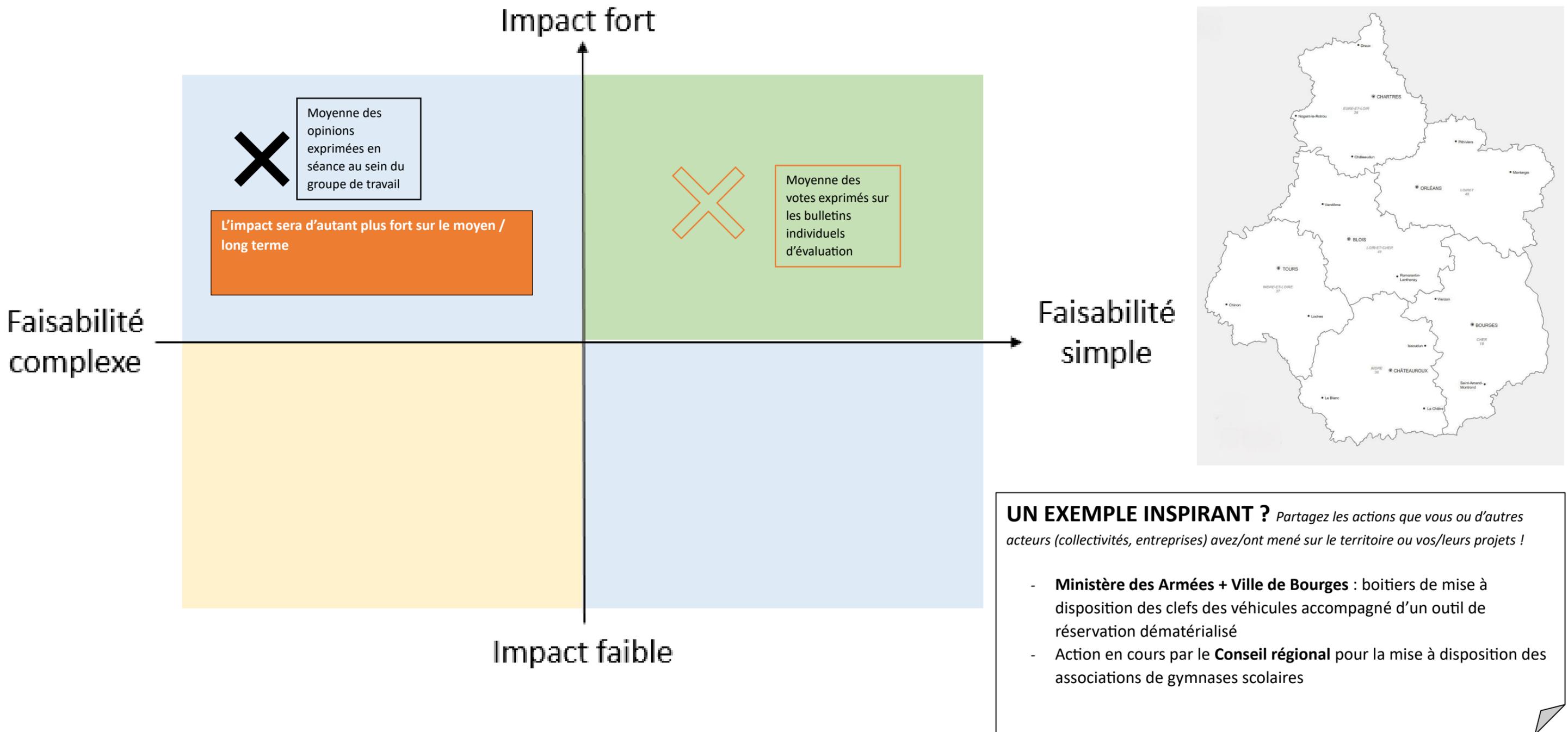


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Mettre en œuvre des démarches d'optimisation des usages des bâtiments

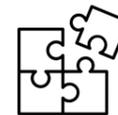


- SOBRIÉTÉ FONCIÈRE -

Mettre en œuvre des démarches d'optimisation des usages des bâtiments

CONTEXTE

Le temps d'occupation des locaux d'une école, par exemple, est estimé à 20% sur une année civile (source CEREMA).



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
Différencier les bâtiments et ses annexes pour faciliter les démarches d'optimisation (ex, des cours d'école avec l'usage pour le sport comme un city-stade) Identifier les bâtiments et prioriser les bâtiments en fonction de la faisabilité / facilité de mutualisation Nourrir une base de données actualisées/ un réseau partagé, des bâtiments mutualisables et des offreurs de solution Développer les espaces communs au sein des bâtiments (ex, mise à disposition des salles de réunion) Envisager les mutualisations sur les prochains bâtiments (ceux en projet et/ou en construction) Identifier les espaces mutualisables au moment de la conception des locaux	Associations Architectes Collectivités territoriales Entreprises CCI	Difficulté de mutualisation / ouverture des bâtiments publics pour cause de Vigipirate Sécuriser la mise à disposition du bâtiment, du matériel à l'intérieur Envisager la solution d'un boîtier avec les clefs du bâtiment / ou système de badges d'ouverture + système de réservation via un outil dématérialisé Penser la maturité des usages dans les espaces existants Risque de se heurter aux réticences au changement et à l'idée que l'on se fait de la propriété dans notre société (notion sanctuarisée et envisagée sous l'angle d'une utilisation privative)

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Déterminer l'échelle du portage de projet et envisager une étude préalable pour mesurer le réel besoin des territoires en la matière ; puis, en fonction, déterminer la disponibilité des bâtiments disponibles



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

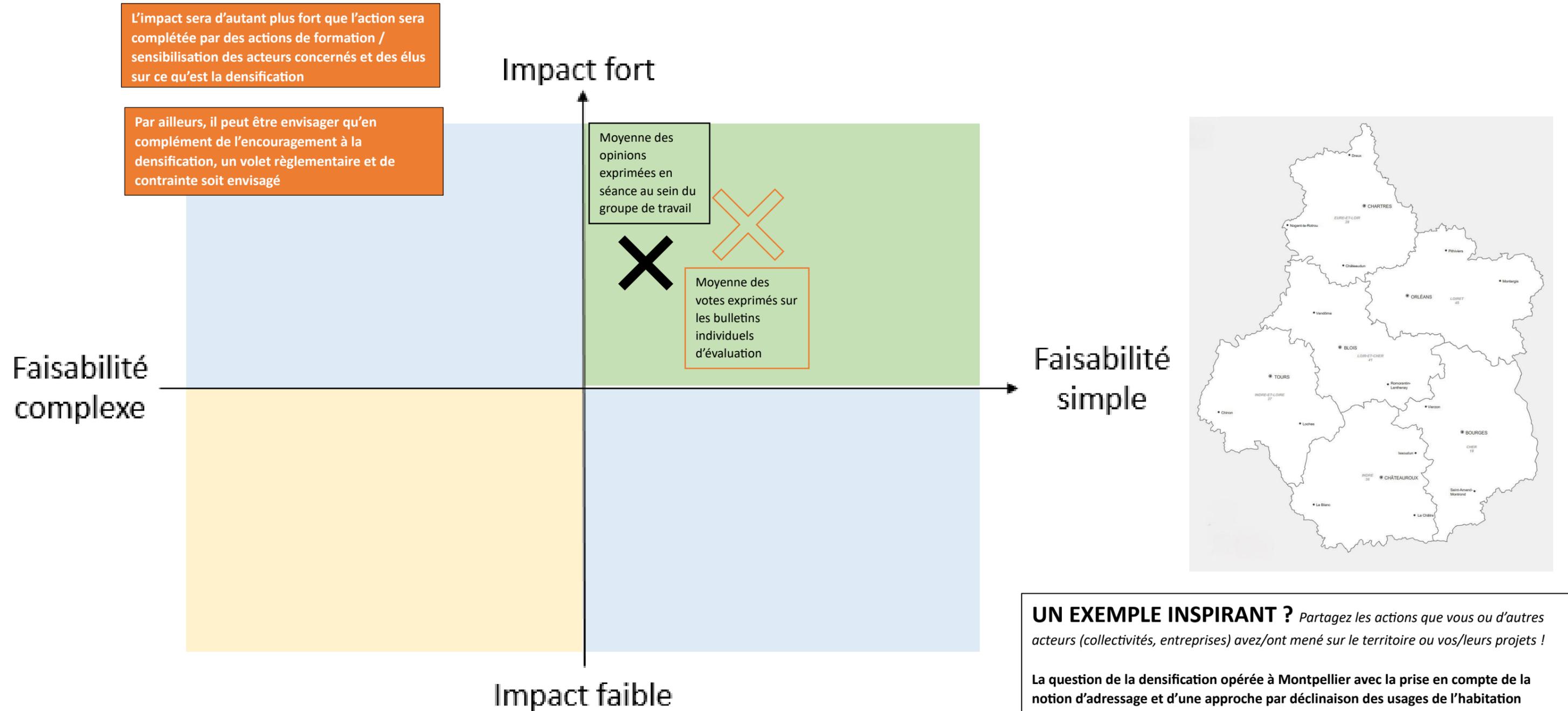


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Encourager les opérations de densification douce



- SOBRIÉTÉ FONCIÈRE -

Encourager les opérations de densification douce

CONTEXTE

Le taux régional de logement « individuel pur » est supérieur à la moyenne nationale.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Sensibiliser les bureaux d'études qui travaillent avec les collectivités dans l'écriture de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU, OAP...)</p> <p>Etablir une doctrine régionale sur ce qu'on entend par l'encouragement aux opérations de densification</p> <p>Revoir la notion de qualité des opérations mais également leur équilibre financier avec de nouveaux critères comme le critère fonctionnel de l'opération et pas uniquement financier</p> <p>Définir des critères de « qualité de vie » permettant de qualifier la densification de « douce »</p>	<p>Etat</p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>Architectes (qui peuvent apporter une vision transversale de l'ensemble des enjeux d'une telle opération de densification)</p> <p>Experts techniques / Bureau d'études</p>	<p>S'inspirer des programmes « Action cœur de ville » « Ville de demain » pour coupler ces opérations de densification avec les besoins en revitalisation / redynamisation des centres bourgs sur le volet habitat</p> <p>Remettre en place le PTZ dans les opérations de densification douce (notamment sur le volet de l'habitat individuel groupé)</p> <p>Coupler cette action d'encouragement de la densification avec des mesures de contraintes</p> <p>Assurer une relecture plus poussée en la matière des PLU car la densification baisse dans les documents d'urbanisme → Avoir accès à une prescription de la DREAL / de la Préfecture dans le domaine</p> <p>Manque un corpus de référence et des retours d'expériences sur la densification douce</p> <p>Lutter contre une vision ancienne de la densification (« peur des tours ») et de sa signification (« peur de vivre chez son voisin »)</p> <p>Prendre connaissance et s'inspirer de l'étude SIMO « Ce que recherchent les voisins ? » → La densité arrive en dernière crainte</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Sensibilisation et acculturation à la nouvelle définition de la densification (ex, « espaces mieux vivre »)



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

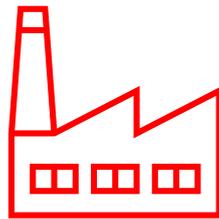
- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -

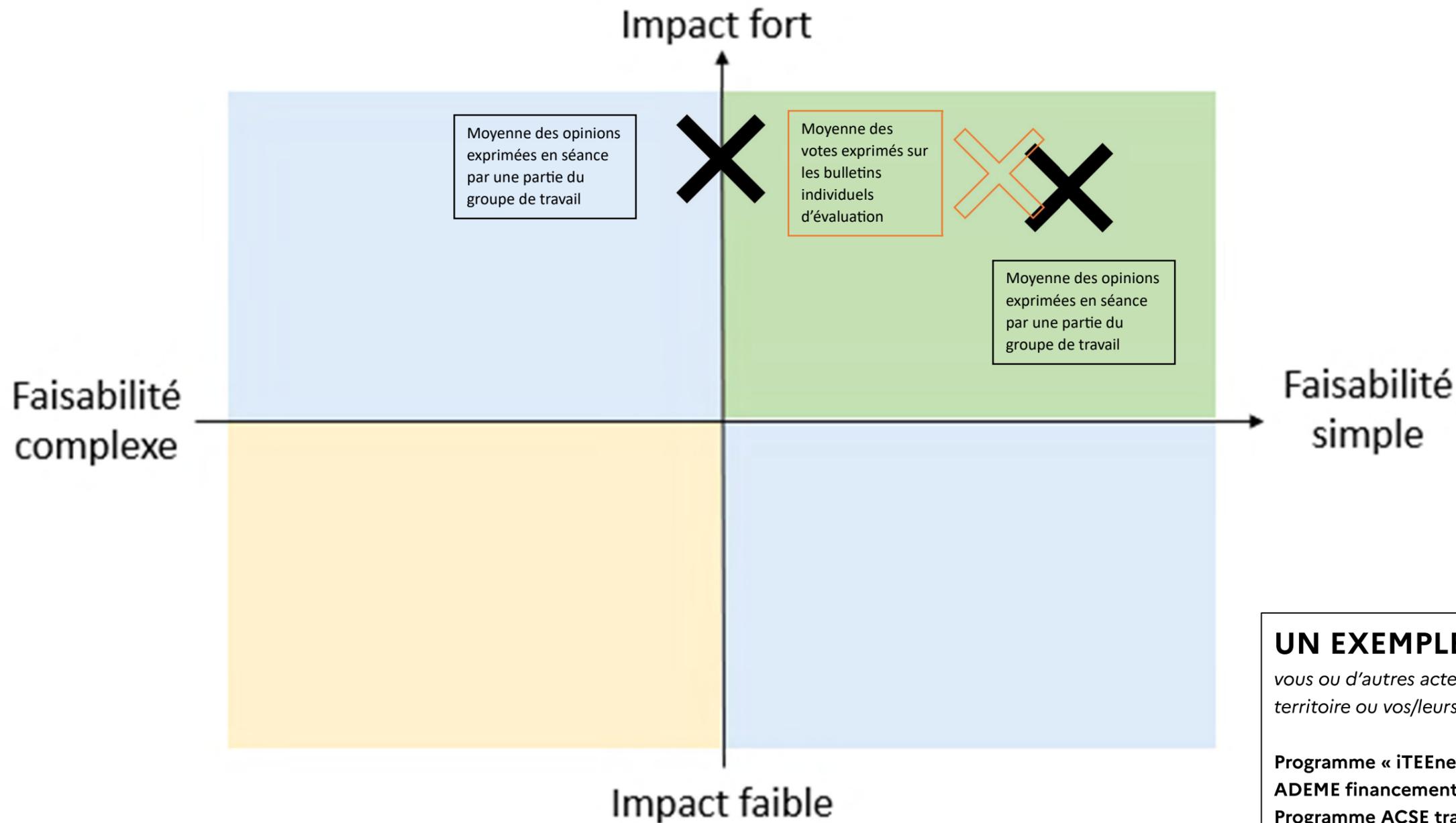




ECONOMIE-INDUSTRIE

- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Renforcer la formation des acteurs du développement économique aux enjeux de la transition écologique



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

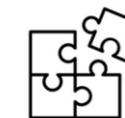
Programme « iTEeneraire » pour les agents territoriaux (CNFPT CR ADEME financement France 2030)
Programme ACSE transition de la Région
« Interlude »

- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Renforcer la formation des acteurs du développement économique aux enjeux de la transition écologique

CONTEXTE

Les enjeux de la transition écologique et les objectifs de décarbonation de l'industrie sont au cœur de l'action des acteurs du développement économique.



Des sessions de formation thématiques sont d'ores et déjà proposées, notamment par des opérateurs d'Etat, afin de renforcer les compétences en accompagnement des acteurs du développement économique auprès des entreprises industrielles.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action proposée portait sur la formation non pas des entreprises mais de leurs accompagnateurs. Or certains ont mentionné le besoin d'effectuer la formation à deux niveaux : auprès des développeurs économiques et directement auprès des chefs d'entreprises • Effectuer une sensibilisation générale afin de massifier la connaissance des bases et principes fondamentaux (estimé déjà fait par certains, pas suffisant par d'autres) • Sensibilisation à continuer des élus • Formation avec <ul style="list-style-type: none"> ○ une approche filière (prioriser les filières les plus implantées dans le territoire), lien avec CEC ○ et une approche territoire • Pas de formations très techniques (relèvent de métiers spécifiques – formation ingénieur), mais besoin de formations transversales (gestion de l'énergie par exemple) • Pour la formation des entreprises, vérifier ce qui peut être pris en charge par les OPCO • Penser aussi formation continue – dans certaines formations les structures n'ont pas le matériel dernière génération permettant de former les jeunes à de nouvelles méthodes : matériel peut être prêté par l'entreprise (qui y voit son intérêt en termes de recrutement futur) • Informer/sensibiliser aussi les acheteurs, pour créer un marché économiquement viable <ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'avoir une vision globale : identifier l'ensemble des acteurs • Besoin d'avoir une coordination de tous les acteurs du développement économique 	<p>Dev'up (université des développeurs économiques) ? (une formation à la transition écologique existe mais de moins d'une journée)</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - agir sur les plus gros mais également privilégier les PME qui ont une forte attente - démontrer les gains économiques de pratiques de transition écologique - faire en visio pour toucher plus de monde (et gagner du temps aux participants), et de temps en temps des visites de sites comme moyens de formation - Clarifier l'objectif de la formation - Apporter du benchmark <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La fresque du climat seule ne modifie pas les pratiques professionnelles - La formation auprès des entreprises s'apparente à du coaching (presque du sur mesure)

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



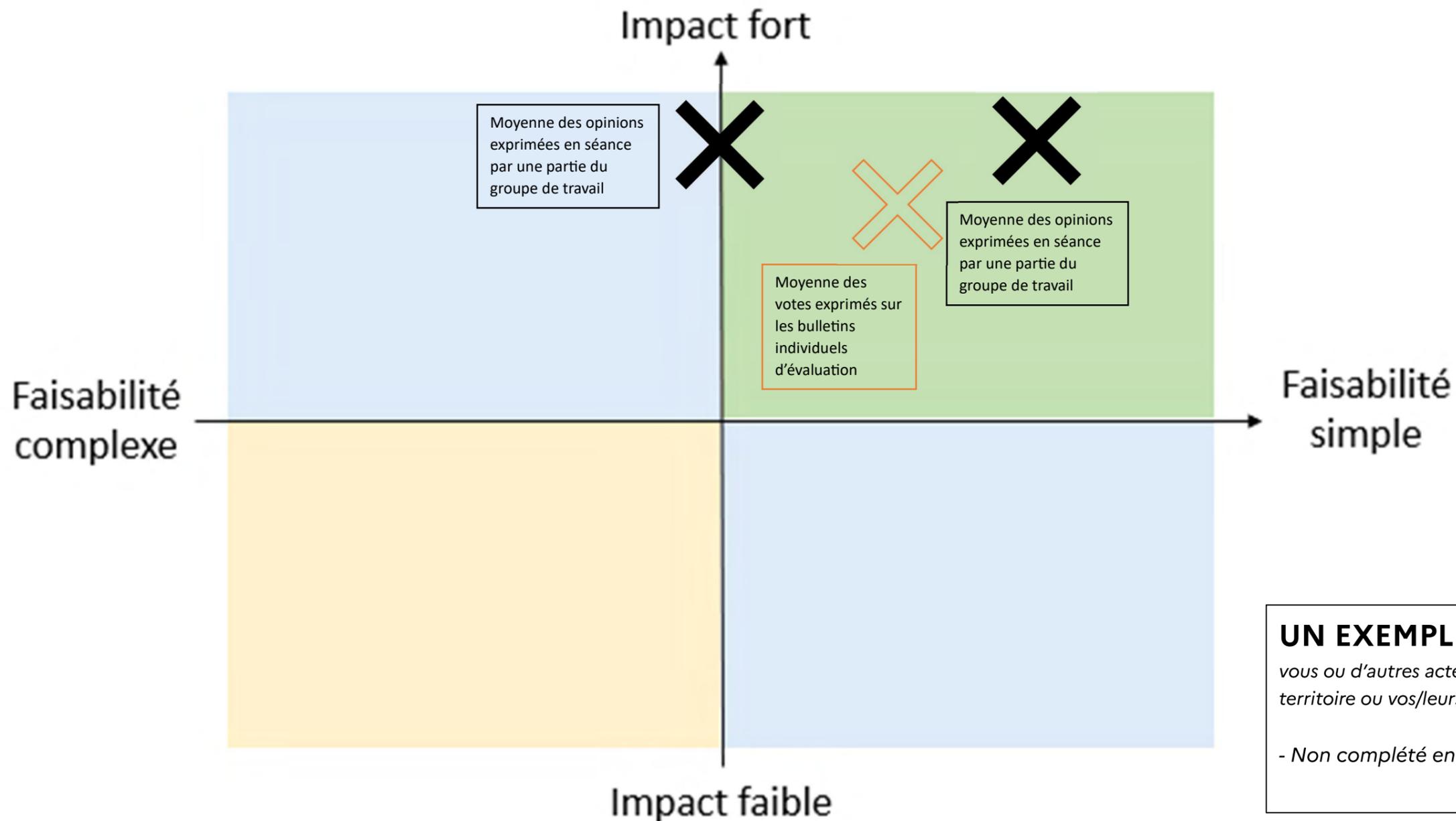
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Mieux communiquer auprès des entreprises industrielles les aides existantes au diagnostic et à l'investissement pour la transition écologique



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

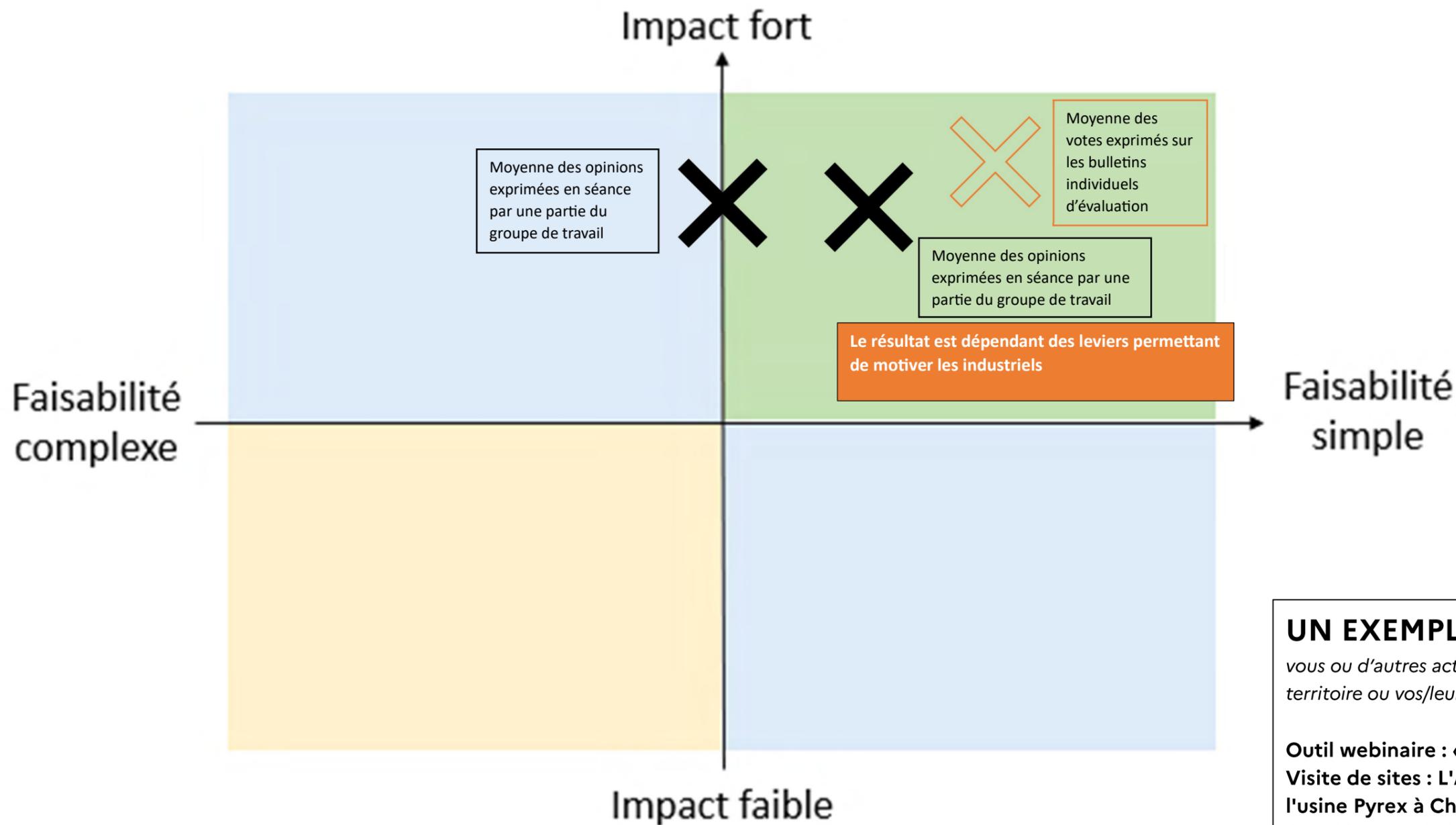
- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Mieux communiquer auprès des entreprises industrielles les aides existantes au diagnostic et à l'investissement pour la transition écologique

CONTEXTE		
<p>De nombreuses communications sont menées par l'Etat, le Conseil régional, l'agence régionale de développement économique Dev'Up, ainsi que par les opérateurs d'Etat (dont l'ADEME et Bpifrance) et les structures partenaires. L'objectif, informer les entreprises industrielles, de manière individuelle ou collective, des aides existantes au diagnostic et à l'investissement pour la transition écologique, et accompagner les entreprises (ingénierie de projet).</p>		
		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Il existe une multitude de dispositifs, ce qui est en soi positif (possibilité d'être accompagné dans la transition). Un des constats partagés est celui de la connaissance limitée des dispositifs. L'entreprise se tourne vers la structure qu'elle connaît par ailleurs, et donc par exemple le diagnostic que cette dernière propose, alors qu'il en existe peut-être de plus adaptés.</p> <p>L'idéal serait un guichet unique. Cependant au vu de la diversité des dispositifs et de leur évolution rapide, idée que l'ensemble des personnes au contact des entreprises soit outillées avec des outils communs pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractériser le besoin exprimé par l'entreprise - savoir vers qui l'orienter en fonction du besoin (arbre de décision) <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la formation des développeurs économiques afin de leur permettre de cibler les questions pour caractériser le besoin • Travaux en réseaux à privilégier : cartographier les portes d'entrée, et les acteurs d'accompagnement • Renforcer le lien et l'articulation dans l'enchaînement des dispositifs 	<p>Comités départementaux de Dev'up ? CCI</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les outils existants • Transposer la démarche Perform'industrie (CCI) • régionaliser les démarches d'accompagnement : utiliser l'échelle départementale • limiter le nombre de dispositifs <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre le plus pertinent n'est pas forcément celui de la filière - Manque de temps de certaines structures pour participer à des travaux collectifs
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Renforcer ou compléter le collectif des acteurs du développement économique qui ont vocation à s'articuler pour la réponse aux entreprises.</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		

- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Partager les bonnes pratiques pour favoriser la décarbonation des sites industriels



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

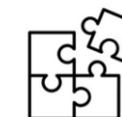
Outil webinaire : « EVE » dans les transports
Visite de sites : L'Ademe a organisé le 26 mars 2024 une visite de l'usine Pyrex à Châteauroux
Accélérateur de la BPI

- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

Partager les bonnes pratiques pour favoriser la décarbonation des sites industriels

CONTEXTE

De nombreuses initiatives d'intérêt sont déployées en région Centre-Val de Loire, afin de promouvoir et de partager les bonnes pratiques en matière de décarbonation des sites industriels.



A titre d'exemple, l'ADEME a organisé, en 2024, dans les six départements de la région centre-Val de Loire, les « Déjeuners Chaleur Renouvelable » sur des sites industriels ayant adopté des solutions centrées sur les énergies renouvelables. L'occasion pour les participants de découvrir et de visualiser des installations performantes réalisées par des entreprises industrielles pour diminuer leur empreinte carbone.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des clubs d'industriels afin de partager des bonnes pratiques (en lien avec l'ADEME et les fédérations professionnelles) Outils de communication : webinaires, salons régionaux, visites de sites inspirants (ex : Pyrex) Formation Capitaliser sur les outils existants (accélérateur de la BPI) Déployer des outils de partage au niveau collectif et individuel 	<p>ADEME Fédérations professionnelles BPI (accélérateur)</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> utiliser une approche par filière qui a déjà démontré son efficacité ainsi qu'une approche territoriale valoriser les éléments démontrant une véritable efficacité pour tout type d'entreprise (pas seulement au niveau de grandes entreprises) accompagner dans la durée <p><u>Freins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche « pair au pair » peut être chronophage

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



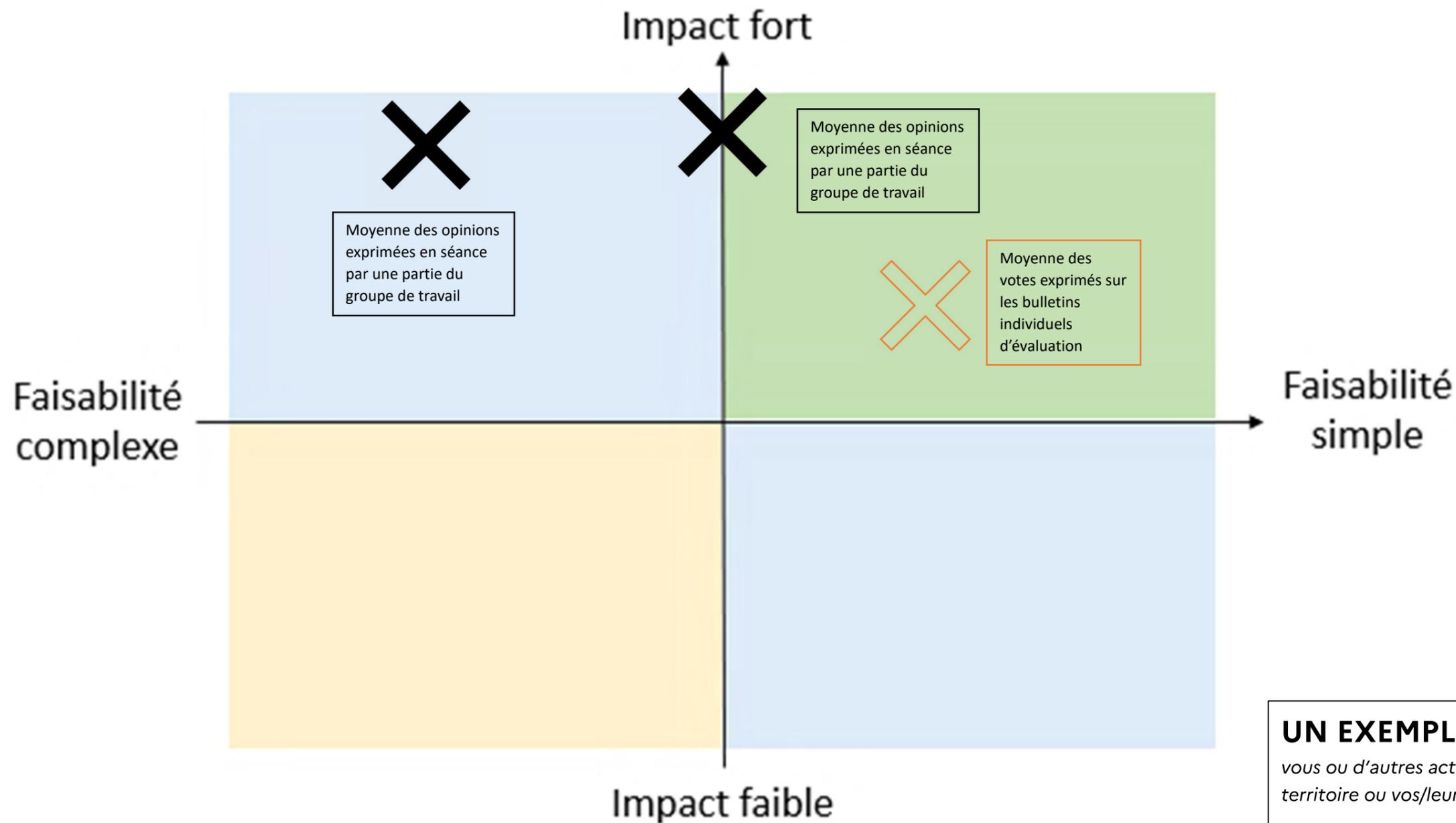
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

« Critériser » aux enjeux de transition écologique les aides à l'implantation et au développement économique



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- DECARBONATION DES SITES INDUSTRIELS -

« Critériser » aux enjeux de transition écologique les aides à l'implantation et au développement économique

CONTEXTE

Les dispositifs d'accompagnement des entreprises industrielles et plus spécifiquement les critères d'attribution d'aides financières incluent une analyse du respect du principe DNSH (*Do No Significant Harm*).



Au cœur de la stratégie de développement durable, ce principe impose aux acteurs économiques de « ne pas causer de préjudice important » aux objectifs environnementaux établis par l'Union Européenne.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Éléments clés issus des échanges :</p> <p>La critérisation des aides permet d'aller plus loin que le principe de DNSH, soit en conditionnant les aides à des développements économiques respectueux voire favorables à l'environnement, soit en majorant ces aides.</p> <p>Il est constaté une raréfaction des terrains disponibles, ce qui peut conduire à rechercher des critères, notamment environnementaux, pour différencier les projets.</p> <p>Certains participants présents s'expriment tout à fait en faveur de cette idée, estimant que c'est le rôle de la puissance publique d'avoir un effet incitatif quant à un développement durable des activités économiques sur le territoire.</p> <p>Cependant, certains soulignent que les collectivités ont d'autres critères de choix qui leur sont propres pour retenir les entreprises candidates à l'implantation sur leur territoire.</p> <p>D'autres soulignent que les préoccupations environnementales sont déjà intégrées par les chefs d'entreprises</p>	<p>Collectivités ayant fait le choix de critériser les aides : montrer la réussite en termes de développement et d'attractivité des entreprises</p>	<p><u>Conditions de réussite</u></p> <p>Il est souligné l'importance de la « phase amont » : dans le cas de critérisation, il est important de partager en amont ces éléments avec les potentiels candidats à l'installation, qui pourront adapter dès le départ leur projet. En effet, chercher à influencer sur le projet alors qu'il est déjà largement avancé est coûteux pour le porteur (études en plus, modifications demandées aux bureaux d'études...), qui va par ailleurs intégrer les considérations environnementales a minima (et pas les intégrer également comme sources d'opportunité).</p> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller au respect des compétences/périmètres pour la critérisation des enjeux - impact des choix politiques concernant les zones d'implantation - accès aux ressources humaines et financières pour les entreprises pour prendre en compte ces critères

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

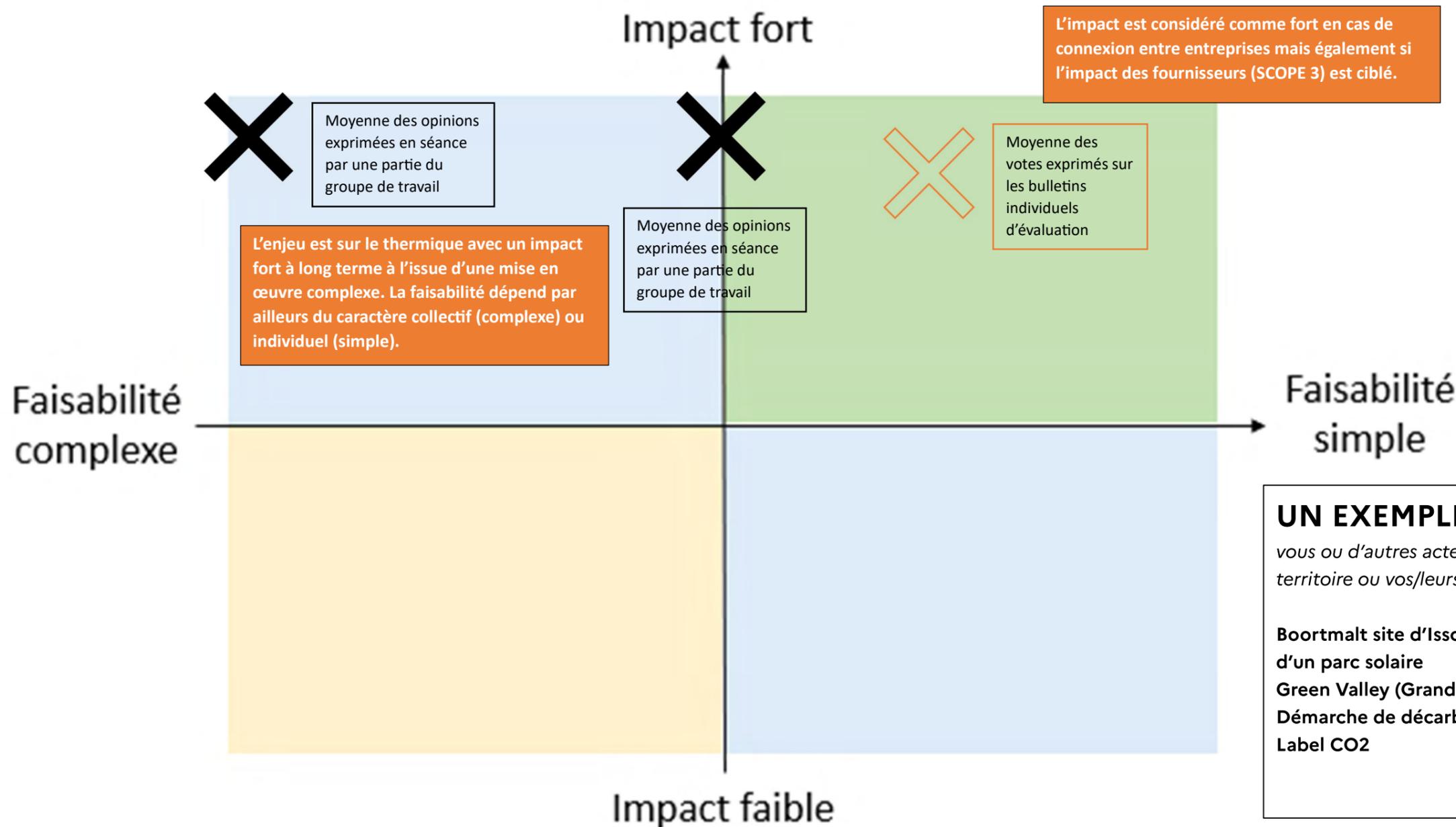


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Favoriser une autonomie énergétique (EnR, chaleur, etc...) individuelle ou collective (mutualisation territoriale) des entreprises



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Boortmalt site d'Issoudun : installation d'une centrale à biomasse et d'un parc solaire
Green Valley (Grand Est) : démarche EIT sur le territoire d'Epinal-Golbey.
 Démarche de décarbonation du papetier Norske Skog
 Label CO2

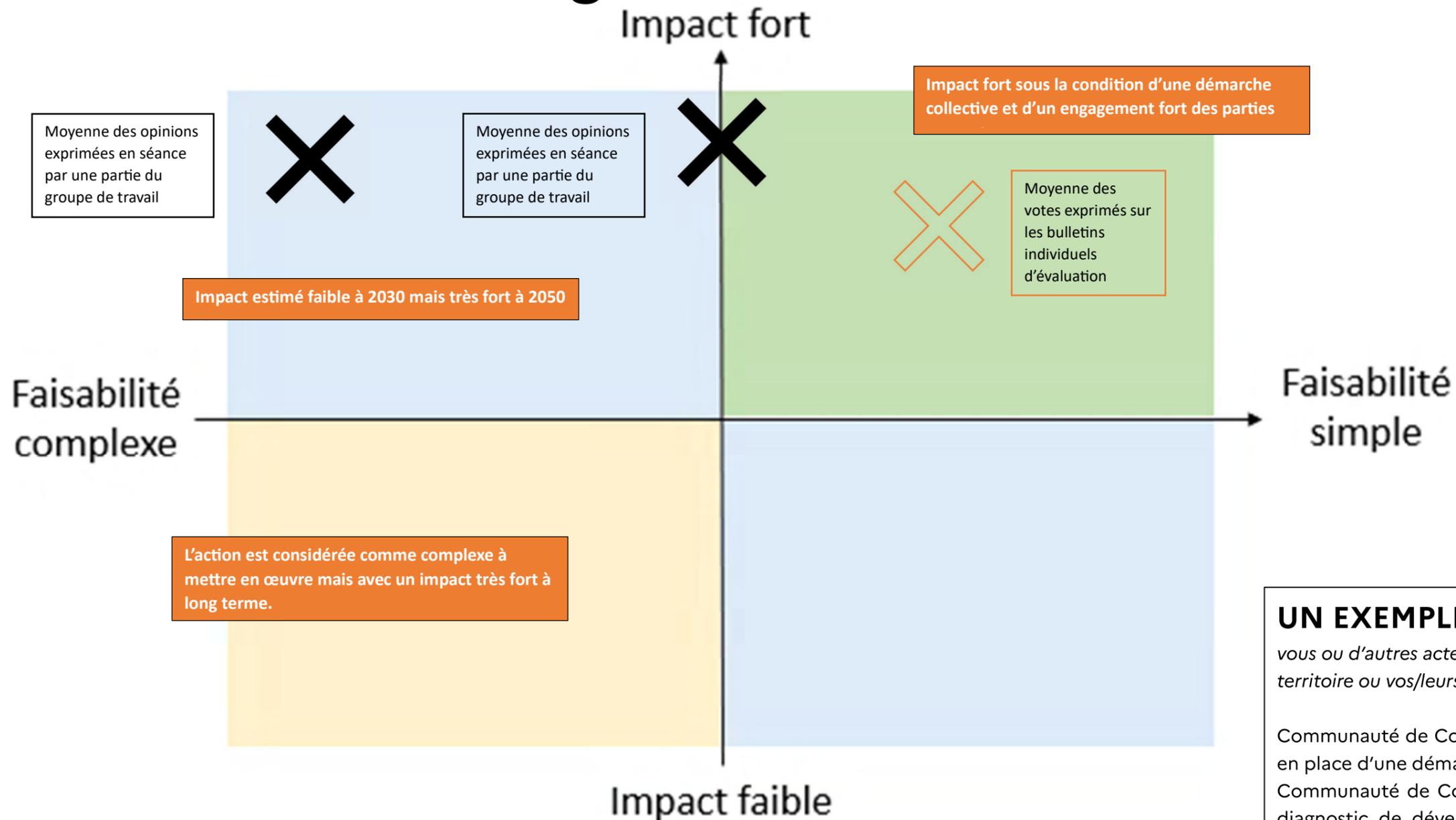
- ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE / CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT -

Favoriser une autonomie énergétique (EnR, chaleur, etc...) individuelle ou collective (mutualisation territoriale) des entreprises

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Les participants se sont accordés sur le manque de visibilité des besoins individuels des entreprises et la nécessité de démarrer les travaux de mise en œuvre par un diagnostic de l'existant. La priorité se situerait au niveau du thermique, dans la mesure où l'électricité est majoritairement décarbonée à ce jour.</p> <p>Il y a plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation d'énergie sur site, liée au process industriel, - Les besoins d'énergie liés à la mobilité des salariés, - et en dernier lieu l'énergie utilisée par les fournisseurs et clients, incluant le transport de marchandises. <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un instantané de la consommation des sites et des véhicules • Revoir la politique d'achats des entreprises • Récupérer l'énergie fatale • Travailler avec les autres entreprises au niveau local afin de mettre en place des projets d'autoconsommation collective • Rénover les sites industriels • Accompagner les petites entreprises • Mettre en place un label, une charte par industrie • Créer une banque de l'énergie à l'échelle d'un pôle d'entreprises ou à l'échelle de la région pour faciliter les échanges • Communiquer sur la simplicité de la mise en œuvre de projets solaires photovoltaïques • Déployer le PACTE industrie à un niveau local • Faire le lien avec la sobriété foncière pour optimiser les zones d'activités, rappeler les zones d'activités pour faire émerger des possibilités de mutualisation (énergie, eau, parking, ...) • Cibler prioritairement les grands consommateurs 	<p>Entreprises ADEME Energéticiens Région – CCI – ADEME – DREAL EPCI – Territoires d'industrie Gestionnaires des zones d'activités (collectivités, SEM, ...)</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les nombreux regroupements d'industriels existants - Avoir une vision des énergies disponibles (concernant notamment le potentiel local en termes de géothermie) <p><u>Freins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de l'autoconsommation collective - Manque de ressources des petites entreprises - Confidentialité - Manque un modèle économique sur le thermique : biométhane beaucoup plus cher <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations légales sont à prendre en compte dans la réflexion (équipement en point de recharge de véhicules électriques au 1^{er} janvier 2025 lorsque le parc de stationnement dépasse 20 emplacements ; intégration d'un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation sur une partie de la toiture ou sur les ombrières des aires de stationnement lors de leur construction, extension ou rénovation lourde). - Beaucoup d'outils existent (PACTE industrie, démarches d'EIT, CEE, label objectif CO2...).
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Effectuer un diagnostic, identifier les actions à mener et leurs effets prévisionnels, prévoir un suivi et des mesures d'impact.</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>Moyen terme (exemple de Green Valley : 10 années)</p>		



Déployer une animation territoriale des acteurs économiques en vue de développer une démarche d'« Ecologie industrielle et territoriale » (EIT)



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

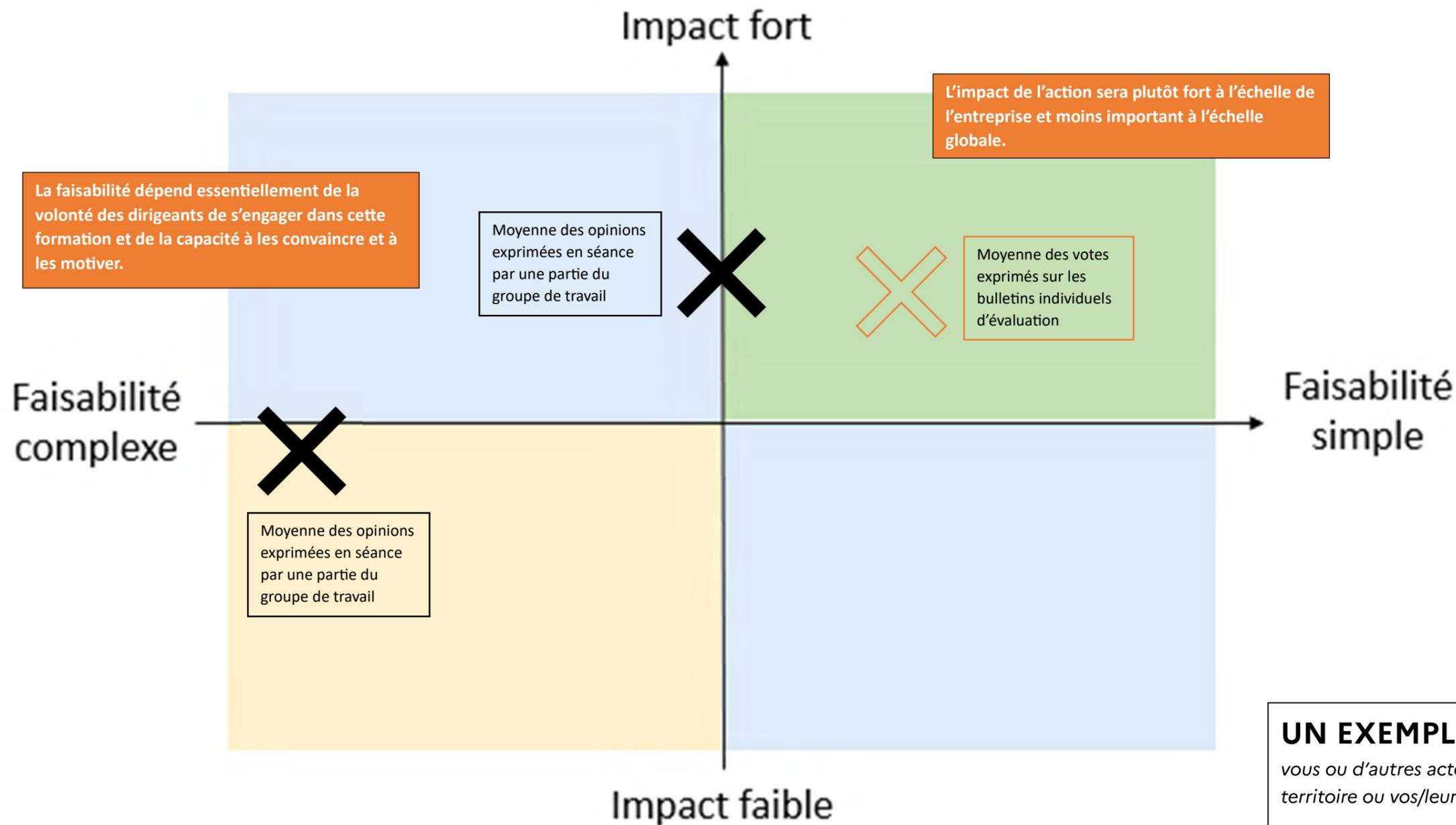
- Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois : mise en place d'une démarche EIT
- Communauté de Communes du Grand Chambord : élaboration d'un diagnostic de développement économique ayant donné lieu à des rencontres avec les entreprises qui ont souhaité la création d'un ETP d'accompagnement
- Cher et Indre : des démarches initiées par les entreprises

- ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE / CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT -

Déployer une animation territoriale des acteurs économiques en vue de développer une démarche d'« Ecologie industrielle et territoriale » (EIT)

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Eléments clés issus des échanges :</u> L'action est considérée comme potentiellement à très fort impact moyennant un engagement fort et collectif et des moyens financiers conséquents sur le long terme. Le porteur le plus pertinent serait les EPCI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les démarches • Identifier des zones propices • Identifier des entreprises susceptibles d'avoir un besoin et un intérêt à engager une discussion avec des partenaires locaux. Cibler en priorité les grands consommateurs d'énergie/matières. • Prendre contact avec les entreprises à l'initiative d'un EPCI • Avoir des chargés de mission pour animer les démarches et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre • Mettre en place une démarche/label « Territoire zéro carbone » • Former les développeurs économiques au sujet de l'EIT 	<p>EPCI, Territoires d'industrie (lien avec les parties prenantes) Développeurs économiques (lien avec les parties prenantes en particulier dans le cadre de leur animation des clubs entreprises) ADEME (financement) CCI (renforcer l'accompagnement existant) Club des chefs d'entreprises des zones d'activités Fédérations professionnelles Syndicats de collecte et traitement des déchets</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire sur le long terme - Disposer de moyens conséquents, financiers et humains (avoir un animateur dédié à la démarche) - Difficulté à mobiliser les entreprises, en particulier les TPE : susciter l'intérêt des entreprises en développant un argumentaire sur l'intérêt de la démarche (par exemple pour les fournisseurs pour aider à conserver des marchés), simplifier les démarches, avoir une solution clé en main à pré-dimensionner selon les profils d'entreprises petites, moyennes ou grandes - Mettre en place un climat de confiance - Initiative ou soutien par une collectivité en particulier pour la phase de diagnostic, portage politique au niveau de la collectivité par les élus en charge du développement économique (formation ?) - Avoir une approche large <p><u>Freins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action chronophage - Technicité à maîtriser - Les collectivités n'ont pas forcément intégré ces démarches - Difficulté de connaître les besoins des entreprises (enjeu parfois de confidentialité des entreprises sur leurs flux de matières) - Zones trop petites - Zones aménagées par des réseaux existants et financement de la démarche (investissements pouvant être lourds) <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas engendrer des déplacements de matières au-delà de la zone de déploiement de la démarche - Règlementation sur les déchets (sortie du statut de déchets) - Veiller à la lisibilité de toutes les démarches
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Identifier les EPCI pour expérimenter la démarche et initier le dialogue entre les parties prenantes du territoire concerné</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon 2050</p>		

Construire à l'échelle régionale une "Convention des Entreprises pour le Climat" par filière



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

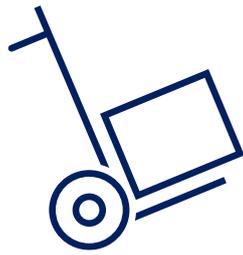
- Non complété en séance -

- ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE / CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT -

Construire à l'échelle régionale une "Convention des Entreprises pour le Climat" par filière

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>L'outil de formation et d'accompagnement des dirigeants d'entreprises proposé par la Convention des Entreprises pour le Climat n'était pas connu de la majorité des participants.</p> <p>Un des jalons clés identifié est celui de la vérification que cet outil est le plus pertinent au regard d'autres accompagnements proposés par des acteurs comme la BPI (ex : accélérateur Transition écologique).</p> <p>Les participants ont confirmé la nécessité d'accompagner les dirigeants dans la transition environnementale soit en effectuant un pas de plus avec les outils existants soit en soutenant cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> Cibler les entreprises de petite et moyenne taille (TPE PME) Identifier les filières les plus impactantes Renforcer les outils existants 	<p>Chefs d'entreprises (moyen de leur redonner les clés)</p> <p>Représentants des filières</p> <p>BPI France (concernant l'outil Accélérateur Transition écologique)</p> <p>Inspecteurs ICPE (afin d'informer les dirigeants d'entreprise sur l'existence des accompagnements à la transition)</p>	<p><u>Freins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps des dirigeants à consacrer à ce type de formation - Coût - Manque d'outils disponibles pour les TPE - Réussir à recruter 50-60 entreprises de la même filière - Doublement des outils d'accompagnement <p><u>Conditions de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réussir à convaincre les dirigeants d'y participer - Aller au-delà des préconisations, disposer d'un accompagnement dans la durée <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation CEC peut être un choc pour les dirigeants (ce qui en fait également sa force)
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Identifier les outils existants et renforcer leur action</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance -</p>		

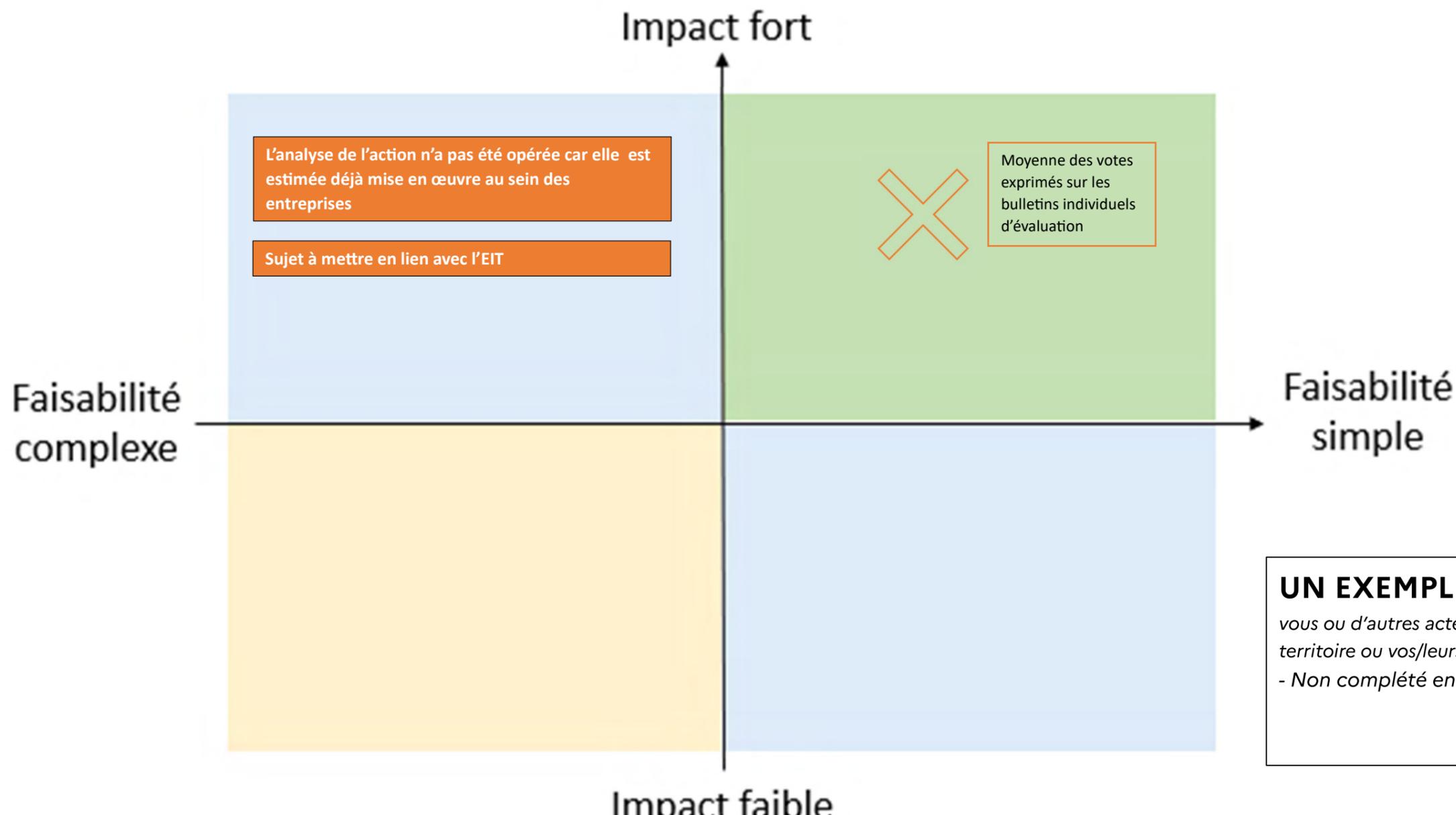




FRET

- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Optimiser le remplissage des camions et les circuits logistiques par la mutualisation, l'application de bonnes pratiques et l'utilisation des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle)



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !
- Non complété en séance -

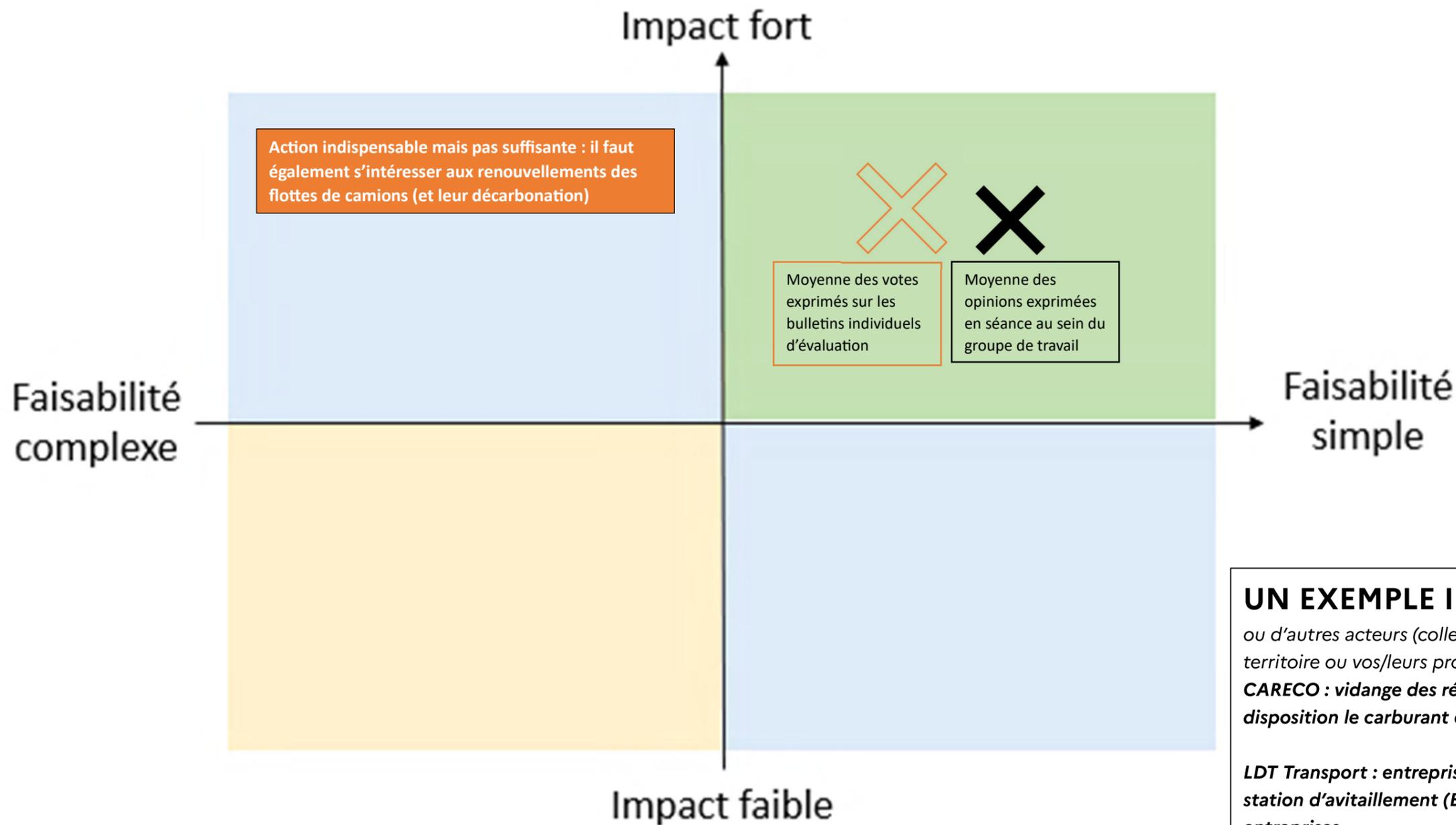
- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Optimiser le remplissage des camions et les circuits logistiques par la mutualisation, l'application de bonnes pratiques et l'utilisation des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle)

<p>CONTEXTE</p> <p>La décarbonation des véhicules de transport de marchandises ou de personnes est stratégique en plus du report modal dans la perspective de transition écologique. </p> <p>Les entreprises de transport se sont fortement engagées ces dernières années pour réduire leur impact environnemental. Mutualisation du transport entre plusieurs clients : 7 à 10% de gain CO2 ; utilisation d'un logiciel d'amélioration du coefficient de chargement : 7 à 14%.</p>								
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="65 766 1038 892"> <p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p> </th> <th data-bbox="1038 766 1765 892"> <p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p> </th> <th data-bbox="1765 766 2902 892"> <p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p> </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="65 892 1038 1585"> <p><u>Éléments clés des échanges :</u></p> <p>Cette action est écartée. Les transporteurs indiquent être déjà engagés dans ce type d'action puisqu'il s'agit avant tout d'un intérêt économique pour les entreprises de transport.</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <p>Il est préférable de travailler sur la décarbonation du dernier km : s'inspirer de La Rochelle qui a mandaté une société chargée de livrer uniquement le centre-ville.</p> <p>Développer la mise en place de mini entrepôts à l'intérieur des villes.</p> <p>Coupler le transport de marchandises avec le transport de voyageur (par exemple, pour les petits colis utiliser les véhicules de transport de personnes (contrainte réglementaire ?), le tram...)</p> </td> <td data-bbox="1038 892 1765 1585"></td> <td data-bbox="1765 892 2902 1585"> <p>Recenser les marchandises compatibles avec cette optimisation du chargement</p> <p>Revenir / Echanger avec les commissionnaires de transport, les donneurs d'ordre</p> </td> </tr> </tbody> </table>			<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>	<p><u>Éléments clés des échanges :</u></p> <p>Cette action est écartée. Les transporteurs indiquent être déjà engagés dans ce type d'action puisqu'il s'agit avant tout d'un intérêt économique pour les entreprises de transport.</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <p>Il est préférable de travailler sur la décarbonation du dernier km : s'inspirer de La Rochelle qui a mandaté une société chargée de livrer uniquement le centre-ville.</p> <p>Développer la mise en place de mini entrepôts à l'intérieur des villes.</p> <p>Coupler le transport de marchandises avec le transport de voyageur (par exemple, pour les petits colis utiliser les véhicules de transport de personnes (contrainte réglementaire ?), le tram...)</p>		<p>Recenser les marchandises compatibles avec cette optimisation du chargement</p> <p>Revenir / Echanger avec les commissionnaires de transport, les donneurs d'ordre</p>
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>						
<p><u>Éléments clés des échanges :</u></p> <p>Cette action est écartée. Les transporteurs indiquent être déjà engagés dans ce type d'action puisqu'il s'agit avant tout d'un intérêt économique pour les entreprises de transport.</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <p>Il est préférable de travailler sur la décarbonation du dernier km : s'inspirer de La Rochelle qui a mandaté une société chargée de livrer uniquement le centre-ville.</p> <p>Développer la mise en place de mini entrepôts à l'intérieur des villes.</p> <p>Coupler le transport de marchandises avec le transport de voyageur (par exemple, pour les petits colis utiliser les véhicules de transport de personnes (contrainte réglementaire ?), le tram...)</p>		<p>Recenser les marchandises compatibles avec cette optimisation du chargement</p> <p>Revenir / Echanger avec les commissionnaires de transport, les donneurs d'ordre</p>						
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? </p> <p>- Non complété en séance -</p>								
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) </p> <p>- Non complété en séance -</p>								
<p>Indicateur(s) de suivi </p> <p>- Non complété en séance -</p>								
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon </p> <p>- Non complété en séance -</p>								

- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Faciliter la mutualisation de l'avitaillement décarboné pour les entreprises



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

CARECO : vidange des réservoirs des véhicules hors d'usages et met à disposition le carburant collecté à ses propres salariés

LDT Transport : entreprise de transport de voyageur qui a développé une station d'avitaillement (BioGNV – Hydrogène – Electricité) ouvert à d'autres entreprises

Zone industrielle de Sorigny : EPCI à l'origine de l'investissement avec une mobilisation du syndicat d'énergies et mise en place de stations mutualisées

- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Faciliter la mutualisation de l'avitaillement décarboné pour les entreprises

CONTEXTE

Aujourd'hui des entreprises/collectivités peuvent approvisionner leurs propres flottes en carburants alternatifs mais ne sont pas nécessairement en capacité de pouvoir mutualiser.



99% des PL et 95% des VUL immatriculés en région Centre-Val de Loire sont diesel.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p><u>Éléments clés des échanges :</u> La problématique est souvent amenée en ces termes : il n'y a pas assez de stations d'avitaillement en énergies alternatives car il n'y a pas assez de véhicules décarbonés / il n'y a pas assez de véhicules décarbonés car il n'y a pas assez de station d'avitaillement en énergies alternatives Il est nécessaire de sortir de cette impasse avec un pilotage important de la puissance publique : Etat et collectivités territoriales afin de donner de la visibilité / rassurer les entreprises sur leurs investissements dans les énergies alternatives au fossile</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur la cartographie des stations d'avitaillement en énergies alternatives existantes sur le territoire régional (travail débuté en 2022) • Lier cette cartographie avec un schéma régional structurant les sites logistiques / industriels existants (lien avec l'action 2) • Renforcer le maillage du territoire en stations d'avitaillement en énergies alternatives au fossile • Recenser les sites privés qui peuvent d'ores et déjà ouvrir leur station à d'autres opérateurs et envisager la problématique de la rentabilité et de la refacturation d'une utilisation commune d'une station • Sensibiliser les collectivités territoriales sur un maillage territorial des stations d'avitaillement et leur prise en compte au sein des documents d'urbanisme 	<p>Les collectivités territoriales (notamment les EPCI)</p> <p>Les syndicats d'énergie</p> <p>Les opérateurs privés</p> <p>Les énergéticiens</p> <p>La Conférence régionale logistique</p>	<p>S'appuyer sur l'exemple du déploiement des bornes BioGNV pour engager une démarche cohérente (maillage et mutualisation des stations)</p> <p>Il s'agit de basculer rapidement dans l'autofinancement des stations d'avitaillement pour viabiliser les investissements (par exemple, les énergéticiens financent l'implantation des stations et les utilisateurs payent directement selon leur usage)</p> <p>Lever la problématique du foncier disponible pour l'implantation des stations d'avitaillement</p> <p>Lever la difficulté / problématique de la revente du B100 et donc de sa disponibilité en station d'avitaillement</p> <p>S'agissant de la création des stations d'avitaillement, penser au mix énergétique ainsi qu'à l'évolutivité des systèmes de recharge</p> <p>Faciliter la structuration des sociétés, par exemple sous forme d'association, afin qu'elles créent des bornes de recharge communes</p> <p>Lever la complexité de facturation / refacturation de l'utilisation de la station d'avitaillement par une autre personne que son propriétaire</p> <p>La refonte des documents d'urbanisme pour, par exemple, sanctuariser les endroits où implanter des stations d'avitaillement est une démarche coûteuse pour les EPCI, en revanche le timing est plutôt bon avec le SRADDET qui est bientôt signé, les SCOTT qui devront être mis à jour en 2027 et les PLUI en 2028</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Mettre à jour la cartographie des stations d'avitaillement en énergies alternatives existantes ainsi que les zones de déploiement envisageables (notamment en fonction du foncier disponible)



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

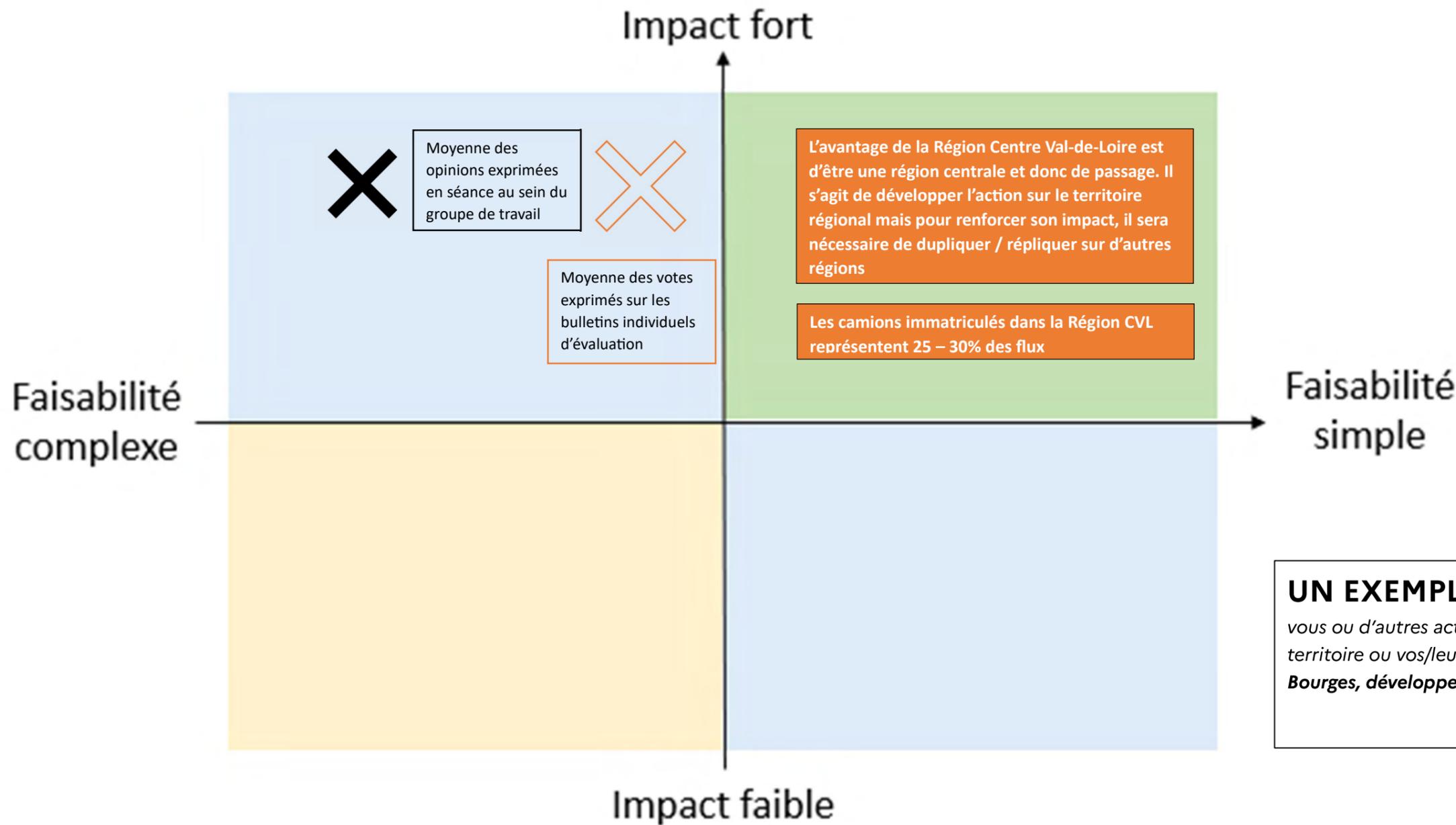
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Mettre plus de camions sur le fer en accompagnant le développement du transport combiné et en aidant le développement rapide de nouveaux projets



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !
Bourges, développement de la base logistique Intermarché / Carrefour

- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

Mettre plus de camions sur le fer en accompagnant le développement du transport combiné et en aidant le développement rapide de nouveaux projets



CONTEXTE

Le transport combiné participe à la décarbonation et au report modal. Actuellement deux chantiers de transports combinés en région : Vierzon et Tours

En complément d'un projet à Orléans avec une convention de financement signée fin 2023.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour aider la régénération, création, extension d'ITE cosigné Etat/Région en mai 2024.



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p><u>Éléments clés des échanges :</u> Pour renforcer l'impact de cette action, elle ne peut pas être limitée au territoire de la région CVL ; c'est une réflexion à mener à l'échelle nationale et européenne pour s'assurer des investissements nécessaires à la pérennisation des lignes de fret ferroviaires (ordre de grandeur pour la régénération d'une ligne capillaire : 1M€/km) (prendre exemple sur ce qui a été fait pour le Canal Seine Nord) S'interroger et fixer ce qu'on entend par transport combiné (car cela n'a pas les mêmes conséquences sur l'action) : est-ce la remorque du camion mis sur le train, est-ce le camion avec conducteur directement mis sur le train ou est-ce uniquement le transfert de la marchandise du camion au train (sans la remorque)</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier / mailler les sites les plus stratégiques, les infrastructures et les territoires les plus opportuns (notamment les grands axes) pour ce report modal • Communiquer sur les gares qui permettent du transport combiné • Donner de la visibilité à moyen terme sur les lignes ferrées • Renforcer la mutualisation des wagons et optimiser le remplissage du train • Massifier l'impact de l'action en se concentrant sur les flux les plus importants observés sur la région • Renforcer les échanges et le lien, par exemple au moyen d'une contractualisation, entre les chargeurs et les transporteurs notamment au travers du Club Chargeur de la région CVL • Exiger systématiquement une alternative ferrée, chiffrée, dans les devis des transporteurs 	<p>Dès sa structuration actée, le Club des chargeurs</p> <p>Les commissionnaires de transport (300 concernés en CVL)</p> <p>La Fédération des chargeurs</p>	<p>Appréhender différemment selon les marchandises transportées : par exemple, certaines céréales sont plus ou moins compatibles avec le transport ferré sauf à envisager un surcoût de transport (non-envisageable pour les entreprises) ou certaines marchandises difficilement transportables pour des raisons de sécurité (industrie chimie)</p> <p>Envisager l'angle de la disponibilité du fer pour assurer la mise en œuvre de l'action</p> <p>Penser la régularité et la fiabilité du service du transport ferré de marchandises mais également sa flexibilité (retrouver les avantages de la route sur le ferré)</p> <p>Renforcer la sécurité du transport de certaines marchandises</p> <p>Penser le départ et l'arrivée des marchandises sur le train (lien avec la décarbonation des moyens routiers / envisager le train du point de départ jusqu'à l'arrivée / aménagements des infrastructures routières pour amener le camion au train)</p> <p>Faire le lien entre cette action et la politique RSE de l'entreprise</p> <p>Réfléchir aux impacts sur l'activité de l'entreprise (nombre d'emplois, reconversion des conducteurs de camions, rapidité et délais de livraison de la marchandise, délais pour la sous-traitance...)</p>

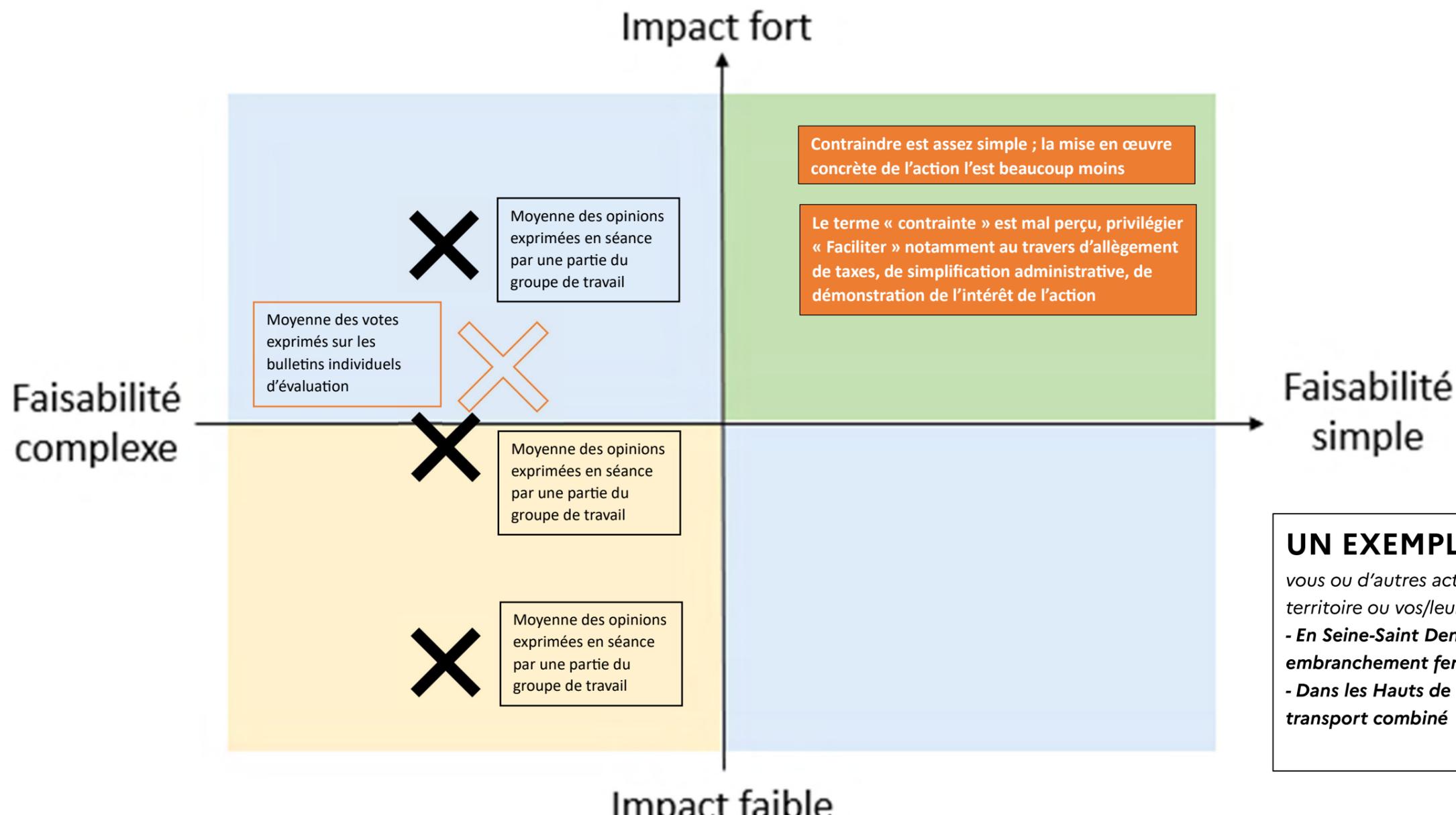
Quelle est la prochaine étape à court terme ? Former / Sensibiliser les transporteurs routiers mais aussi les commissionnaires de transport au passage de la route au ferré

Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - *Non complété en séance* -

Indicateur(s) de suivi - *Non complété en séance* -

Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : *l'action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance* -

Contraindre la position des sites logistiques (et industriels) afin qu'ils soient proches d'embranchements ferroviaires



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- En Seine-Saint Denis (93) : rapprochement du site PSA avec un embranchement ferroviaire
- Dans les Hauts de France, à Dourges (62), projet DELTA 3, terminal de transport combiné

- FRET DECARBONE ET MULTIMODALITE -

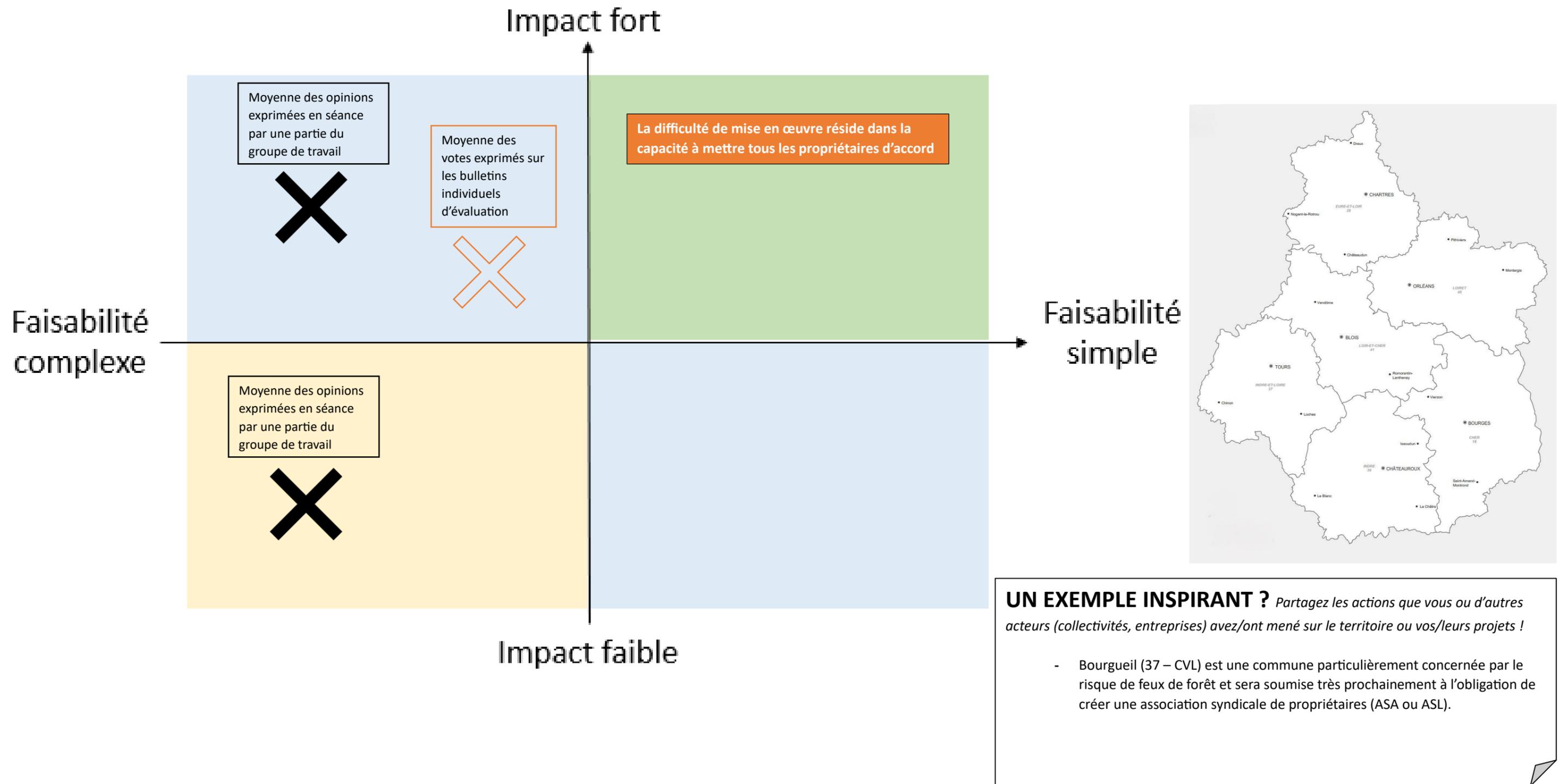
Contraindre la position des sites logistiques (et industriels) afin qu'ils soient proches d'embranchements ferroviaires

CONTEXTE 		
<p>Aujourd'hui les sites logistiques s'installent sans forcément tenir compte des possibilités d'embranchement et ne participent pas, de ce fait, au report modal.</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés des échanges :</u> Le terme « contraindre » est à abandonner au profit de « faciliter » Il est préconisé de travailler à l'inverse : de cartographier les embranchements ferroviaires disponibles et d'optimiser leur connexion avec les sites logistiques et industriels (créer des hubs de chargement / déchargement) Il y a un vrai questionnement sur l'impact de l'action car il n'est pas envisagé de toucher aux sites d'ores et déjà implantés ; donc l'action ne concerne que les sites en devenir (plus ou moins nombreux)</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u> Cartographier les voies ferrées existantes ainsi que les sites logistiques et industriels existants pour optimiser leur connexion en identifiant des zones compatibles sur les outils existants (notamment ceux développés par la Banque des Territoires)</p> <p>Mailler le territoire régional en zones compatibles avec le développement de véritables hubs ferrés qui permettent d'optimiser le service proposé, offrent une certaine flexibilité dans l'usage</p> <p>Mutualiser les embranchements Fret avec le transport de voyageurs pour permettre aux salariés de se rendre sur le site en TC</p> <p>Sanctuariser au travers des documents d'urbanisme (PLU / PLUI / SCOT) les sites proches des embranchements ferroviaires afin qu'ils puissent accueillir de prochains sites logistiques / industriels</p> <p>Imposer le rapprochement des sites logistiques des embranchements ferrés dans les projets ICPE ce qui impliquerait un changement de réglementation au niveau national.</p>	<p>Collectivités territoriales Les responsables des sites logistiques Les industriels Les plateformes logistiques les plus importantes Fret SNCF</p>	<p>Massifier l'impact de cette action en se concentrant sur les plateformes logistiques / industriels les plus importants sur le territoire</p> <p>S'assurer de la disponibilité du foncier (terrain disponible mais également le prix)</p> <p>Pérenniser les voies ferrées existantes et ce dans la durée en renforçant les investissements sur ces lignes</p> <p>Reconstruire les axes prioritaires en matière de transport de marchandises en fonction des zones compatibles et des écosystèmes favorables</p> <p>Recenser l'ensemble des ressources financières et humaines nécessaires au déploiement</p> <p>Faciliter les dossiers administratifs à proximité des embranchements</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Cartographier les embranchements ferroviaires actuels ainsi que les zones compatibles avec le rapprochement avec des sites logistiques / industriels</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		



FORET-BOIS

Créer des associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF)

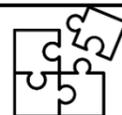


- GESTION DURABLE DES FORÊTS -

Créer des associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF)

CONTEXTE

240 000 propriétaires forestiers en CVL, dont seulement 22 600 (moins de 10%) ont plus de 4ha et 11 300 plus de 10 ha.
 La taille moyenne des propriétés est faible (4ha), posant la question de l'enjeu de mutualiser la gestion des petites propriétés.
 Fin 2020, la surface de forêt privée couverte par les DGD agréés est de 476 000 hectares, soit 57% de la surface totale des forêts privées estimée à 836 000 hectares. Source : SRGS



MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Synthèse des échanges :</u> La plupart des participants ont questionné l'intérêt de l'action compte-tenu de la part de forêt concernée (18% de la forêt privée régionale est en propriétés de moins de 4ha) et se sont donc demandés si l'impact ne serait pas plus fort en renforçant les actions sur les 80% de surfaces en propriétés comprises entre 4ha et 20ha (au-delà de 20ha, la constitution d'un PSG est obligatoire).</p> <p>D'autre part, deux visions se sont opposées au travers des échanges : la constitution d'une telle association en vue, d'une part, de la préservation des ressources et de la biodiversité et, d'autre part, de la valorisation du produit bois.</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier</u></p> <p>Utiliser le risque incendie comme porte d'entrée pour promouvoir l'ASLGF (ex, avec le massif de la Sologne, mais aussi certains massifs du 37, dans lesquels la réflexion est plus avancée - ex. Bourgueil, ou Chinon)</p> <p>Démontrer que l'objet de l'association peut être varié et que l'objectif n'est pas nécessairement l'exploitation de la forêt</p> <p>Identifier les propriétaires, analyser leurs besoins dans le domaine</p> <p>Formaliser une fiche d'information sur les ASLGF et leurs intérêts</p> <p>Mettre en place des dispositifs d'information / formation et d'animation pour faire connaître l'ASLGF</p> <p>Faire prendre conscience aux propriétaires des bénéfices d'une telle structure (ex, création d'une desserte pour la récupération du bois) et de l'intérêt financier que représente la mutualisation d'actions réalisées en commun</p> <p>Démarrer une éventuelle expérimentation avec un territoire pilote</p>	<p>Propriétaires</p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>ONF</p> <p>CNPF</p>	<p>La création de ces ASLGF ne doit pas faire disparaître les enjeux de libre évolution et de maintien du droit de propriété.</p> <p>A contrario, certains participants ont mis en avant le fait qu'il est primordial de travailler la gestion des petites parcelles car elles concentrent le plus de risques (dépréciation, risque incendie, etc.). Il a notamment été cité une réduction des risques incendies, et la contribution à la protection de la biodiversité comme bénéfiques de la création d'une ASLGF</p> <p>S'appuyer sur des structures existantes (par ex, au niveau départemental)</p> <p>L'ensemble des enjeux de la création d'une telle structure doivent être posés pour que chacun des propriétaires puissent faire leur choix</p> <p>Condition sine qua non d'un bon fonctionnement de l'ASLGF : disposer de financements sur la durée pour l'animation, et l'accompagnement d'un gestionnaire (ex, pour des questions de certification, de création de desserte, etc.)</p> <p>La mise en avant des enjeux ainsi que le rôle d'incitateur / animateur de la création de l'ASLGF pourraient venir des collectivités territoriales. En effet, il apparaît nécessaire d'avoir un acteur public pour lancer cette initiative et aider à sa mise en œuvre</p> <p>Besoin d'acteurs publics engagés pour mobiliser des financements pour l'animation</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Démontrer l'intérêt et le champ des possible offert par l'ASLGF, et les faire connaître



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Renforcer la sensibilisation des élus sur le niveau de dégradation des forêts, les informer/former sur les outils à leur main pour améliorer la gestion

Le maillage des outils est existant, il apparaît toutefois nécessaire d'adapter la forme de la sensibilisation

Nécessaire de travailler au changement de culture et faire prendre conscience aux élus du patrimoine naturel présent sur leur commune et de l'impact qu'ils peuvent avoir indirectement sur la gestion durable de la forêt

L'impact sera d'autant plus important si les élus utilisent les outils à leur main, notamment leurs pouvoirs de police

Impact fort

Moyenne des votes exprimés sur les bulletins individuels d'évaluation

Moyenne des opinions exprimées en séance au sein du groupe de travail

Faisabilité simple



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

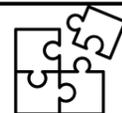
- Non complété en séance -

Impact faible

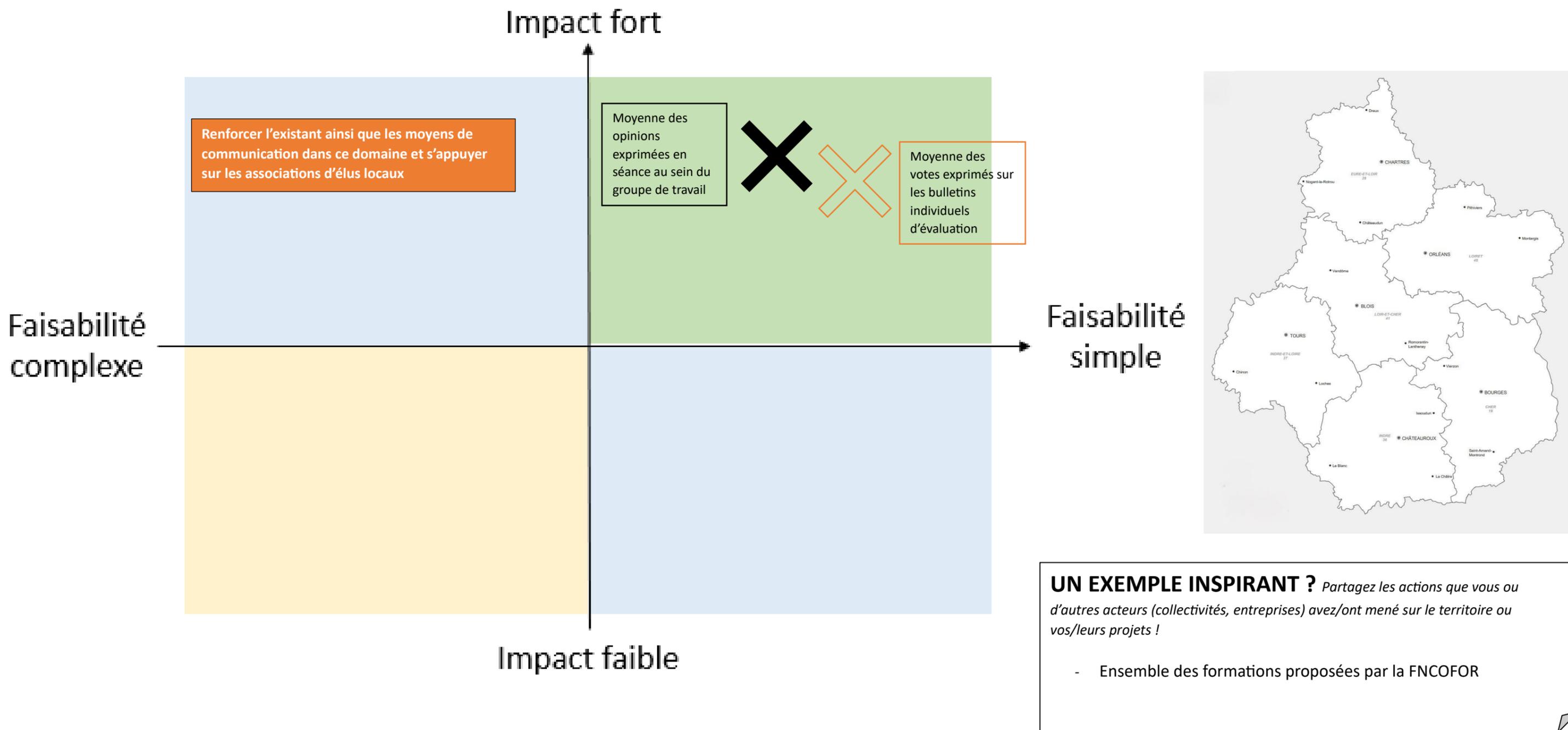
- GESTION DURABLE DES FORÊTS -

Renforcer la sensibilisation des élus sur le niveau de dégradation des forêts, les informer/former sur les outils à leur main pour améliorer la gestion

<p>CONTEXTE</p> <p>Environ 50 000 ha dépérissant en région sur 2018-2022, soit 5 % de la surface boisée régionale. → Objectif de renouveler 10 % de la superficie (politique prioritaire du gouvernement « 1 milliard d’arbres ») (Définition : au moins 50 % de branches mortes pour être un arbre dépérissant ; au moins 20 % d'arbres dépérissant dans le peuplement – source IGN-DSF – janvier 2024)</p>		
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p>		
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p><u>Synthèse des échanges :</u></p> <p>Le terme « dégradation » peut être confus : éventuellement lui préférer le terme « dépérissement ».</p> <p>Les outils existent pour cette sensibilisation mais il apparaît nécessaire d’aller plus loin et de faire prendre conscience aux élus, et plus généralement aux acteurs concernés, de leur rôle dans la gestion de la forêt et des outils à leur disposition. Il s’avère ensuite important de les accompagner : aider les maires à diffuser de l’information, disposer d’informations contextualisées à l’échelle de la commune, organiser des formations</p> <p>Le rôle plutôt limité des maires en la matière a été soulevé par certains participants (pas d’action directe pour la gestion forestière ; aucune obligation d’entretien des chemins ruraux qui sont situés le domaine privé de la commune...)</p> <p><u>Idées recensées pendant l’atelier :</u></p> <p>Veiller à ce que les décisions prises par les élus locaux au titre de leurs différentes compétences ne constituent pas des contraintes à la gestion de la forêt (exemple : arrêté de limitation de circulation ...)</p> <p>Intégrer la problématique dans les documents d’urbanisme (rôle de protection des espaces boisés)</p> <p>Beaucoup d’informations sont aujourd’hui disponibles. Le besoin est de disposer d’informations contextualisées, à l’échelle de la commune, permettant de faire le lien avec les des situations connues par les élus, et ainsi permettre aux décideurs locaux de prendre leurs décisions</p> <p>S’appuyer sur les rapports DSF (bilan annuel sur la santé des forêts) et transmettre systématiquement ces rapports aux élus</p>	<p>Agence régionale de la biodiversité</p> <p>DSF (Département de Santé des Forêts)</p> <p>ONF</p> <p>CRPF</p>	<p>Prendre appui sur les associations d’élus locaux et les outils de formation des élus existants /</p> <p>Privilégier l’échelle des EPCI, qui est le meilleur relais pour élus et techniciens</p> <p>Rappeler l’intérêt des classement ZNIEFF, qui permettent de sensibiliser les élus sur les enjeux de biodiversité présents sur leur territoire</p> <p>Se rendre sur des évènements qui mobilisent les élus locaux afin de maximiser l’impact du message</p> <p>Élargir la problématique, outre la forêt, aux haies et alignements d’arbres</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l’action sera opérationnelle à horizon - Non complété en séance -</p>		



Renforcer la sensibilisation des élus sur le risque feux de forêt, les obligations légales et les outils à leur main

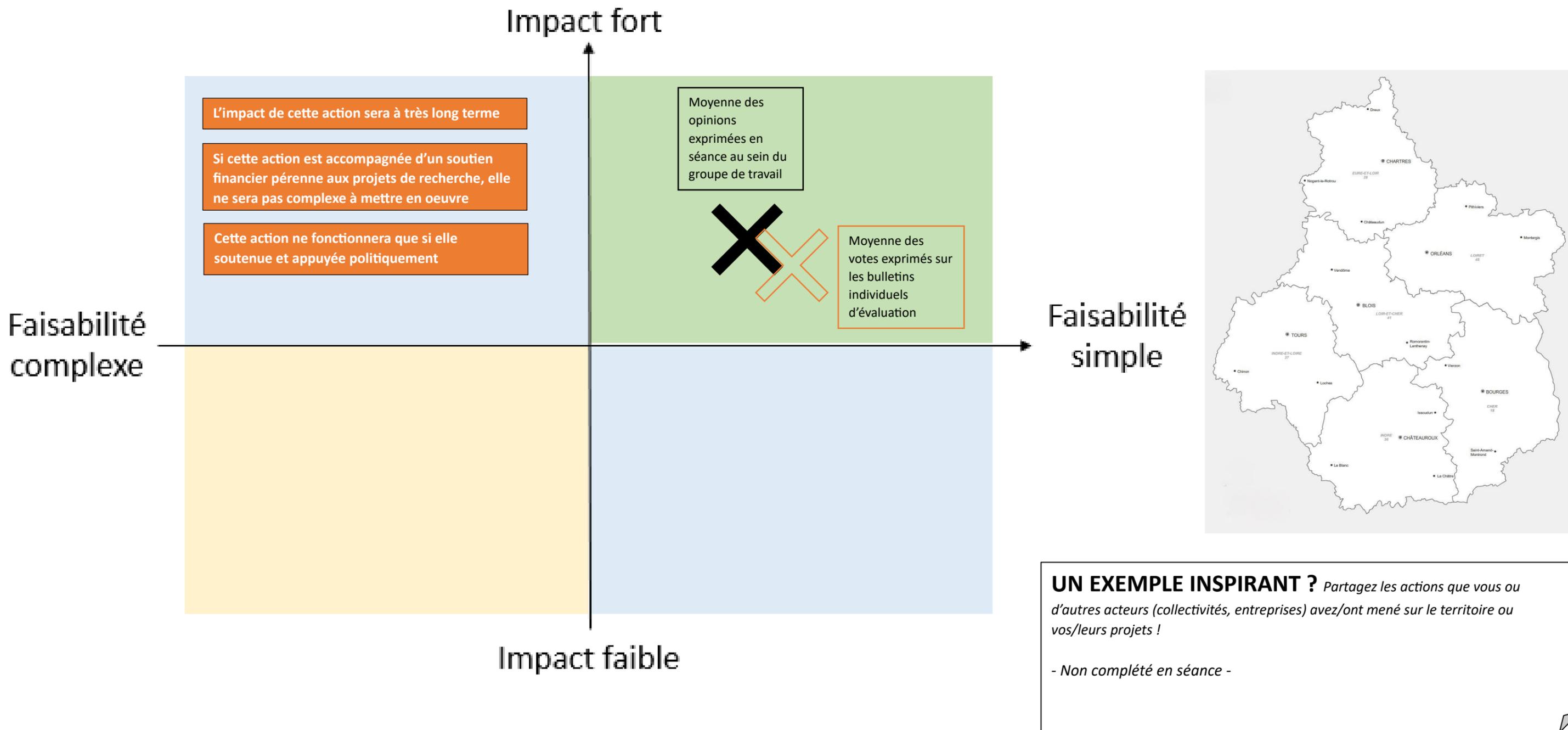


- GESTION DURABLE DES FORÊTS -

Renforcer la sensibilisation des élus sur le risque feux de forêt, les obligations légales et les outils à leur main

CONTEXTE		
<p>La loi de juillet 2023 a fortement accéléré la nécessité de prise en compte du risque feux de forêts dans les « nouveaux territoires du feu » tels que la région CVL. Des outils réglementaires sont en cours de déploiement (classements de massifs, plans de prévention, obligations légales de débroussaillage, ...) et une communication des services de l'Etat en région sur ces sujets se met en place en collaboration avec les acteurs concernés (CNPFF, ONF, SDIS, ...).</p> 		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Synthèse des échanges :</u> Des dispositifs de sensibilisation existent d'ores et déjà, notamment via la FNCOFOR et les récentes évolutions réglementaires (classement de massifs). La plupart des participants estiment que cette action est nécessaire mais qu'elle est déjà mise en œuvre.</p> <p>Il est néanmoins souligné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il s'agit de renforcer la communication autour de l'existant et faire prendre conscience aux élus de l'importance de cette problématique. - Que les difficultés actuelles pour communiquer sur les nouvelles obligations légales de débroussaillage. Une structure pouvant apporter de l'information et du conseil constituerait un appui pour les maires. <p><u>Idées recensées en atelier :</u></p> <p>Adopter un discours juste et consensuel sur cette question</p> <p>Mettre en avant le rôle des élus dans la transmission des informations auprès des citoyens</p>	<p>AMF</p> <p>AMRF</p> <p>FNCOFOR</p>	<p>S'appuyer sur les sessions de formation des élus mises en place par la FNCOFOR</p> <p>Potentiellement difficile de mobiliser les élus qui sont déjà, par ailleurs, très sollicités et notamment les élus qui ne sont que très récemment concernés par la problématique (à la suite du classement de leur commune par exemple)</p> <p>Faire prendre conscience aux élus qu'il existe des solutions de prévention non nécessairement très coûteuses : par exemple, s'appuyer sur les exploitants de forêts / ONF comme guetteurs incendie</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -</p> 		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p> 		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p> 		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p> 		

Soutenir des projets de recherche sur l'adaptation des forêts régionales au changement climatique



- GESTION DURABLE DES FORÊTS -

Soutenir des projets de recherche sur l'adaptation des forêts régionales au changement climatique

CONTEXTE

Des projets de recherche tels que Sycomore (financé par le Conseil régional) sont en grande partie consacrés à l'adaptation des forêts au CC. La présence en région CVL de plusieurs organismes de recherche (INRAE, universités d'Orléans et Tours) est de nature à faciliter l'intensification des ces travaux.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p><u>Synthèse des échanges :</u></p> <p>Les participants ont eu du mal à se projeter sur cette action, et ont, tout d'abord, discuté des objets des recherches plus que de leur soutien. Ensuite, il est convenu à l'échelle du groupe que la recherche en gestion durable de la forêt s'entend nécessairement sur du temps long et que le financement est compliqué car les objectifs des recherches ne sont pas toujours simples à déterminer, et les résultats ne sont pas immédiatement connus. Les obligations sont d'ailleurs plus de moyens que de résultats.</p> <p>Les participants ont souligné que beaucoup dispositifs de recherches sont déjà mis en œuvre (CLIMESSENCES, SYCOMORE ...). Le besoin aujourd'hui semble davantage être une capitalisation de l'information disponible, une actualisation régulière des données, l'édition de bilans régulières par essence.</p> <p>De même, des actions ont été engagées en région. Un retour d'expérience sur les plantations réalisées (liquidambar, chêne tauzin ...). L'objectif pourrait être de tester des solutions qui aujourd'hui pourraient faire consensus.</p> <p><u>Idées recensées pendant l'atelier :</u></p> <p>Capitaliser l'information, actualiser les données pour faire le compte-rendu des avancées observées et un retour des expérimentations en cours</p> <p>Mettre en lumière les projets de recherche existants</p> <p>Multiplier les expérimentations sur des plantations d'essences d'avenir pour la région Centre Val de Loire et assurer un suivi</p>	<p>Etat</p> <p>Région / et particulièrement les fonds européens</p> <p>Fibois</p> <p>Domaines des Barres (INRAE, Legta...)</p>	<p>S'assurer des financements pérennes, sur le long terme, sur ces projets de recherche pour garantir un suivi sur un temps long</p> <p>Difficile de mobiliser les fonds européens car, sur ces projets, il est parfois compliqué de préciser l'objectif (incertitudes sur l'adaptation des espèces testées et sur les conclusions qui pourront en être tirées)</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Faire le bilan des expérimentations en cours pour mettre en lumière les avancées / faire prendre conscience de l'intérêt de ces projets de recherche



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

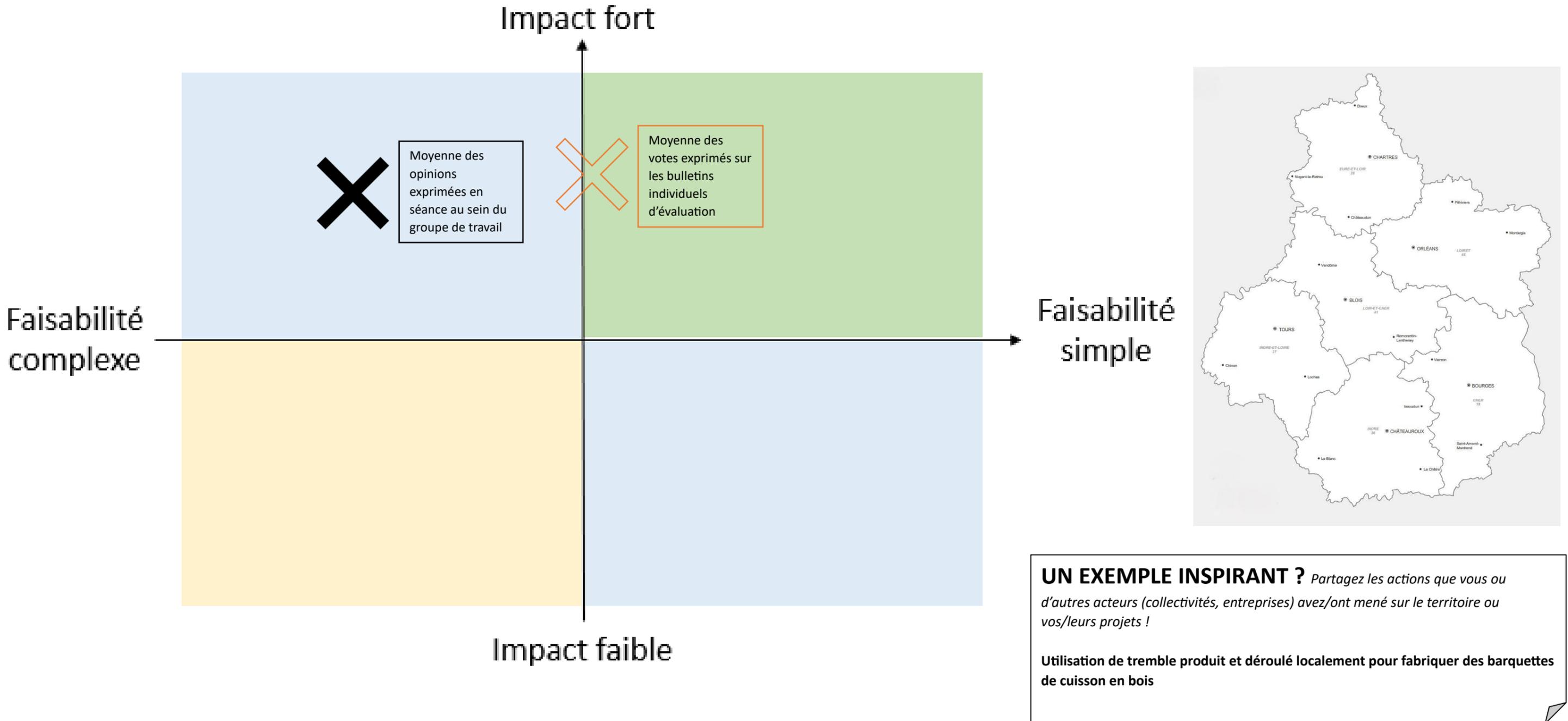


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Valoriser la ressource locale (tremble, chêne de petits diamètre,...)

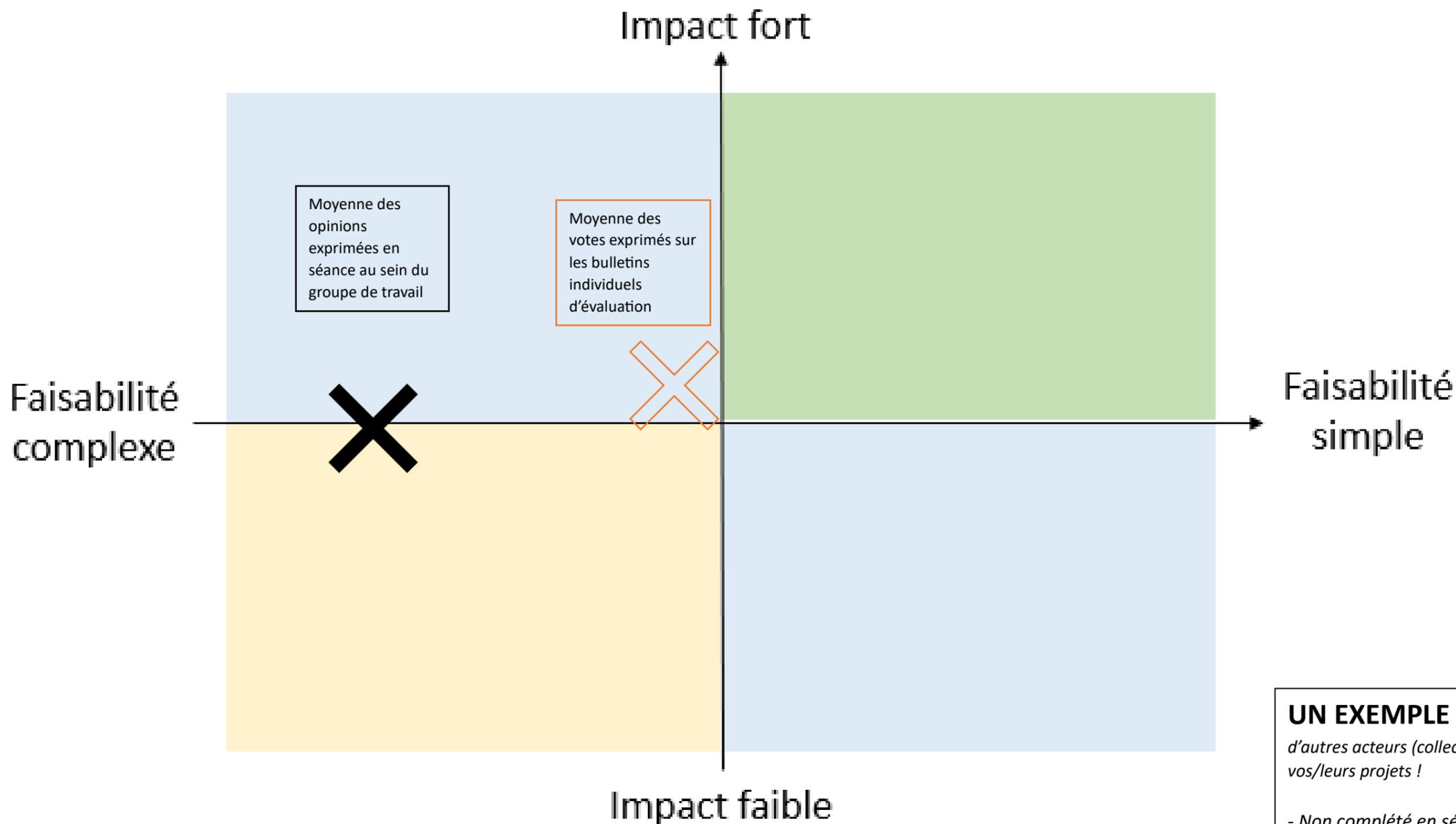


- VALORISATION DES PRODUITS DU BOIS -

Valoriser la ressource locale (tremble, chêne de petits diamètre, ...)

CONTEXTE		
<p>Le PRFB adopté en 2020 fait le constat d'une sous-mobilisation de certaines ressources forestières très présentes en région : gros bois de résineux, bois de chêne de second choix (qualités C-D), autres feuillus (charme, bouleau, châtaignier, etc.) et préconise de mieux les mobiliser, si possible en bois d'œuvre (stockage carbone plus long). Quelques initiatives régionales (Panibois pour le tremble, Tecsabois pour le chêne) soutenues par des dispositifs de subvention pour leurs investissements innovants vont dans ce sens, mais restent encore trop peu nombreuses au regard de l'importance de la ressource à mobiliser.</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Synthèse des échanges</u> : l'intérêt de la valorisation de certaines espèces locales est validé par les participants. Il est nécessaire d'engager un travail de fond afin de créer une demande et organiser la filière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une filière / un marché robuste offre-demande • Confirmer l'existence d'une offre suffisamment abondante pour créer un marché. Effectuer un diagnostic de l'offre existante en termes d'espèces (quantité/qualité) disponibles. • Maintenir l'activité des scieries locales • Etablir une discussion avec les industriels afin de comprendre leurs besoins permettant le point de bascule afin de travailler ces espèces • Communiquer auprès des prescripteurs sur la qualité et l'usage des espèces afin de les faire monter en compétence et de favoriser la demande • Relancer la dynamique des constructions en bois • Mettre en place une bourse au bois pilotée par Fibois • Améliorer la gestion forestière permettant de limiter le bois déperissant <p>Note concernant la matrice, certains participants ont mentionné que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'impact serait assez fort à condition de limiter le transport de la ressource au territoire Centre – Val de Loire • la faisabilité serait liée en premier lieu à la capacité de convaincre les industriels de changer leur modèle économique 	<p>Industriels Prescripteurs (architectes, cuisinistes...) Fibois</p> <p>Lien à faire avec les universités/chercheurs concernant les valorisations de ces espèces</p>	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - question du rendement des scieries (taux de pertes importants sur les bois de faible diamètre) - il n'y a aujourd'hui pas de débouchés pour ces espèces <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accessibilité et desserte forestière - quantité de tremble - anticiper le transfert de la demande dans le cadre du remplacement par de nouvelles essences lié au changement climatique <p>Autres propositions</p> <ul style="list-style-type: none"> - laisser le bois en forêt afin de contribuer à la préservation de la biodiversité
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Catégoriser l'offre (volume disponible, qualité et utilité des essences) et mener un travail de communication auprès des prescripteurs</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) <i>ex : l'action sera opérationnelle à horizon</i> - Non complété en séance -</p>		

Etablir une plateforme de stockage et de préparation multi-acteurs pour sécuriser et stabiliser l'approvisionnement du bois d'œuvre



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- VALORISATION DES PRODUITS DU BOIS -

Etablir une plateforme de stockage et de préparation multi-acteurs pour sécuriser et stabiliser l'approvisionnement du bois d'œuvre

CONTEXTE

Une cinquantaine de scieries en activité, le nombre d'unités a été divisé par 2 en 15 ans, seulement 7 scieries plus de 5000 m³/an et produisent la moitié des sciages régionaux.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Synthèse des échanges :</u> Les participants ont questionné la nécessité de créer une plateforme et d'identifier en premier lieu les besoins en termes de quantités et les espèces ciblées. Il a été rappelé que la création d'une plateforme peut répondre à plusieurs objectifs dont le principal est de se prémunir contre les difficultés d'accès à la forêt en cas d'intempéries (ou périodes de chasse). Il s'agit d'une capacité tampon permettant de transformer le bois en continu. Elle permettrait également de faciliter le flux d'information entre l'offre et la demande, de valoriser la ressource locale et de favoriser le maintien de scieries.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider le bois ciblé (bois d'œuvre ?) • Valider la maille (locale ?) • Identifier les besoins de stockage • Effectuer une étude d'impact de la création de la plateforme • Identifier des zones de stockage (collectivités, industries) et favoriser l'usage de zones existantes sous-utilisées. Optimiser la localisation. • Réserver des espaces de stockage dans les documents d'urbanisme <p>Note concernant la matrice : - l'impact serait variable en fonction des conditions météorologiques. En cas de tempêtes, la plateforme aura un impact fort.</p>	<p>Collectivités (à mobiliser pour faire évoluer les documents d'urbanisme) Autorité publique dans un rôle de facilitateur de la démarche Conseil régional (financement de la plateforme)</p>	<p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plateforme à un niveau local (échelle départementale/EPCI) - afficher les intérêts de la plateforme (s'affranchir des aléas, faciliter la commercialisation, diminution du risque feu de forêt) <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajuster les conditions de stockage en fonction de la qualité du bois choisi - utilisation de l'eau en lien avec la réglementation (arrosages en période de restriction) - risques d'intrusion - ne pas favoriser un effet spéculatif à travers le stockage de certaines espèces - impact carbone du transport - impacts sur les milieux (flore, biodiversité en particulier sur les insectes saproxyliques) de l'enlèvement du bois stocké longtemps en forêt - coûts de maintenance - contraintes liés à l'arrosage et au recyclage de l'eau - ne pas mettre en place un outil favorisant la surexploitation du bois - élaborer un plan de montée en compétence sur les différentes espèces de bois afin d'optimiser la gestion de la plateforme et de la livraison <p>Autres propositions :</p> <p>Les participants ont proposé d'augmenter les surfaces de stockages existantes auprès des industriels transformateurs en remplacement d'une plateforme commune. Mettre en lien avec le GT Mobilité sur la partie fret ferroviaire</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Identifier et clarifier le besoin et l'objectif de la plateforme à travers un diagnostic de l'existant (besoins de stockage, zones de stockage). Effectuer une cartographie des flux entrants et sortants à une échelle plus locale



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

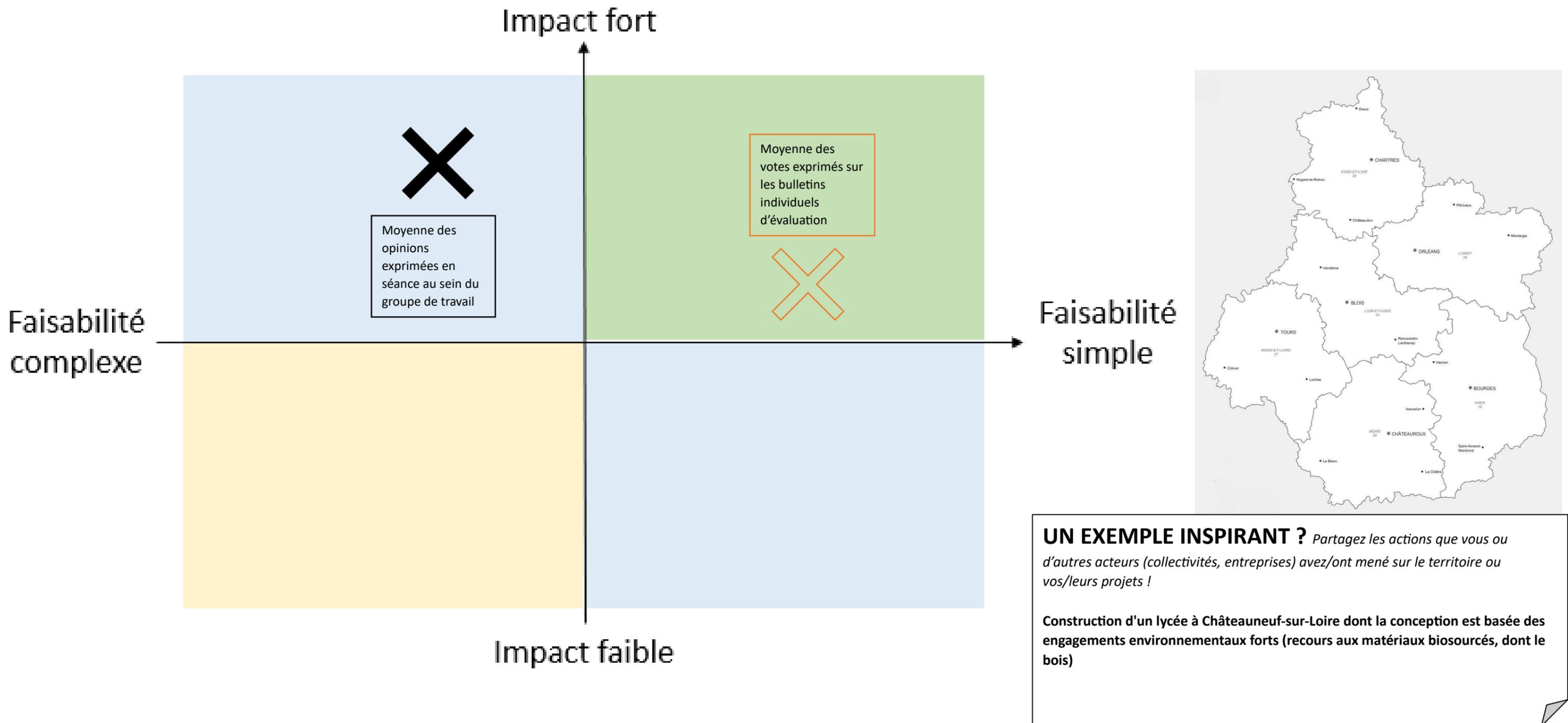


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Explorer les opportunités d'intégration de produits bois issus de filières locales dans la commande publique – marque ou label régional ?



- VALORISATION DES PRODUITS DU BOIS -

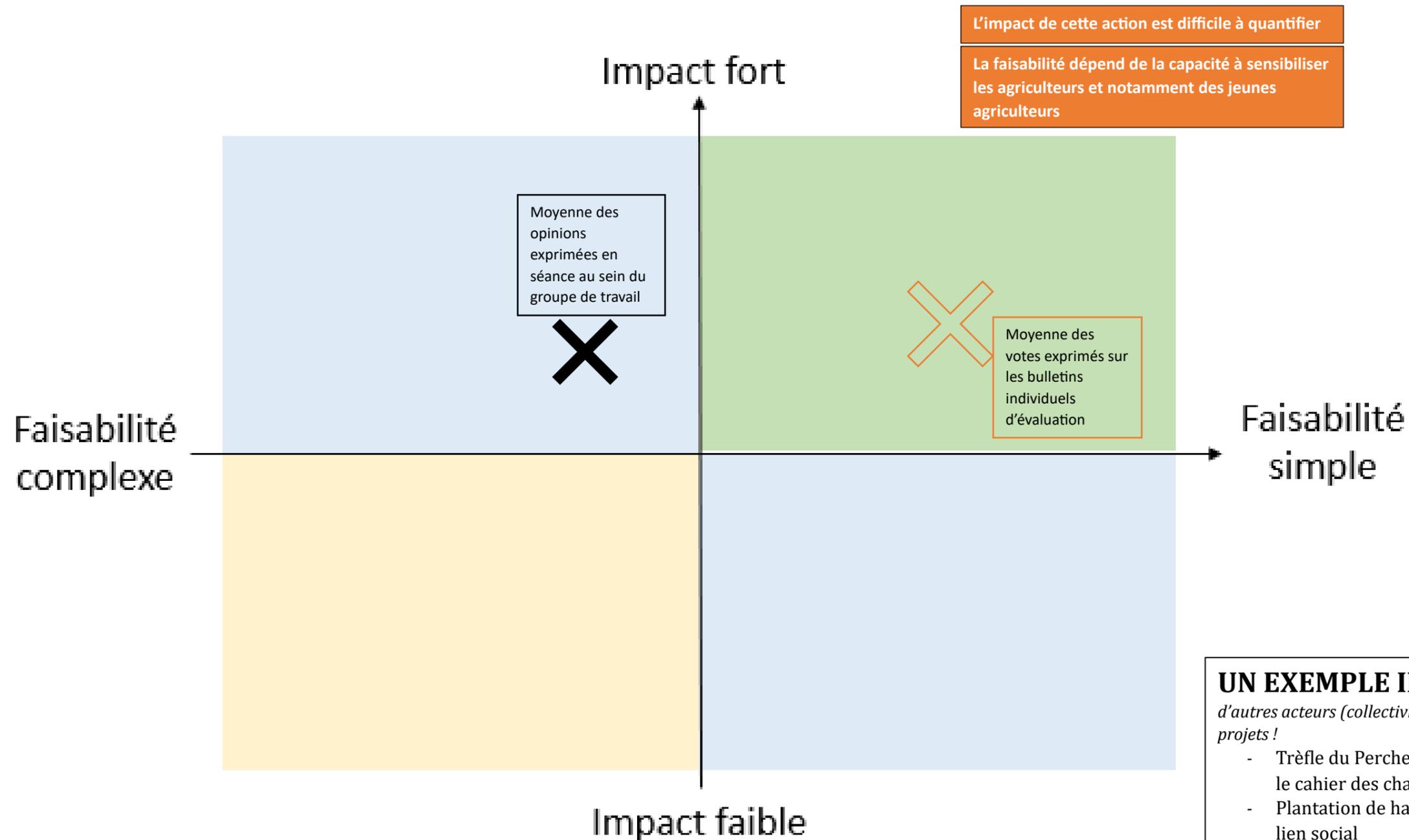
**Explorer les opportunités d'intégration de produits bois issus de filières locales dans la commande publique –
marque ou label régional ?**

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Synthèse des échanges :</u> Les participants ont noté la nécessité de capitaliser sur l'existant et valoriser les labels reconnus au niveau national. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer afin de standardiser l'utilisation de solutions nouvelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager le retour d'expériences des collectivités en valorisant les expérimentations de nouvelles solutions Valoriser les labels existants : PEFC et Bois de France Faire évoluer la clause environnementale en intégrant le label (ou équivalent) à travers une approche pratique (répondre au code des marchés publics en mentionnant les GES évités, l'énergie grise..) et au mieux disant Diffuser le catalogue de bois local édité par Fibois (actuellement sur son site internet) auprès des prescripteurs publics (collectivités) Démontrer auprès des collectivités l'intérêt de l'intégration de filières locales (autonomie d'approvisionnement dans les matériaux, emploi, retombées diverses sur le territoire, présence de spécificités locales permettant de se démarquer..) Relancer la dynamique des constructions en bois <p>Note concernant la matrice : - l'impact serait fort en cas de valorisation de la ressource locale. Par ailleurs, malgré une quantité de bois utilisée assez marginale, l'impact pourrait être significatif à la suite d'un effet levier de l'action/exemplarité des collectivités</p>	<p>Collectivités locales comme pionnier Collectivités locales afin de les mobiliser en lien avec la loi Climat et Résilience et sur l'évolution des marchés publics Fibois</p>	<p>Freins : - manque d'engagement des collectivités (souvent par méconnaissance)</p> <p>Points de vigilance : - bilan GES du bois local - difficultés de livraison - complexité de la traçabilité du label</p> <p>Conditions de réussite : - capitaliser sur les labels existants : FSC et PEFC (Bois de France)</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Diffuser le catalogue Fibois et engager des discussions avec les collectivités pour faire évoluer la clause environnementale</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		



AGRICULTURE

Sensibiliser et accompagner les agriculteurs pour le maintien et développement des haies



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Trèfle du Perche (élevage caprin) : maintien du paysage bocager dans le cahier des charges, 41 et 28
- Plantation de haies par des vignerons à Noisay (37) : biodiversité et lien social
- Projets communs entre les agriculteurs et les chasseurs pour replanter des haies

- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES HAIES -

Sensibiliser et accompagner les agriculteurs pour le maintien et développement des haies

CONTEXTE

Depuis 1950, 70% du linéaire de haies à l'échelle nationale ont disparu des bocages français. Or, les haies présentent de nombreux intérêts (ombrage, biodiversité...) parmi lesquels le stockage de carbone.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p>Construire de véritables projets de territoire sur les enjeux et bénéfices de la haie (impliquant acteurs publics, agriculteurs, propriétaires, citoyens...) pour en assurer le maintien et le développement, notamment avec des projets de chaufferies collectives qui permettent de valoriser les produits de la haie et d'en financer l'entretien</p> <p>Développer les aides sur l'entretien de la haie en complément des aides sur la replantation (certaines collectivités prennent en charge l'entretien sur la partie mitoyenne de la haie avec des chemins publics)</p> <p>Temporalité de la gestion de la haie à réinterroger : nécessité / utilité de l'entretien chaque année ?</p> <p>Sensibiliser aux différents services offerts, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollinisation/refuge biodiversité - Élément de protection vis-à-vis des riverains qui peut favoriser la cohabitation avec les citoyens - Rôle anti-érosif, en lien avec le changement climatique et les forts cumuls de précipitations qui entraînent des pertes de sol <p>Sensibiliser à l'importance et aux bénéfices de la haie lors de la transmission des exploitations pour éviter leur disparition</p>	<p>Projets PNR</p> <p>Citoyens</p> <p>Associations</p> <p>Elus</p> <p>Chasseurs</p> <p>Agriculteurs</p> <p>AFAC</p> <p>Fonds de sauvegarde des abeilles</p> <p>ADEAR Formation</p> <p>Impact 37</p>	<p>Aider à l'entretien des haies pour rééquilibrer le bilan coûts/bénéfices de l'entretien des haies → l'entretien des haies ajoute un coût (perte d'exploitation sur les 2/3 m autour des haies, occasionne plus de travail...) et déséquilibre le revenu des agriculteurs</p> <p>Ne pas décorréliser les actions sur la sensibilisation sur le maintien et le développement des haies et la valorisation de ces dernières → elles vont nécessairement de pair</p> <p>Envisager d'autres solutions de valorisation des haies : paiement pour le stockage carbone, par exemple</p> <p>Harmoniser les règles de gestion des haies imposées aux agriculteurs (dates d'interdiction d'entretien) avec celles régissant les interventions des acteurs publics (collectivités, interventions d'EDF liées aux infrastructures d'énergies...) = règles fixées au niveau national mais qui peuvent faire l'objet d'un dialogue au niveau local</p> <p>Simplifier la réglementation au sujet de l'entretien des haies et réduire les contraintes sur la destruction de haies : la haie a été « sacralisée », ce qui peut freiner le projet de nouvelles plantations par les agriculteurs</p> <p>Communiquer sur les dispositifs d'aides existants (aides financières, assistance technique avec des conseillers sur les essences d'arbres)</p> <p>Ne pas s'arrêter à l'obstacle de la propriété privée pour l'entretien et le développement des haies</p> <p>Protéger les haies en les inscrivant dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi)</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Recenser et cartographier l'état actuel des haies, travailler à leur connaissance et utiliser le bon vocabulaire pour présenter les bénéfices de la haie et faire converger les aides



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

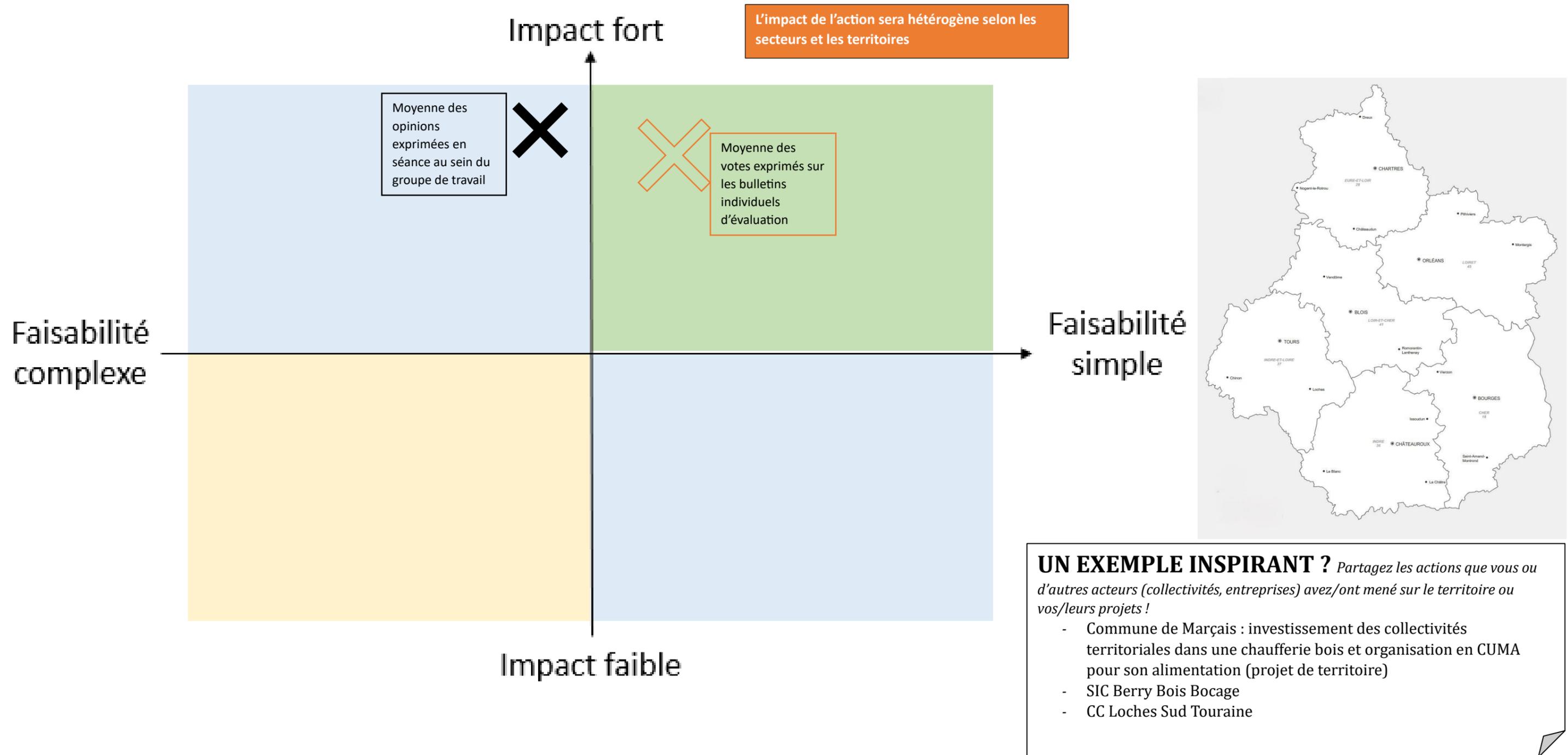


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) *ex : l'action sera opérationnelle à horizon*

- Non complété en séance -



Valoriser économiquement les produits de la haie et soutenir la structuration d'une filière bois bocager



- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES HAIES -

Valoriser économiquement les produits de la haie et soutenir la structuration d'une filière bois bocager

CONTEXTE

La valorisation économique de la haie permet d'assurer une certaine pérennité aux haies qui nécessitent un entretien régulier et chronophage.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Donner de la visibilité sur les potentialités économiques de la haie aux exploitants via des investissements sur le territoire (chaudières biomasse notamment) et une contractualisation des achats.</p> <p>Envisager une valorisation économique de la haie hors bocage : dans la Beauce il existait des ceintures d'arbres fruitiers autour des villages, il faut aussi valoriser les bosquets et les corridors forestiers.</p> <p>Réfléchir à une valorisation de la haie (autre qu'énergétique) et notamment penser à la valeur carbone des haies (par exemple, dans le cadre des PSE).</p> <p>Mettre en synergie les différents acteurs concernés autour de projets structurants qui mettent en lien l'amont et l'aval en veillant à des calendriers homogènes et compatibles entre tous les acteurs pour construire la filière.</p> <p>Sensibiliser la population et les élus sur la valorisation des haies, qui implique la coupe à blanc de certains tronçons.</p> <p>Bien conseiller sur les essences à planter afin d'assurer une production de plaquettes de qualité et d'intégrer les effets du changement climatique.</p> <p>Favoriser l'élevage qui favorise l'implantation de haies autour des prairies (préconisations IDELE : prairies de moins de 10ha pour optimiser le pâturage).</p>	<p>Collectivités territoriales</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Entreprises</p> <p>Citoyens – population en général</p>	<p>Volonté politique et investissement de la collectivité au départ, notamment sur l'investissement sur une chaudière bois et sur le choix des plaquettes à acheter dans le contexte d'une concurrence accrue (notamment bas coûts des plaquettes des forêts de l'Est).</p> <p>Implication des acteurs publics, et notamment les EPCI, au départ pour pousser à la structuration des filières</p> <p>S'inspirer de la documentation existante : AFAC Agroforesterie et rapport du Sénat sur la valorisation des haies</p> <p>Convaincre des bénéfices de la haie dans la diversification des activités des agriculteurs</p> <p>Coupler cette valorisation des haies avec une dynamique du territoire et de cohérence des enjeux (par exemple, la haie peut participer à l'adaptation au changement climatique (ombrage pour le troupeau), protège du vent, réintègre de la biodiversité...)</p> <p>Envisager une approche différenciée en fonction des territoires pour valoriser les haies en fonction des opportunités et besoins du territoire (dispositif gagnant – gagnant pour l'agriculteur et les enjeux de la COP)</p> <p>Ne pas hésiter à expérimenter de nouvelles formes de valorisation</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Envisager une étude de besoins à l'échelle des territoires, faire un diagnostic sur plusieurs années et une prospective sur les usages / capacités de production



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

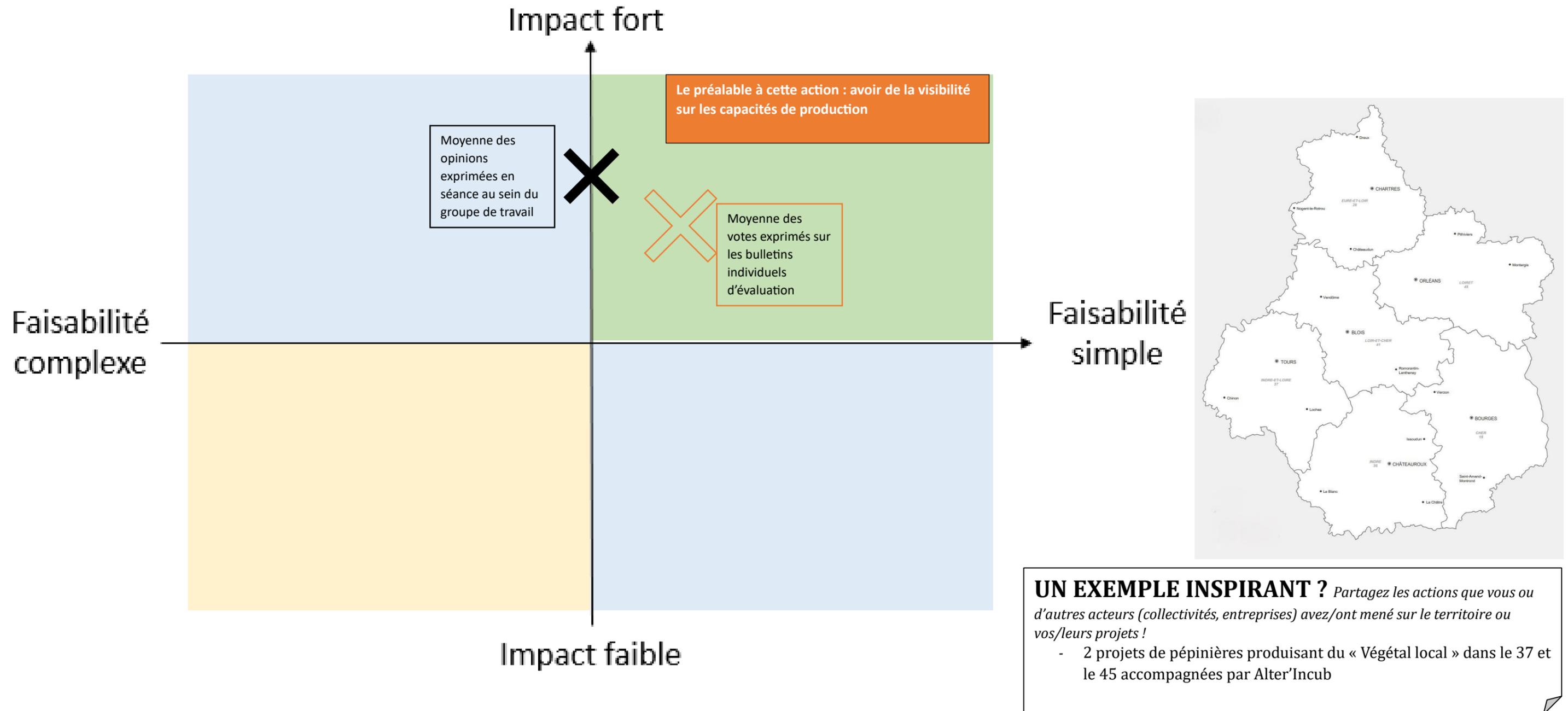


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Développer la capacité des pépinières pour produire des plants de haies locaux



- MAINTENIR ET DEVELOPPER LES HAIES -

Développer la capacité des pépinières pour produire des plants de haies locaux

CONTEXTE

L'augmentation du linéaire de haies en Centre-Val de Loire repose sur la capacité des pépiniéristes à produire des plants. Dans le contexte de dérèglement climatique, il faut être en mesure de proposer des essences diversifiées et adaptées.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Donner de la visibilité sur quelle valorisation des plants et surtout sur les besoins en production envisagés : développer les contrats de culture avec les collectivités pour donner de la visibilité et orienter sur les besoins, notamment en essences adaptées aux objectifs de la collectivité et au changement climatique</p> <p>Adapter la production de plants aux différentes demandes : les plants produits pour la haie sont souvent de petite taille (meilleur taux de reprise) alors que les collectivités souhaitent souvent implanter des plants de grande taille.</p> <p>Associer le plus grand nombre afin de structurer les filières au niveau régional, de façon à faire coïncider le développement de la production de plants avec les projets de plantation à venir.</p> <p>Développer les contrats d'appui aux filières (notamment via les dispositifs du conseil régional)</p> <p>Valoriser la démarche « Végétal local » qui permet de disposer de plants avec un très bon taux de reprise</p>	<p>CNPF</p> <p>FIBOIS</p>	<p>L'expertise existe en région (il y a des grosses pépinières en CVL) et la capacité de production actuelle semble répondre aux besoins, la disponibilité de la main d'œuvre risque d'être une problématique en soi ; de même que les points d'accès à l'eau</p> <p>S'assurer de la disponibilité des terrains pour accentuer la production</p> <p>S'assurer d'une volonté et d'un relai du politique et des collectivités territoriales</p> <p>Attention à ne pas créer un appel d'air sur une forte demande → développer les dispositifs de contractualisation qui permettent de s'engager sur plusieurs années</p> <p>Corréler ce développement avec les dispositifs nationaux (type plantons des haies)</p> <p>Prendre en compte le réchauffement climatique pour diversifier les essences produites</p> <p>Envisager le risque de concurrence entre les haies des villes et les haies du milieu rural</p>

Quelle est la prochaine étape à court terme ? L'intérêt de cette action a été remis en cause par certains participants. Pas de constats d'un manque de plants locaux pour les projets de plantation passés ou en cours. La première étape pourrait être un recensement des capacités de production au regard des besoins de plantation prévisionnels.

Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

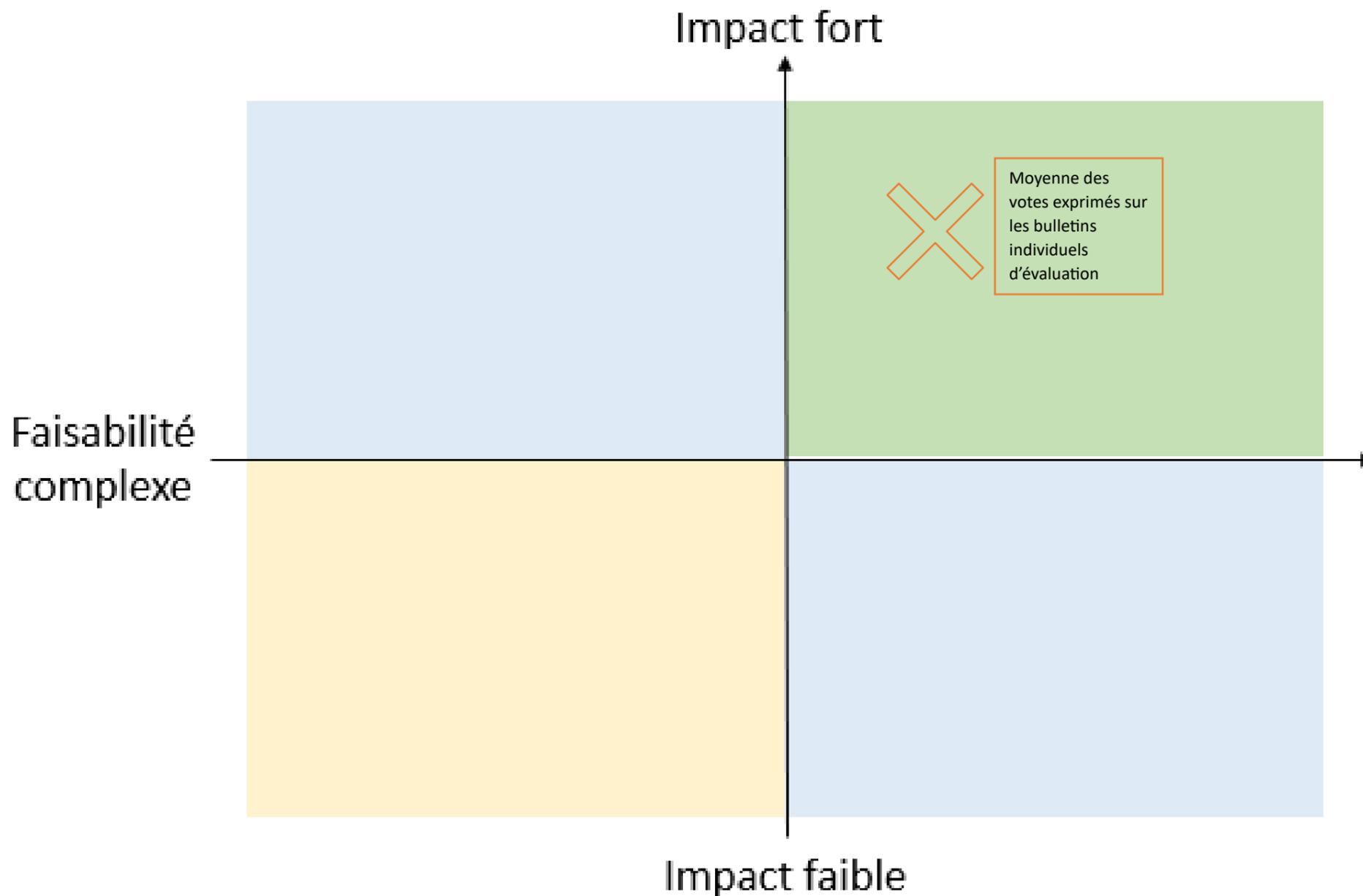


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Engager des réflexions par filière pour réduire l'usage des fertilisants et les pertes d'azote



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

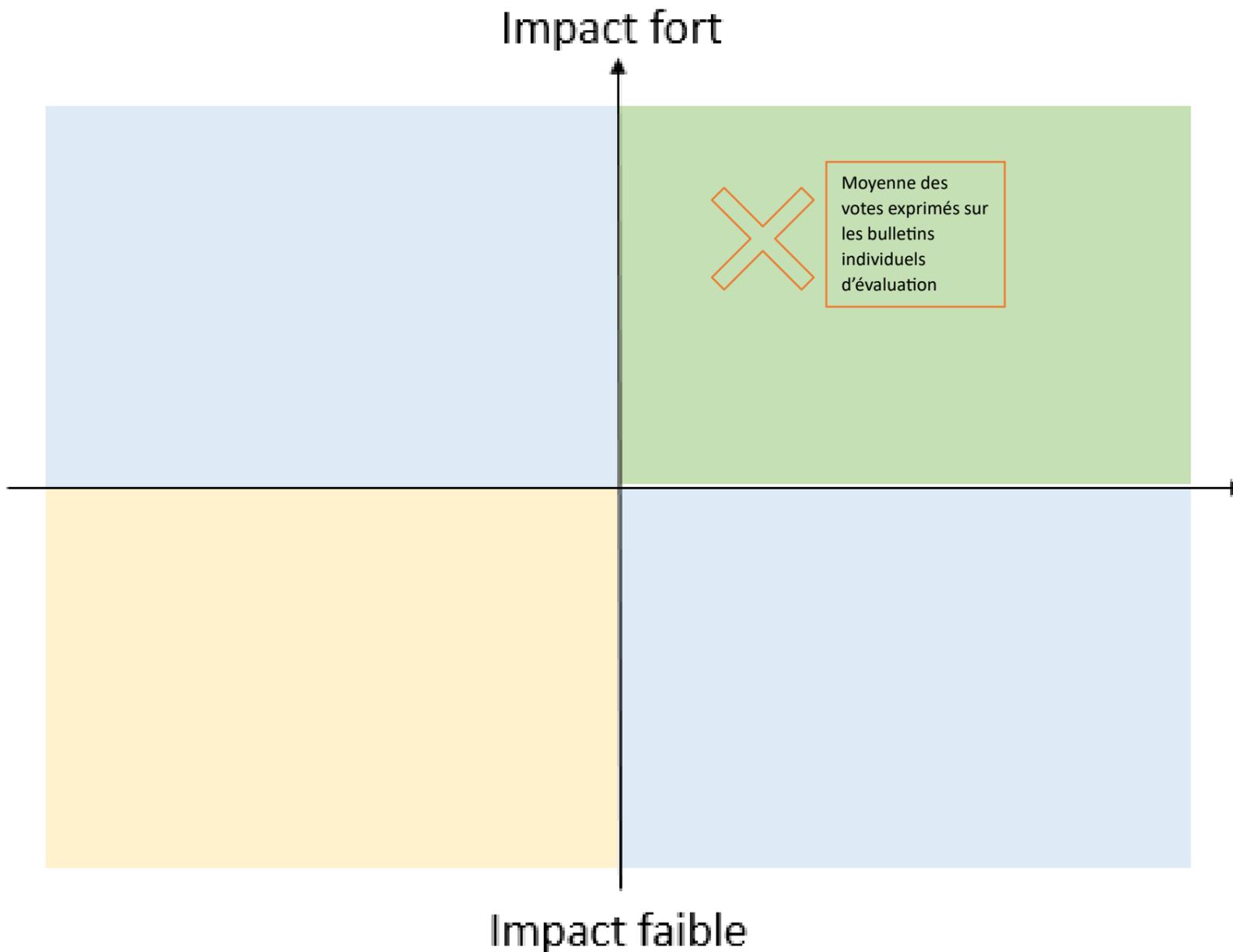
- **Terres de source** : projet de collectivités approvisionnement et changement de pratiques
- **Bretagne : l'élevage de porcs sur paille**. Collectif d'agriculteurs engagés avec des collectivités
- **Blé dur** : travail sur la forme de l'azote, la génétique et l'innovation, avec tous les acteurs hors distribution (agriculteurs, INRAE, Arvalis, sélectionneurs, transformateurs...).
- **Autonomie azotée sur plaine de Limagne** (Auvergne) avec un chercheur de l'INRAE

- VERS DES SYSTÈMES AGRICOLES MOINS EMISSIFS -

Engager des réflexions par filière pour réduire l'usage des fertilisants et les pertes d'azote

<p>CONTEXTE Le recours aux engrais minéraux reste relativement important en région (993 000 tonnes en 2021-2022). Le risque de volatilisation dépend du type de fertilisant utilisé ainsi que des conditions climatiques et pédologiques.</p> 		
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p>		
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p> <p>Se poser la question de l'objectif de l'apport : pour quel rendement/ pour quelle qualité</p> <p>Mieux maîtriser les pertes de volatilisation et lessivage</p> <p>Définir les zones prioritaires en région car les plus à risque d'émission de protoxyde d'azote et agir avec les agriculteurs sur ces zones</p> <p>Sourcing en éléments fertilisants : autres sources d'azote : légumineuses, déchets organiques des STEP...</p> <p>Intégrer à la réflexion l'élevage avicole en région Centre-Val de Loire qui peut avoir un intérêt sur l'apport d'engrais organique</p> <p>Réouvrir une réflexion sur le modèle agricole de la région : « retourner » au modèle polyculture-élevage</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p> <p>Questionnement/réflexions en interne aux filières et en particulier de l'aval</p> <p>INRAe, CA</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p> <p>Les légumineuses constituent une vraie source d'apport <u>Frein</u> : absence (abandon) de la recherche sur l'élaboration de nouvelles variétés <u>Condition de réussite</u> : soutien à apporter aux sélectionneurs</p> <p>Maintien des abattoirs qui sont soumis à des normes très exigeantes quelle que soit leur taille</p> <p>Nécessité de politiques publiques incitatives : orienter les aides et rémunérer les services rendus Sensibiliser lors de la transmission aux bénéficiaires de l'élevage</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -</p> 		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p> 		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p> 		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) <i>ex : l'action sera opérationnelle à horizon</i> - Non complété en séance -</p> 		

Développer les couverts et les filières à bas niveau d'intrants (BNI)



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- 3 éditions de **cultures&co dans l'Eure-et-Loir** organisées par la CA28 : lieu de rencontre entre apporteurs de contrat et agriculteurs (chaque année 200/250 agriculteurs)
- **Réseau d'observation des couverts** (CA28) depuis 10 ans : conseillers sur le terrain, (visites terrain, prélèvement biomasse, analyse des itinéraires techniques) mise en valeur des réussites, communication sur les échecs, utilisation de l'outil MERCI (détermine la disponibilité en NPK pour les cultures suivantes), jusqu'à chiffrer en € les économies possibles
- Etablissement d'une **convention par la communauté de communes Loches Sud Touraine avec l'ensemble des partenaires chambres d'agriculture, chambre de commerce, Biocentre, ADEAR** pour travailler sur installation-transmission
- **Projet CASDAR pour l'utilisation des images sentinelles sur le développement de la biomasse des couverts.** Projet avec Pays de la Loire/CVL/Normandie (ainsi que l'INRAE, Arvalis, Terres Inovia) qui reprend les travaux conduits par Bretagne.
- Méthaniseur à Mer qui fournit 30 % du gaz de la commune
- Exemple méthanisation avec participation citoyenne à Fossé (41)

- VERS DES SYSTÈMES AGRICOLES MOINS EMISSIFS -

Développer les couverts et les filières à bas niveau d'intrants (BNI)

CONTEXTE

Les couverts végétaux en interculture présentent de nombreux intérêts dont celui de réduire la consommation d'intrants pour la culture suivante. De même, certaines cultures dites « à bas niveau d'intrants » ont des besoins en azote moindres (ex. : lentille, luzerne, sorgho, lavandin,...).

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p>
<p>Méthanisation : mettre en avant les services environnementaux et économiques des CIVE - <i>culture intermédiaire à vocation énergétique</i>. (couverture des sols, apport d'azote pour cultures suivantes...) pour la méthanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insister sur les bénéfices rendus par les couverts destinés à la méthanisation (CIVE) auprès des financeurs : les CIVE permettent une valorisation économique couvrant les frais d'implantation des couverts - améliorer la connaissance du potentiel que représentent les CIVE - favoriser l'acceptabilité des CIVE : développer la participation citoyenne dans les projets de méthaniseurs <p>Prendre en compte la notion économique sur plusieurs années pour développer des filières à BNI</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1^{er} enjeu : assurer la rentabilité économique (viabilité) . 2^{ème} enjeu : l'aval (nécessité de l'existence d'un marché ; ne pas déstabiliser les filières existantes) <p>Mettre en place des PSE pour financer les BNI (dont l'agriculture biologique) et les couverts, avec du financement public et/ou privé.</p> <p>Développer le bio (cultures BNI) en mettant l'accent sur l'aval (demande de la restauration collective notamment)</p> <p>Favoriser les légumineuses dans les écoles</p>	<p>Réflexions à la maille EPCI peuvent être la bonne échelle (dans le contexte où, dans le cadre du schéma régional biomasse, les différents gisements potentiels disponibles seront établis à cette échelle)</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de financement ADEME pour les méthaniseurs avec intrants uniquement végétaux - Problème de recherche génétique sur les protéines végétales (en lien avec le développement des BNI)

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

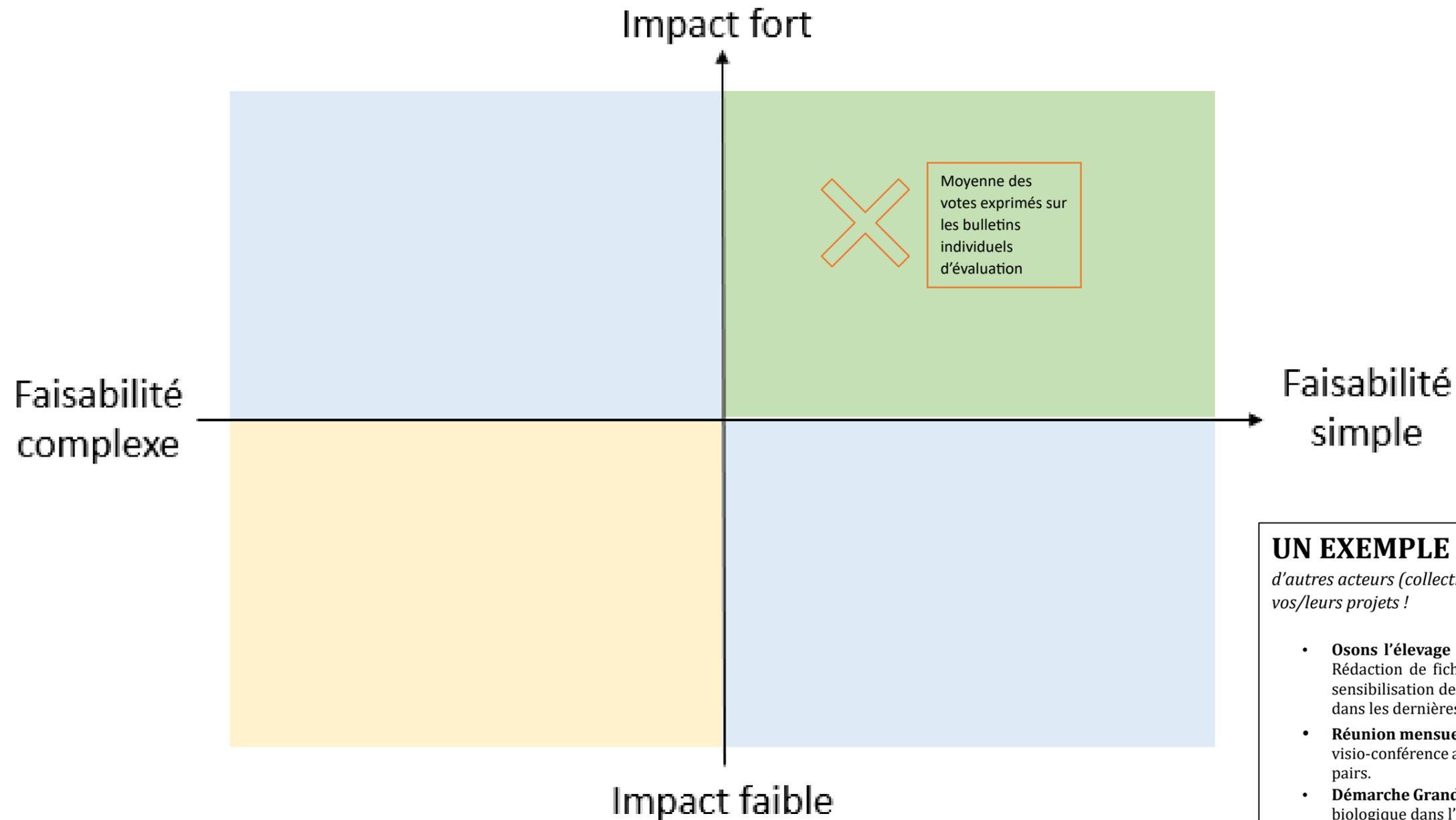


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) *ex : l'action sera opérationnelle à horizon*

- Non complété en séance -



Maintenir les prairies et améliorer leur gestion



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- **Osons l'élevage dans le Loiret** : charte avec une quarantaine de partenaires. Rédaction de fiches techniques, définition de parcours économiques. À venir : sensibilisation des futurs cédants à ne pas désinvestir dans les ateliers d'élevage dans les dernières années avant cession
- **Réunion mensuelle des adhérents de l'ADAPIC** pour un moment de partage en visio-conférence afin d'éviter l'isolement des nouveaux installés et échanger entre pairs.
- **Démarche Grand Bœuf de Touraine** (viande certifiée Label Rouge), à venir veau biologique dans l'Indre-et-Loire
- Exemple de **transmission dans le Loir-et-Cher** : ferme de la cour à Seillac, la Guilbardière (transmission vers 5 personnes).
- Exemple de la **coopérative paysanne de Belêtre** (37)

- VERS DES SYSTÈMES AGRICOLES MOINS EMISSIFS -

Maintenir les prairies et améliorer leur gestion

CONTEXTE

Les prairies contribuent au stockage du carbone. Leur maintien est fortement lié à la préservation d'un élevage herbivore viable.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Maintenir les prairies pour la méthanisation</p> <p>Former les collectivités sur la mise en place des PSE pour maintenir la prairie</p> <p>Ré-ouvrir une réflexion sur le modèle agricole de la région ? Interroger l'évolution générale vers la mono-spécialisation en grandes cultures, notamment en zone intermédiaire (sud de la région)</p> <p>Maintien de l'élevage : - agir en faveur du maintien des filières (aval) : pérennité des outils de transformation (abattoirs)</p> <p>- imaginer des systèmes d'élevage qui permettent une vie acceptable (système sociétaire/installations collectives)</p> <p>- engager une réflexion pour attirer les jeunes en élevage</p> <p>- se donner un objectif politique : faire briller l'élevage, changer l'image faussée sur certains types d'élevages</p>	<p>EPCI</p> <p>Collectivités</p>	<p>Questionner le modèle recherché</p> <p>Question de la pertinence d'aides au maintien de prairies</p> <p><u>Point de vigilance</u> : la viabilité dépend de l'équilibre avec le contexte pédoclimatique de l'exploitation</p> <p>Travail en collectif : ne peut se réfléchir que sur des distances réduites – question de l'échelle pertinente</p> <p><u>Conditions de réussite</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - journées de mise en avant de l'agriculture plus organisées (cars pour aller dans les fermes) - sensibilisation des scolaires - radio/podcasts...

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

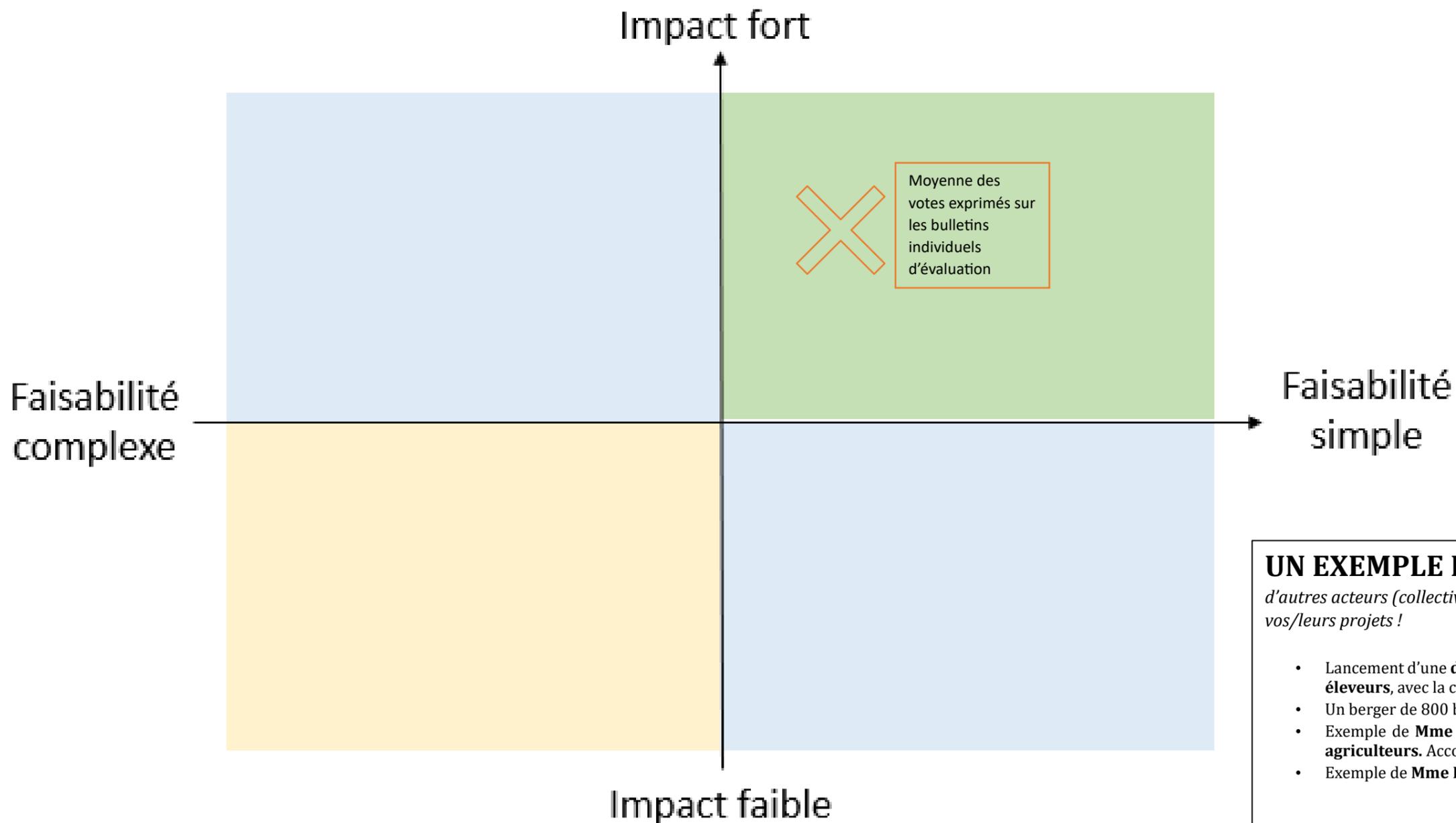


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Développer la coopération et les synergies céréaliers/éleveurs



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Lancement d'une **démarche pour des échanges de luzerne entre céréaliers et éleveurs**, avec la création d'une installation de séchage, dans le Sud Touraine
- Un berger de 800 brebis en Beauce qui fait des prestations de pâturage
- Exemple de **Mme Grégoire élevant des ovins et bovins sur couverts avec 6 agriculteurs**. Accompagnement par PatureSens
- Exemple de **Mme Breton, une éleveuse travaillant avec des céréaliers**

- VERS DES SYSTÈMES AGRICOLES MOINS EMISSIFS -

Développer la coopération et les synergies céréaliers/éleveurs

CONTEXTE

Les élevages peuvent apporter un débouché à certaines cultures de diversification (ex. : luzerne). La présence d'un élevage sur des parcelles permet également de limiter la fertilisation minérale.

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p>Assurer une polyvalence des conseillers agricoles</p> <p>Engager une réflexion systémique indispensable à l'échelle de la région, pas uniquement céréaliers/éleveurs. Cependant, dans la mesure où la production de céréales reste le 1^{er} secteur régional, la priorité est à donner à court terme</p> <p>Inciter à la polyculture élevage, soit au sein d'une même exploitation, soit en coopération entre plusieurs exploitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître les possibilités d'élevage sans foncier pour offrir des possibilités de reconversion - développer la mutualisation : stock de fourrages, azote/effluents - développer le savoir travailler ensemble, notamment développer le conseil en coopération 	<p>Acteurs de l'accompagnement des exploitations : CA, ADEAR, coopératives, négoce...</p> <p>Identifier les pairs souhaitant prendre part à cette action</p>	<p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple (apiculture) d'une visio-conférence 1 fois par mois avec le conseiller, sur l'ensemble des questions/sujets relatives aux exploitations permettant d'identifier les questions communes et comprenant un temps dédié aux exploitants en cours d'installation <p><u>Conditions de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des espaces tests agricoles pour inciter au changement de modèle - Accompagner la prise de risque (surtout si prise de risque collective), alors que peu de références existent - Développer des références sur ces modèles aujourd'hui moins développés

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

- Non complété en séance -



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -

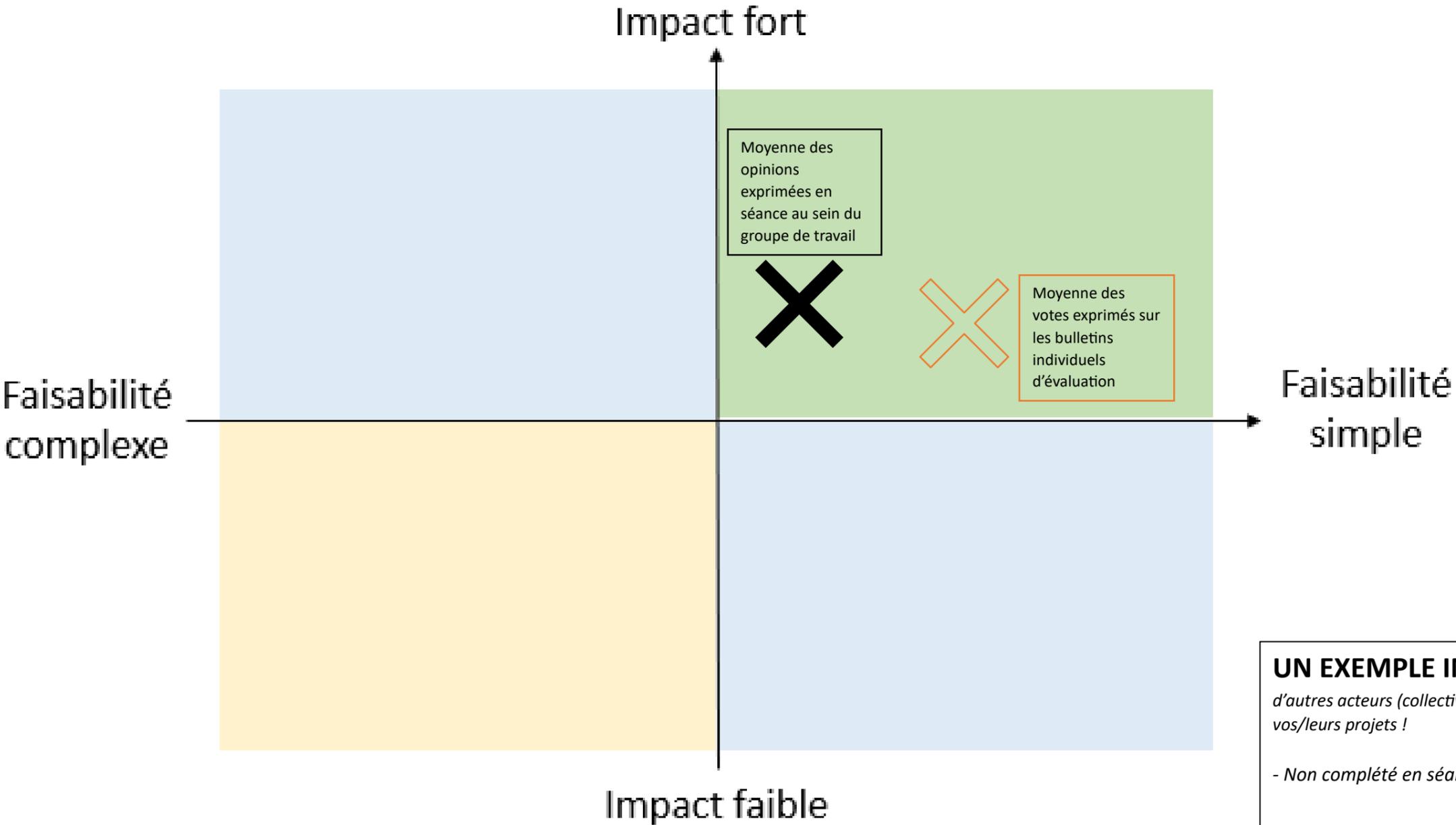




ALIMENTATION

- ALIMENTATION DURABLE -

Développer un approvisionnement exemplaire des collectivités/administrations/entreprises au-delà de la restauration collective



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

- ALIMENTATION DURABLE -

Développer un approvisionnement exemplaire des collectivités/administrations/entreprises au-delà de la restauration collective

CONTEXTE

Les objectifs de la loi Egalim en terme d’approvisionnement ne sont pas encore atteints en région Centre-Val de Loire. Au-delà de la restauration collective, comment augmenter la part de ces produits dans le quotidien des consommateurs ?

MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?

Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u> Il est rappelé que l’action cible principalement les évènements organisés afin de toucher un public plus large que la restauration collective. Les échanges ont porté sur les leviers et freins de la loi EGALIM et la nécessité de faire connaître les solutions pour y répondre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les producteurs • Valoriser les producteurs locaux • Engager une démarche de structuration de l’offre disponible (producteurs/traiteurs) • Favoriser la distribution (ponctuelle ou régulière) de paniers à destination des employés/agents • Organiser des cours de cuisine à destination des employés/agents • Créer/mettre à jour un annuaire des traiteurs durables/responsables et le diffuser auprès des collectivités et entreprises (faire le lien avec le milieu associatif) • Développer un circuit de partage/valorisation de connaissances afin de motiver les équipes de cuisine de monter en compétences • Davantage communiquer auprès du public sur les perturbateurs endocriniens • Faire connaître le travail de fond mené dans le cadre de la loi Egalim (guide RHD) <p>Note concernant la matrice : - la faisabilité dépend essentiellement de la mise en place d’une animation sur le sujet de l’approvisionnement</p>	<p>Collectivités (pour faire évoluer les cahiers des charges dans le cadre des marchés publics)</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prix - contenu des marchés publics - manque de compétences et de motivation des équipes de cuisine pour la transformation des aliments - manque de connaissances sur les produits - transport/livraison dans le milieu rural – rentabilité pour le producteur

Quelle est la prochaine étape à court terme ?

Etablir une liste de producteurs (paniers hebdomadaires) et traiteurs.

Faire évoluer les marchés publics pour cibler les fournisseurs exemplaires.



Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)

- Non complété en séance -



Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -

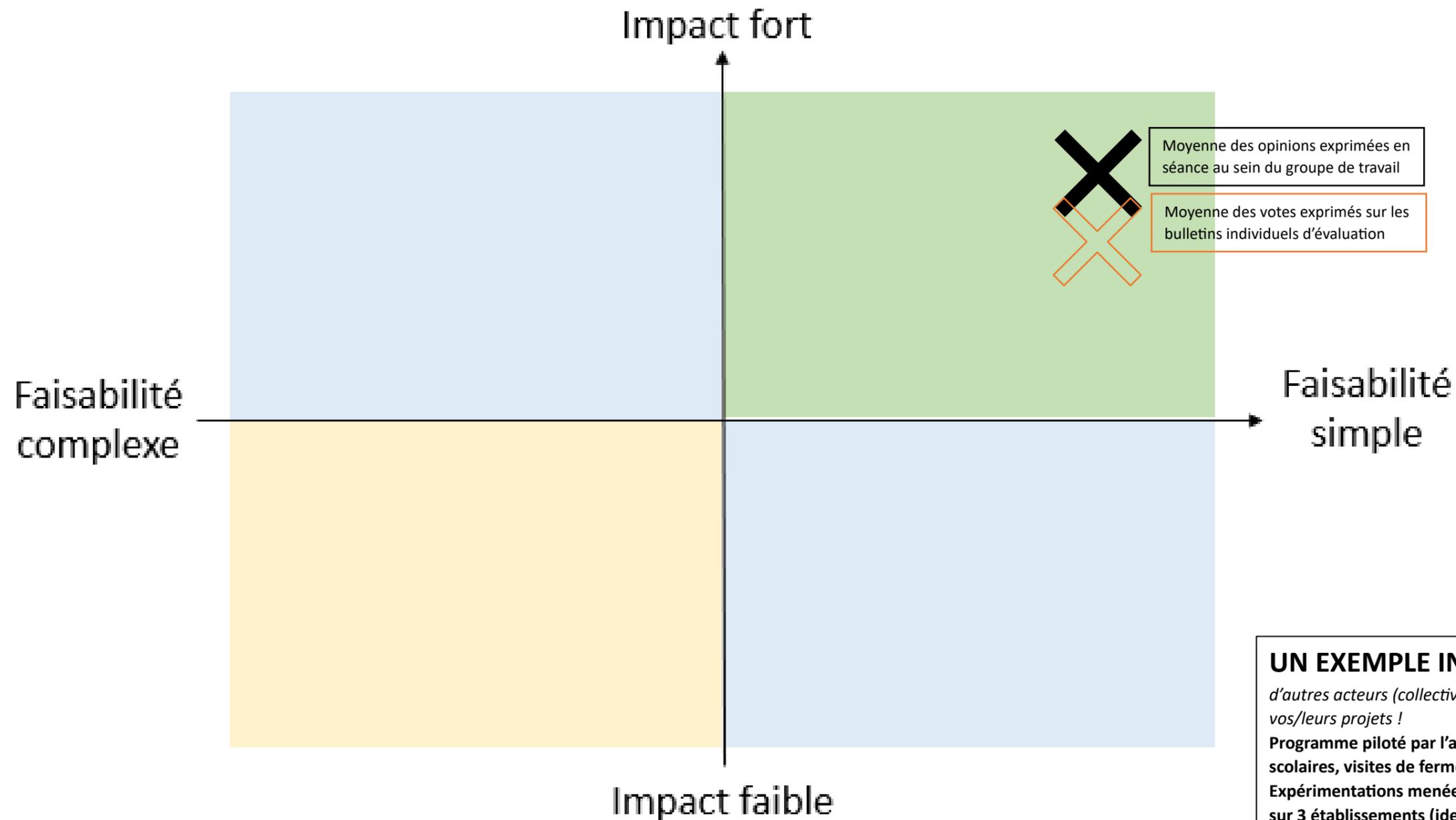


Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l’action sera opérationnelle à horizon

- Non complété en séance -



Organiser des événements et ateliers de sensibilisation à l'alimentation locale, durable et de qualité vers des publics scolaires



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Programme piloté par l'association Open Agrifood sur 15 établissements (ateliers scolaires, visites de fermes).

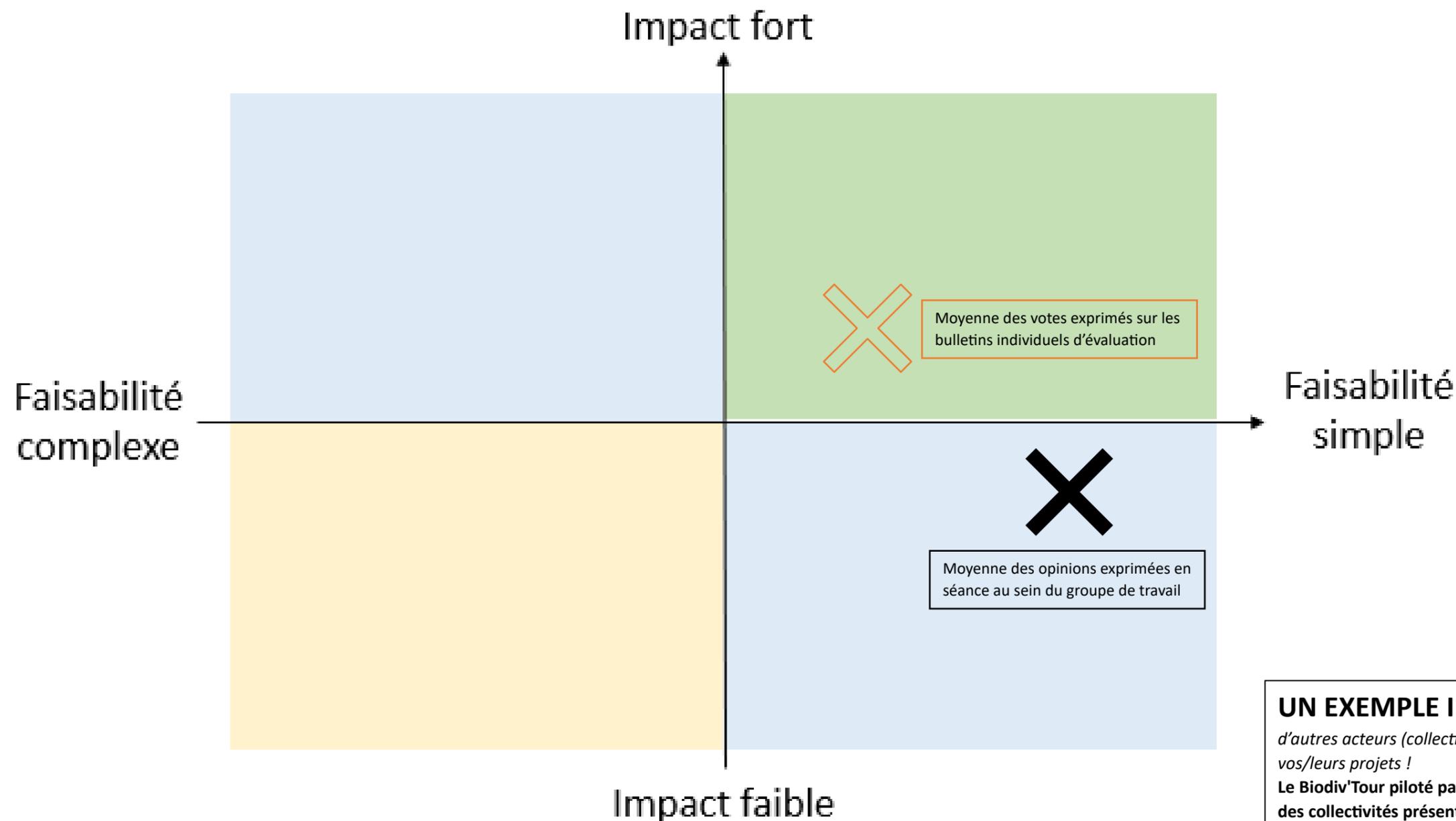
Expérimentations menées à Orléans par le Conseil Régional sous format parcours sur 3 établissements (identification d'un producteur, atelier en classe sur base de recettes adaptées à l'infrastructure, retour dans les familles afin de reproduire la recette)

- ALIMENTATION DURABLE -

Organiser des événements et ateliers de sensibilisation à l'alimentation locale, durable et de qualité vers des publics scolaires

CONTEXTE		
<p>Le code de l'éducation prévoit qu'une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage alimentaire soient dispensées en milieu scolaire. L'École est un lieu privilégié pour aborder la totalité du fait alimentaire articulant les différentes dimensions de l'alimentation (nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale). De nombreuses initiatives existent et sont portées par différents acteurs. Comment généraliser ces actions en s'appuyant sur les acteurs existants ?</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u> Il existe des réseaux existants sur lesquels capitaliser avec un impact significatif et un effet boule de neige de massification liée à la cible scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les initiatives existantes • Identifier les financeurs • Former les instituteurs et le personnel médical en milieu scolaire • Lancer un concours de création d'une école de l'alimentation durable • Lancer un défi goûter/atelier d'éducation au goût en lien avec les PAT • Intégrer dans les marchés publics la possibilité de visiter/d'utiliser les locaux de certains prestataires en lien avec le sujet 	<p>Rectorat ADEME (financement potentiel) Animateurs des PAT Ministère de l'agriculture (lien avec les lycées agricoles pour proposer des visites) Réseau des AMAP Départements Collectivités Conseil régional (retour d'expériences sur le défi alimentation et financement)</p>	<p>Freins : - coût financier des ateliers - disposer de l'infrastructure nécessaire (cuisine...) dans l'établissement</p> <p>Conditions de réussite : - intégrer des cours de cuisine - intégrer dans le discours le lien entre alimentation et santé - utiliser des canaux de diffusion adaptés à chaque cible (YEP'S)</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? Massifier les initiatives existantes</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		

Mener une action pilote sur le gaspillage alimentaire dans différents types de structures gestionnaires de restauration collective : médico-social, scolaire, entreprises, ...



UN EXEMPLE INSPIRANT ? Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !
Le Biodiv'Tour piloté par l'ARB : visites professionnelles inspirantes à destination des collectivités présentées par les acteurs qui les ont portés et mises en œuvre.
PETR Pays Loire Beauce - projet RESTAU & Co (lauréat de l'appel à projets DRAAF-ADEME 2016).

- ALIMENTATION DURABLE -

Mener une action pilote sur le gaspillage alimentaire dans différents types de structures gestionnaires de restauration collective : médico-social, scolaire, entreprises, ...

CONTEXTE		
<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu majeur pour les établissements gestionnaires de restauration collective en terme d'impact environnemental et d'économie. De nombreux outils sont disponibles en ligne afin de faciliter l'identification des problématiques et les actions pour y remédier. Malgré cela le nombre d'établissement mettant en place des plans d'action sur ce sujet reste faible.</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <p>Il est rappelé que l'action a vocation à choisir des établissements peu matures sur le sujet pour engager une démarche et rendre visible les réalisations afin de susciter un engouement et massifier le nombre d'actions sur le gaspillage. L'intérêt de mener des actions sur le gaspillage alimentaire et ses bénéfices sont partagés. La question principale porte sur les moyens de massifier les démarches. Comment intéresser les organismes ? Comment communiquer sur les avantages et économies réalisables et déterminer le critère du passage à l'acte ? Plusieurs pistes/idées sont proposées pour la mise en œuvre opérationnelle au-delà de cette prise de contact avec les organismes ciblés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inspirer du Biodiv'Tour porté par l'ARB pour présenter les actions et réalisations des communes sur le gaspillage alimentaire • Identifier des structures accueillantes • Solliciter le réseau associatif afin d'échanger sur une coordination régionale, lancer une réflexion générale au niveau du PAT comme levier. • Créer un catalogue recensant les initiatives (lancement d'un programme pilote) • Sur le contenu de l'action pilote : <ul style="list-style-type: none"> ❖ mener une action structurante sur la qualité des plats servis en restauration collective (qualité des produits et préparation) ❖ limiter le choix en restauration collective ❖ améliorer le système de réservation des repas afin d'ajuster les quantités ❖ mettre en place un système d'assiettes « petite faim – grande faim » ❖ améliorer l'aspect visuel des plats et le cadre ❖ proposer aux convives de racheter les restes de nourriture en fin de service ❖ communiquer sur le gaspillage évité ❖ mener des actions auprès des parents/familles ❖ mettre en place des collectifs territoriaux parents-enfants-élus • Sur la massification de la lutte anti gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> ❖ associer un sociologue à l'animation d'un dispositif territorial ❖ s'appuyer sur les délégués de classe pour communiquer autour de ce thème ❖ créer un concours d'idées sur le gaspillage alimentaire ❖ généraliser l'éducation sur ce sujet <p>Note concernant la matrice :</p> <p>- l'impact est considéré comme plutôt faible, il s'agit d'aller au-delà de mener une action pilote en accompagnant les collectivités à la mise en œuvre et à la montée en compétences des équipes de restauration (préparation...)</p>	<p>ADEME (financement des actions)</p> <p>Trouver un intermédiaire – au même titre que l'ARB pour le Biodiv'Tour – afin de porter l'action et identifier les communes porteuses de projets/actions sur le gaspillage alimentaire</p> <p>Les RÉGAL (Réseaux de lutte contre le Gaspillage Alimentaire)</p> <p>France Nature Environnement et structures adhérentes afin de monter un projet en lien avec l'animation régionale des PAT</p> <p>Sociologues</p> <p>Délégués de classe</p> <p>Rectorat/responsables d'établissement scolaire</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mode de gestion : régie directe/ gestion concédée. Dans le cas d'une gestion concédée, il y a peu de moyens et d'intérêt pour le tri - turnover du personnel de cuisine - beaucoup d'interlocuteurs à mobiliser (élus, chefs de cuisine,..) - réglementation limite l'usage des restes - compétences/outils de préparation des plats <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver un porteur en mesure d'identifier des établissements moyennement matures sur le sujet
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Recenser en priorité les actions existantes et les intégrer dans un catalogue.</p> <p>Identifier les cibles (établissements moyennement matures sur le sujet) et les accompagner (ressources financières et humaines) à la mise en œuvre.</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		





BIODIVERSITE

- AIRES PROTEGEES -

Inciter à réaliser des ABC/IBC (Atlas/Inventaires de la Biodiversité Communale) en amont de chaque révision de document de planification, afin d’optimiser la prise en compte de la biodiversité locale et identifier les potentielles zones de protection forte

<p>CONTEXTE</p> <p>254 communes ont réalisé un ABC/IBC (chiffre au 01/01/2024) – 14% des communes de la Région</p> <p>L’implication des collectivités dans la connaissance ne fera qu’accroître la protection et la définition de besoin de protection</p> <p>Financement ABC (OFB – Fonds vert), IBC (Région)</p> <p>https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/etre-accompagne/ibc-abc</p>		
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p>		
<p>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</p> <p>Faire connaître l’intérêt de l’outil (notamment à travers la communication sur l’importance du patrimoine naturel au même titre que le patrimoine bâti).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des moyens financiers - Recenser les documents de planification en fin de vie afin d’anticiper les ABC/IBC et mettre en place un système d’appui/d’accompagnement des élus locaux - Rendre les inventaires obligatoires - Clarifier l’utilité d’un ABC/IBC dans le cadre d’un PLU - Faire connaître/renforcer la visibilité des outils ABC/IBC à travers une plateforme internet régionale (retours d’expériences, images/photos) - Ajuster le cahier des charges afin de cibler les attendus et de clarifier la phase de réalisation de l’inventaire 	<p>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</p> <p>ARB OFB Conseil régional DREAL Association des Maires en tant que cible de l’information Initier la diffusion de l’information en début de mandature</p>	<p>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d’appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</p> <p>Effectuer les ABC/IBC à l’échelle intercommunale Connaissance des dispositifs financiers Mettre à disposition les moyens financiers/humains de façon pérenne</p> <p>Mettre en place des moyens réglementaires obligeant à réaliser les inventaires/atlas Intégrer les ABC/IBC comme condition dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)</p> <p>Associations de protection de la nature : capacité à faire les inventaires ; appel aux bureaux d’études ? Donner une visibilité pluriannuelle Obtenir la donnée historique permettant d’effectuer l’inventaire Effectuer un travail collégial</p> <p>Double bénéfice pour l’aménagement et la protection de la biodiversité Couvrir le territoire communal/intercommunal aménagé pour prendre les bonnes décisions au regard de l’enjeu biodiversité : Carte des enjeux claire</p> <p>Envisager de donner un prix au patrimoine naturel Obtenir une lettre de cadrage ministérielle permettant de figer les ambitions</p>
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Mobiliser du budget pour financer l’action ; Faire évoluer le cahier des charges</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>20 à 30% des communes de la région ayant fait un ABC/IBC à 2030</p>		



50% des documents d'urbanisme contenant un ABC/IBC

Indicateur(s) de suivi

- Non complété en séance -



Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon

.. 3 à 5 ans, le temps d'avoir de la visibilité sur le budget

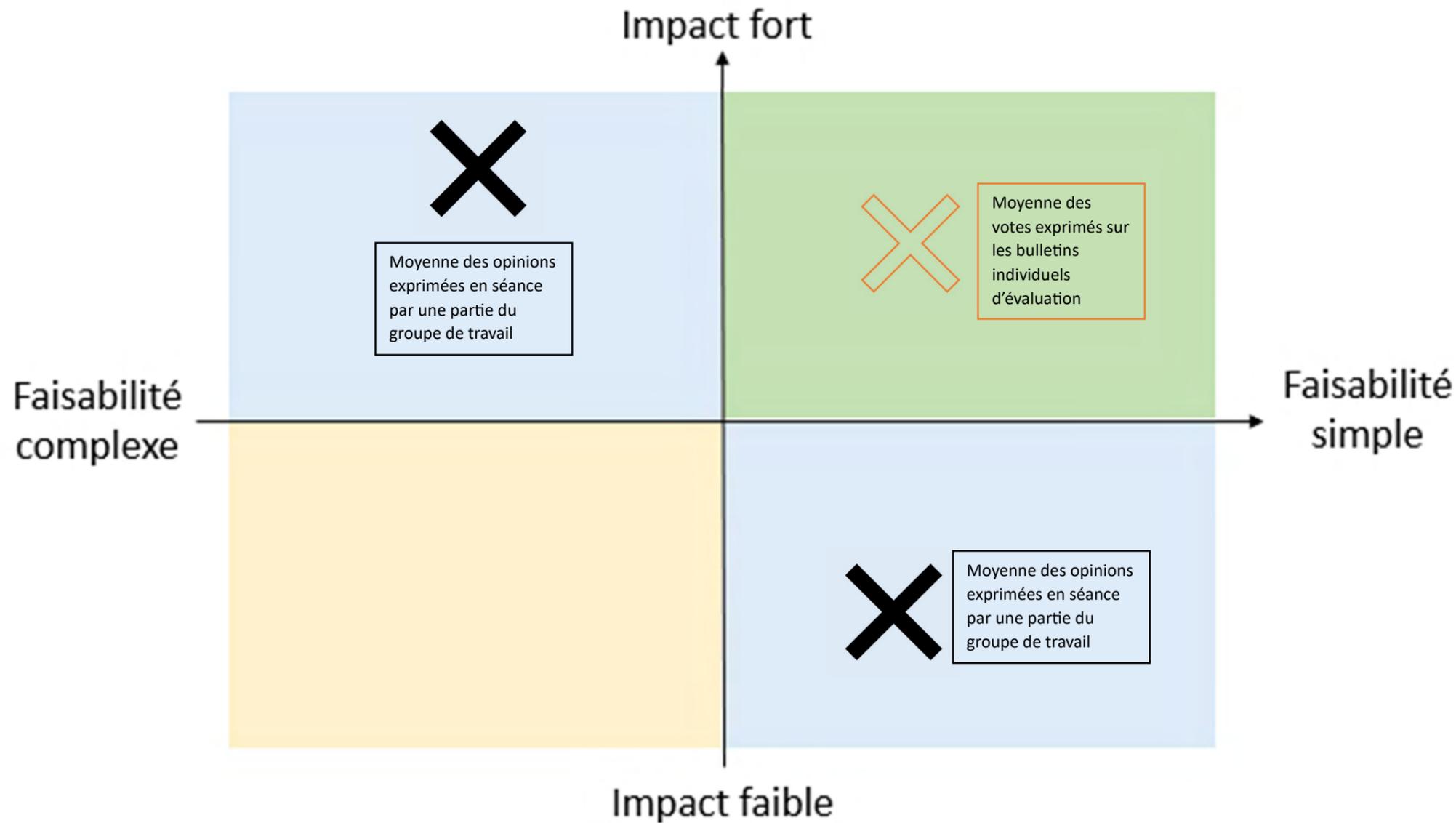


UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Programme CarNET B (Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité Remarquable)

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



- AIRES PROTEGEES -

Renforcer la communication cohérente et harmonisée sur les aires protégées au sein du réseau existant des gestionnaires

<p>CONTEXTE</p> <p>25,3% de la région est protégée grâce aux parcs naturels régionaux et sites Natura 2000 – 0,16% de la région en protection forte (Réserve naturelle / Arrêtés préfectoraux de protection / Réserves biologiques)</p> <p>https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/actualites/etat-des-lieux-de-la-biodiversite-en-centre-val-de-loire-nouvelle-edition</p> 								
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</th> <th>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</th> <th>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier/simplifier la nomenclature des statuts de protection - Financement par l'ORB du pôle de gestion des milieux naturels - Renforcer la collaboration avec les collectivités pour permettre d'avoir un lien fort entre réseaux, gestionnaires et élus - Partager les pratiques et engager un travail afin de mettre en place un protocole pour une gestion facilitée et centralisée des données - Utiliser le retour d'expériences pour susciter l'envie de faire (RNN, RNR, ENS) en lien avec l'animation du réseau Natura 2000 - Renforcer l'interaction entre les gestionnaires </td> <td> <p>DREAL CEN Etat / Région / Département (financement) MISEN, voire antennes plus locales Tous les gestionnaires à impliquer avec un rôle central de la DREAL permettant la mise en commun</p> </td> <td> <p>Multiplicité des statuts de protection : réfléchir à harmoniser les vecteurs de communication sur le sujet (sites Web par exemple) Rendre le réseau existant plus visible Manque d'intérêt portant sur la sensibilisation du grand public Limites administratives Manque de clarté dans l'information transmise Capitaliser sur l'ORB et le CEN Interaction entre gestionnaires : Permet de faire du benchmark entre gestionnaires Partage sur les pratiques Partage de modules de formation Mise en cohérence des documents</p> </td> </tr> </tbody> </table>			Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier/simplifier la nomenclature des statuts de protection - Financement par l'ORB du pôle de gestion des milieux naturels - Renforcer la collaboration avec les collectivités pour permettre d'avoir un lien fort entre réseaux, gestionnaires et élus - Partager les pratiques et engager un travail afin de mettre en place un protocole pour une gestion facilitée et centralisée des données - Utiliser le retour d'expériences pour susciter l'envie de faire (RNN, RNR, ENS) en lien avec l'animation du réseau Natura 2000 - Renforcer l'interaction entre les gestionnaires 	<p>DREAL CEN Etat / Région / Département (financement) MISEN, voire antennes plus locales Tous les gestionnaires à impliquer avec un rôle central de la DREAL permettant la mise en commun</p>	<p>Multiplicité des statuts de protection : réfléchir à harmoniser les vecteurs de communication sur le sujet (sites Web par exemple) Rendre le réseau existant plus visible Manque d'intérêt portant sur la sensibilisation du grand public Limites administratives Manque de clarté dans l'information transmise Capitaliser sur l'ORB et le CEN Interaction entre gestionnaires : Permet de faire du benchmark entre gestionnaires Partage sur les pratiques Partage de modules de formation Mise en cohérence des documents</p>
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)						
<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier/simplifier la nomenclature des statuts de protection - Financement par l'ORB du pôle de gestion des milieux naturels - Renforcer la collaboration avec les collectivités pour permettre d'avoir un lien fort entre réseaux, gestionnaires et élus - Partager les pratiques et engager un travail afin de mettre en place un protocole pour une gestion facilitée et centralisée des données - Utiliser le retour d'expériences pour susciter l'envie de faire (RNN, RNR, ENS) en lien avec l'animation du réseau Natura 2000 - Renforcer l'interaction entre les gestionnaires 	<p>DREAL CEN Etat / Région / Département (financement) MISEN, voire antennes plus locales Tous les gestionnaires à impliquer avec un rôle central de la DREAL permettant la mise en commun</p>	<p>Multiplicité des statuts de protection : réfléchir à harmoniser les vecteurs de communication sur le sujet (sites Web par exemple) Rendre le réseau existant plus visible Manque d'intérêt portant sur la sensibilisation du grand public Limites administratives Manque de clarté dans l'information transmise Capitaliser sur l'ORB et le CEN Interaction entre gestionnaires : Permet de faire du benchmark entre gestionnaires Partage sur les pratiques Partage de modules de formation Mise en cohérence des documents</p>						
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Obtenir des moyens humains pour assurer cette action Constituer une liste des gestionnaires des espaces protégés (grâce aux données de la DREAL) Identifier ce que les gestionnaires effectuent indépendamment les uns des autres</p>								
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Non complété en séance -</p> 								

- AIRES PROTEGEES -

Optimiser la mise en œuvre du 1er plan d'action territorial et définir les plans 2 et 3 pour les aires protégées

<p>CONTEXTE</p> <p>La stratégie nationale aires protégées (pilier important de la stratégie nationale biodiversité) ambitionne d'ici à 2030 de couvrir 30 % du territoire national sous aires protégées dont 10% en protection forte (réserve naturelle, parc national, etc.). Elle fixe aussi des objectifs autres : la gestion adaptée, la surveillance et l'accompagnement des usages, etc. Elle est déclinée en plans d'action territoriaux successifs (2022-2024 / 2024-2027 / 2028-2030)</p> 								
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)</th> <th>Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)</th> <th>Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>Mettre en place une gestion plus cohérente par les gestionnaires à travers un pôle de gestion</p> <p>En cas d'existence d'atlas/inventaire de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de l'information dans chaque structure - animation - organiser des temps/outils permettant l'appropriation par les partenaires - sensibilisation des élus sur l'intérêt - diffusion des documents en infra <p>Elaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale Biodiversité</p> <p>Engager une réflexion permettant d'être plus proche du territoire</p> <p>Effectuer un benchmark des autres régions</p> </td> <td> <p>DREAL Conseil Régional Collectivités mettant en œuvre des actions de protection de la biodiversité (retour d'expériences) Association des Maires DDT Association des Maires</p> </td> <td> <p>Conditions de réussite :</p> <p>Mobilisation Etat / Conseil Régional</p> <p>Rendre les élus acteurs</p> <p>Capitaliser sur la volonté d'être vu et de faire voir</p> <p>S'appuyer sur les relais locaux afin de concrétiser la stratégie</p> <p>Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre</p> <p>Freins :</p> <p>Manque de relai au niveau local</p> <p>Manque de communication/visibilité sur le sujet</p> <p>Le CRB est passif et pourrait devenir une instance décisionnelle</p> </td> </tr> </tbody> </table>			Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	<p>Mettre en place une gestion plus cohérente par les gestionnaires à travers un pôle de gestion</p> <p>En cas d'existence d'atlas/inventaire de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de l'information dans chaque structure - animation - organiser des temps/outils permettant l'appropriation par les partenaires - sensibilisation des élus sur l'intérêt - diffusion des documents en infra <p>Elaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale Biodiversité</p> <p>Engager une réflexion permettant d'être plus proche du territoire</p> <p>Effectuer un benchmark des autres régions</p>	<p>DREAL Conseil Régional Collectivités mettant en œuvre des actions de protection de la biodiversité (retour d'expériences) Association des Maires DDT Association des Maires</p>	<p>Conditions de réussite :</p> <p>Mobilisation Etat / Conseil Régional</p> <p>Rendre les élus acteurs</p> <p>Capitaliser sur la volonté d'être vu et de faire voir</p> <p>S'appuyer sur les relais locaux afin de concrétiser la stratégie</p> <p>Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre</p> <p>Freins :</p> <p>Manque de relai au niveau local</p> <p>Manque de communication/visibilité sur le sujet</p> <p>Le CRB est passif et pourrait devenir une instance décisionnelle</p>
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)						
<p>Mettre en place une gestion plus cohérente par les gestionnaires à travers un pôle de gestion</p> <p>En cas d'existence d'atlas/inventaire de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de l'information dans chaque structure - animation - organiser des temps/outils permettant l'appropriation par les partenaires - sensibilisation des élus sur l'intérêt - diffusion des documents en infra <p>Elaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale Biodiversité</p> <p>Engager une réflexion permettant d'être plus proche du territoire</p> <p>Effectuer un benchmark des autres régions</p>	<p>DREAL Conseil Régional Collectivités mettant en œuvre des actions de protection de la biodiversité (retour d'expériences) Association des Maires DDT Association des Maires</p>	<p>Conditions de réussite :</p> <p>Mobilisation Etat / Conseil Régional</p> <p>Rendre les élus acteurs</p> <p>Capitaliser sur la volonté d'être vu et de faire voir</p> <p>S'appuyer sur les relais locaux afin de concrétiser la stratégie</p> <p>Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre</p> <p>Freins :</p> <p>Manque de relai au niveau local</p> <p>Manque de communication/visibilité sur le sujet</p> <p>Le CRB est passif et pourrait devenir une instance décisionnelle</p>						
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Renforcer l'outil CRB et rendre le rôle des membres de cette instance plus actif</p>								
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								

- CONTINUITES ECOLOGIQUES -

Actualiser et harmoniser la cartographie des ruptures de continuités écologique à différentes échelles et établir une liste de points noirs prioritaires à résorber

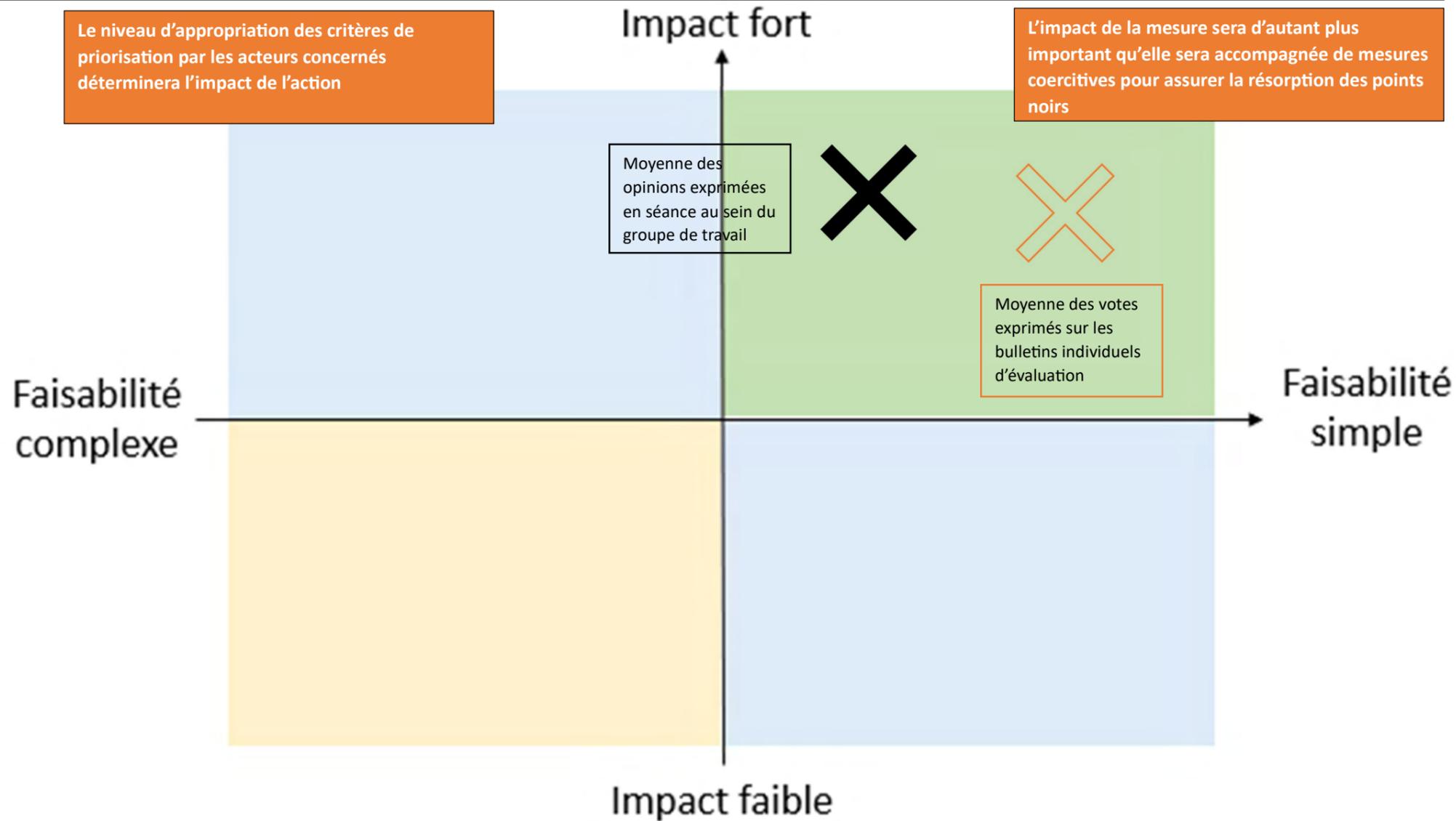
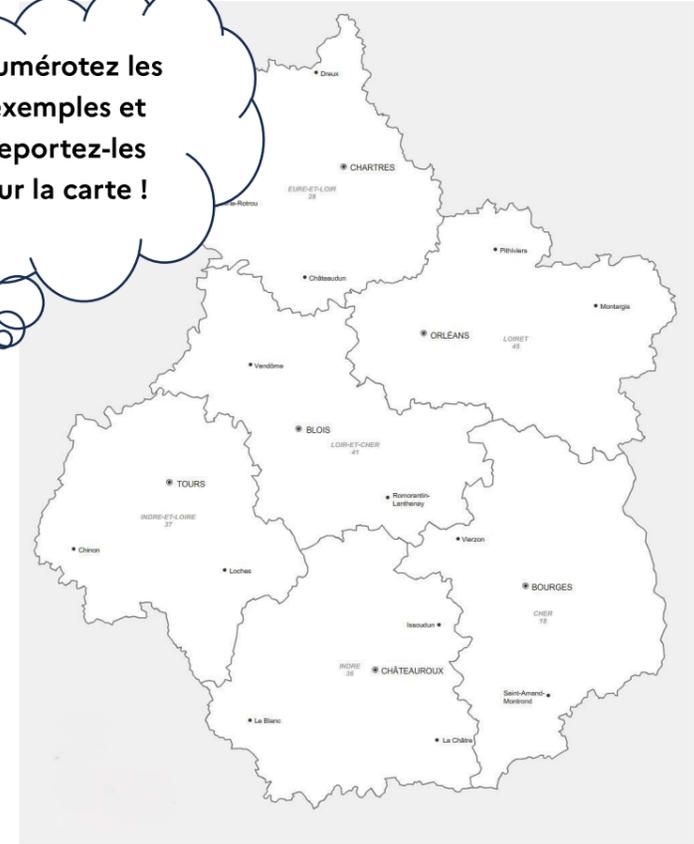
CONTEXTE Fragmentation des habitats naturels : 1 ^{ère} cause de la perte de biodiversité en France Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique approuvé en 2015, intégré au SRADDET en 2018			
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?			
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	
Mettre en place une coordination régionale (comité de pilotage) Si besoin mettre en place des comités départementaux afin de faire remonter l'ensemble des données disponibles localement Envisager une étude régionale avec un cahier des charges précis sur la méthode d'actualisation, d'harmonisation et de priorisation S'inspirer des exemples existants et notamment des trames de continuité écologiques nationales qui passent par la Région Centre Val-de-Loire Etablir une méthodologie de priorisation des points noirs à résorber en fonction d'une matrice bénéfices / faisabilité ou de coûts / avantages de résorption du point noir Partager cette grille de priorisation avec l'ensemble des acteurs concernés (publics comme privés)	Etat / Région CEREMA EPCI Concessionnaires d'Autoroutes Chambres d'agriculture Associations de protection de l'environnement Agence régionale de la biodiversité Office Français de la biodiversité Office public de la Loire La fédération des pêcheurs	Leviers de financements, notamment le Fonds Vert S'appuyer sur le CEREMA et son étude en cours sur le réseau national (DIRNO) S'appuyer sur les schémas directeurs de gestion des eaux pour les ouvrages et la trame aquatique Identifier et partager les différences sur l'importance des points noirs et les degrés de priorisation entre la Région et l'échelon local Mettre en place des outils de cadrage et d'aide aux collectivités territoriales pour prendre en compte cette cartographie (outil réglementaire par exemple) Ne pas oublier les obstacles de biodiversité non-physiques (trame noire notamment)	
Quelle est la prochaine étape à court terme ? <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les points noirs identifiés et comparer les données avec la réalité terrain pour actualiser la liste - Se rapprocher du CEREMA pour avoir des informations sur son étude en cours 			
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)			
- Non complété en séance -			
Indicateur(s) de suivi			
- Non complété en séance -			
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon			
- Non complété en séance -			

UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

Mise en place de référents ouvrages d'art au sein des conseils départementaux qui sont chargés de suivre la problématique et de réduire l'impact des travaux sur la biodiversité

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



- CONTINUITES ECOLOGIQUES -

Mettre en œuvre un plan de résorption des points noirs prioritaires

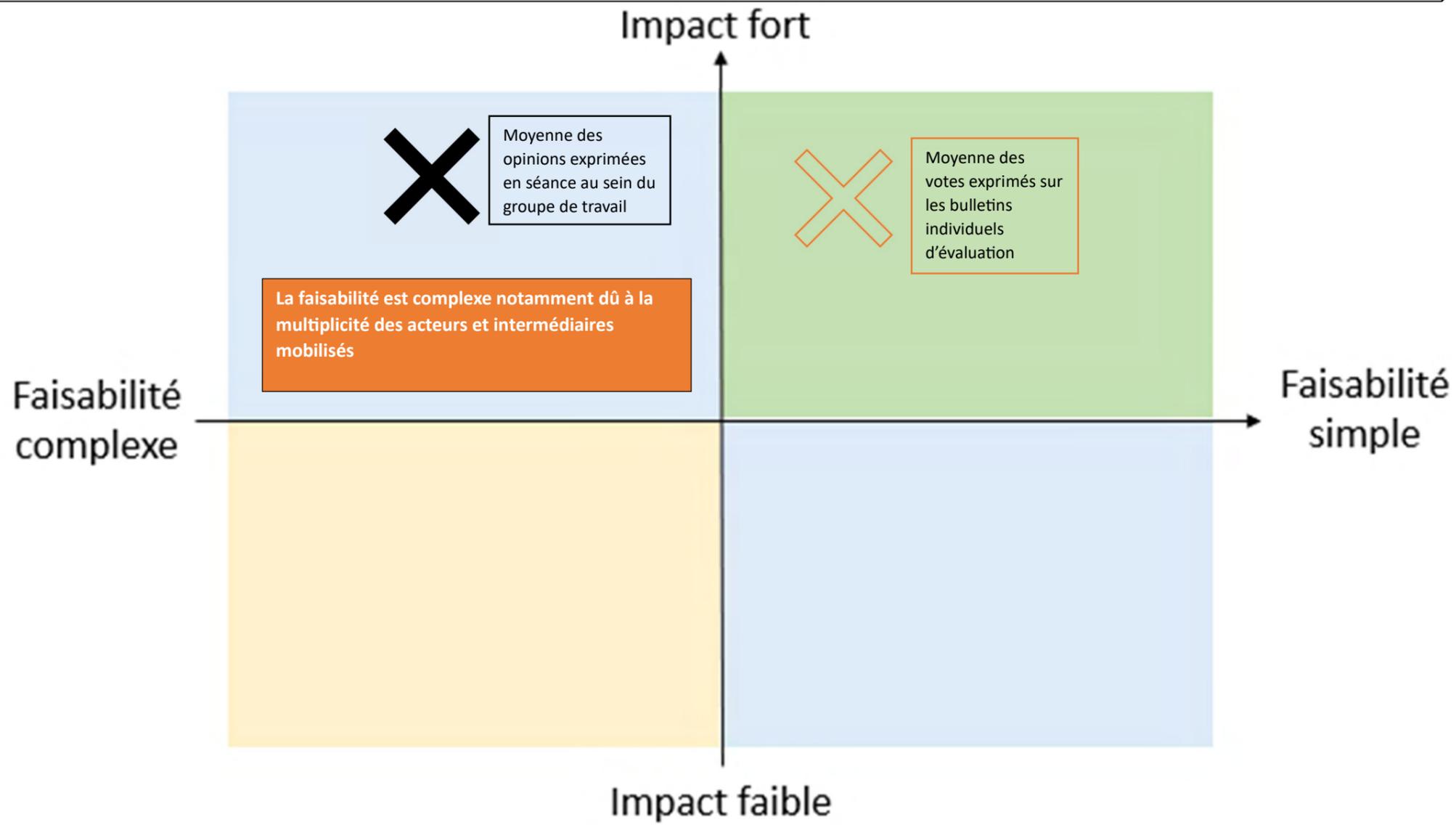
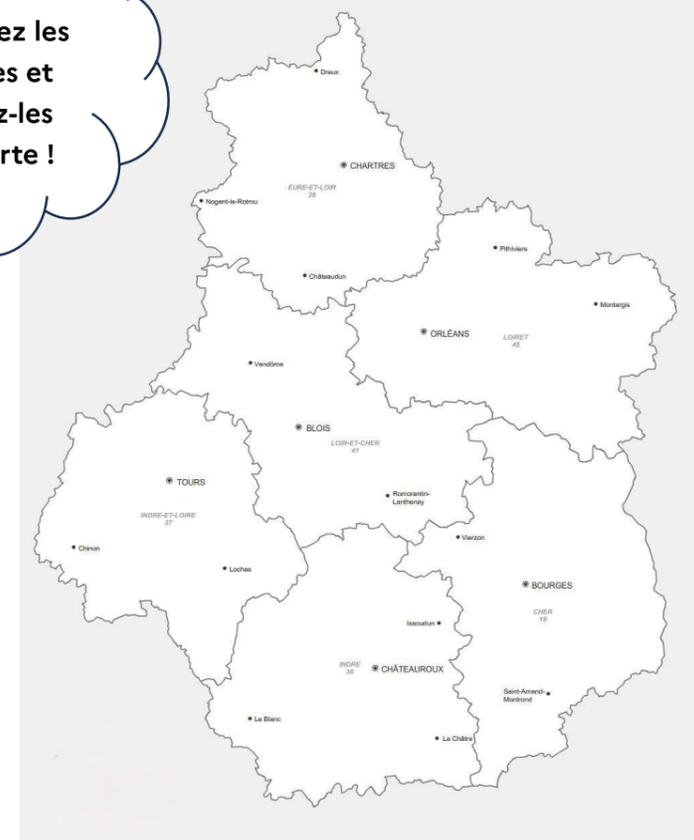
<p>CONTEXTE</p> <p>Il s'agit d'une mesure de la stratégie nationale biodiversité visant à résorber 100% des points noirs d'ici 2030. Les routes constituent à 73% les obstacles au déplacement des espèces (source ORB)</p> 								
<p>MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="65 569 899 688"> Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre) </th> <th data-bbox="899 569 1765 688"> Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs) </th> <th data-bbox="1765 569 2914 688"> Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer) </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="65 688 899 1360"> <p>Transmettre la liste des points noirs prioritaires aux collectivités territoriales et les associer à cette action au travers des dispositifs de contractualisation (CRTE)</p> <p>Sensibiliser sur l'intérêt à résorber les PNP (démontrer et prouver les bénéfices de résorption des points noirs) aux acteurs concernés</p> <p>Envisager un volet de prévention en plus de la résorption pour éviter que de nouveaux points noirs apparaissent dans le cadre des projets d'aménagement d'un territoire (PLU, SCOT...)</p> <p>Envisager une mise en œuvre pragmatique et résorber les points noirs prioritaires les plus facilement et rapidement supprimables mais avec un fort bénéfice.</p> </td> <td data-bbox="899 688 1765 1360"> <p>Départements EPCI et communes</p> <p>Particuliers</p> <p>Concessionnaires d'Autoroutes</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Entreprises concernées</p> </td> <td data-bbox="1765 688 2914 1360"> <p>Mobiliser l'aide de l'Agence de l'Eau</p> <p>Mobiliser du financement privé et notamment du mécénat</p> <p>Mobiliser la PAC et notamment sur les enjeux liés aux haies</p> <p>Fonds vert</p> <p>Envisager une contribution des acteurs privés et notamment des exploitants d'ouvrages qui occasionnent des ruptures de continuité écologique</p> <p>Renforcer les obligations et contraintes liées aux points noirs dans les documents d'urbanisme et dans les conditions d'acceptation des projets (SCOT, PLU, PLUi...) (NB : les projets tels que les infrastructures routières ont déjà cette obligation ; la conformité à cette obligation est contrôlée pour pouvoir autoriser le projet)</p> <p>Recourir aux outils à la main des acteurs publics : préemption, outils liés au remboursement</p> </td> </tr> </tbody> </table>			Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)	<p>Transmettre la liste des points noirs prioritaires aux collectivités territoriales et les associer à cette action au travers des dispositifs de contractualisation (CRTE)</p> <p>Sensibiliser sur l'intérêt à résorber les PNP (démontrer et prouver les bénéfices de résorption des points noirs) aux acteurs concernés</p> <p>Envisager un volet de prévention en plus de la résorption pour éviter que de nouveaux points noirs apparaissent dans le cadre des projets d'aménagement d'un territoire (PLU, SCOT...)</p> <p>Envisager une mise en œuvre pragmatique et résorber les points noirs prioritaires les plus facilement et rapidement supprimables mais avec un fort bénéfice.</p>	<p>Départements EPCI et communes</p> <p>Particuliers</p> <p>Concessionnaires d'Autoroutes</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Entreprises concernées</p>	<p>Mobiliser l'aide de l'Agence de l'Eau</p> <p>Mobiliser du financement privé et notamment du mécénat</p> <p>Mobiliser la PAC et notamment sur les enjeux liés aux haies</p> <p>Fonds vert</p> <p>Envisager une contribution des acteurs privés et notamment des exploitants d'ouvrages qui occasionnent des ruptures de continuité écologique</p> <p>Renforcer les obligations et contraintes liées aux points noirs dans les documents d'urbanisme et dans les conditions d'acceptation des projets (SCOT, PLU, PLUi...) (NB : les projets tels que les infrastructures routières ont déjà cette obligation ; la conformité à cette obligation est contrôlée pour pouvoir autoriser le projet)</p> <p>Recourir aux outils à la main des acteurs publics : préemption, outils liés au remboursement</p>
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)						
<p>Transmettre la liste des points noirs prioritaires aux collectivités territoriales et les associer à cette action au travers des dispositifs de contractualisation (CRTE)</p> <p>Sensibiliser sur l'intérêt à résorber les PNP (démontrer et prouver les bénéfices de résorption des points noirs) aux acteurs concernés</p> <p>Envisager un volet de prévention en plus de la résorption pour éviter que de nouveaux points noirs apparaissent dans le cadre des projets d'aménagement d'un territoire (PLU, SCOT...)</p> <p>Envisager une mise en œuvre pragmatique et résorber les points noirs prioritaires les plus facilement et rapidement supprimables mais avec un fort bénéfice.</p>	<p>Départements EPCI et communes</p> <p>Particuliers</p> <p>Concessionnaires d'Autoroutes</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Entreprises concernées</p>	<p>Mobiliser l'aide de l'Agence de l'Eau</p> <p>Mobiliser du financement privé et notamment du mécénat</p> <p>Mobiliser la PAC et notamment sur les enjeux liés aux haies</p> <p>Fonds vert</p> <p>Envisager une contribution des acteurs privés et notamment des exploitants d'ouvrages qui occasionnent des ruptures de continuité écologique</p> <p>Renforcer les obligations et contraintes liées aux points noirs dans les documents d'urbanisme et dans les conditions d'acceptation des projets (SCOT, PLU, PLUi...) (NB : les projets tels que les infrastructures routières ont déjà cette obligation ; la conformité à cette obligation est contrôlée pour pouvoir autoriser le projet)</p> <p>Recourir aux outils à la main des acteurs publics : préemption, outils liés au remboursement</p>						
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et mobiliser les acteurs par de la communication pour engager autour de la résorption des points noirs 								
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p> 								

UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

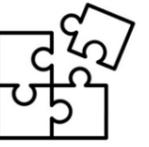
- Non complété en séance -

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



Réaliser des inventaires des zones humides dans des secteurs prioritaires

CONTEXTE		
<p>30 % des milieux naturels menacés en Centre-Val de Loire sont des milieux humides</p> <p>La connaissance reste lacunaire (territoire régional inégalement couvert par des inventaires)</p>		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un état des lieux de l'existant Identifier les manques Clarifier la définition et la méthodologie à adopter Identifier les secteurs à prioriser, en commençant par préciser les critères de priorisation (ex. valeur écologique, services rendus, niveau de pression subie...) Aller au-delà d'une cartographie à l'instant T en organisant dans la durée un cycle d'inventaire, définir le pas de temps des campagnes d'inventaire Partager les préconisations avec les parties prenantes Créer un outil efficace pour la remontée de l'information terrain Amener les acteurs Gestion des Milieux Aquatiques à s'approprier l'enjeu de l'inventaire 	<p>Bureaux d'études</p> <p>Réseau associatif</p> <p>Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie</p> <p>Syndicats de rivières</p> <p>Commission Locale de l'Eau</p> <p>Office Français de la Biodiversité</p> <p>Techniciens Zones Humides</p> <p>Parcs naturels régionaux</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> manque de disponibilité des bureaux d'études (appels d'offres infructueux pour certains SAGE) <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> engager la démarche en lien avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) cibler les fonctionnalités assurer la qualité des inventaires en travaillant sur plusieurs années effectuer le lien avec l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) financements imposer l'inventaire dans les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) effectuer plusieurs années de relevés (3 à 5 ans) réaliser une actualisation régulière se caler sur la temporalité des collectivités (PLUi) coordination <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ne pas exclure les petits territoires de la priorisation éviter le retrait des financeurs réaliser des inventaires de zones humides dans chaque commune ne pas se limiter aux secteurs prioritaires prioriser les zones à pressions
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ?</p> <p>Réunir les parties prenantes afin de clarifier les éléments de définition, les données disponibles et les financements existants, puis de prioriser les inventaires à réaliser</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>- Non complété en séance -</p>		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p> <p>- Non complété en séance -</p>		

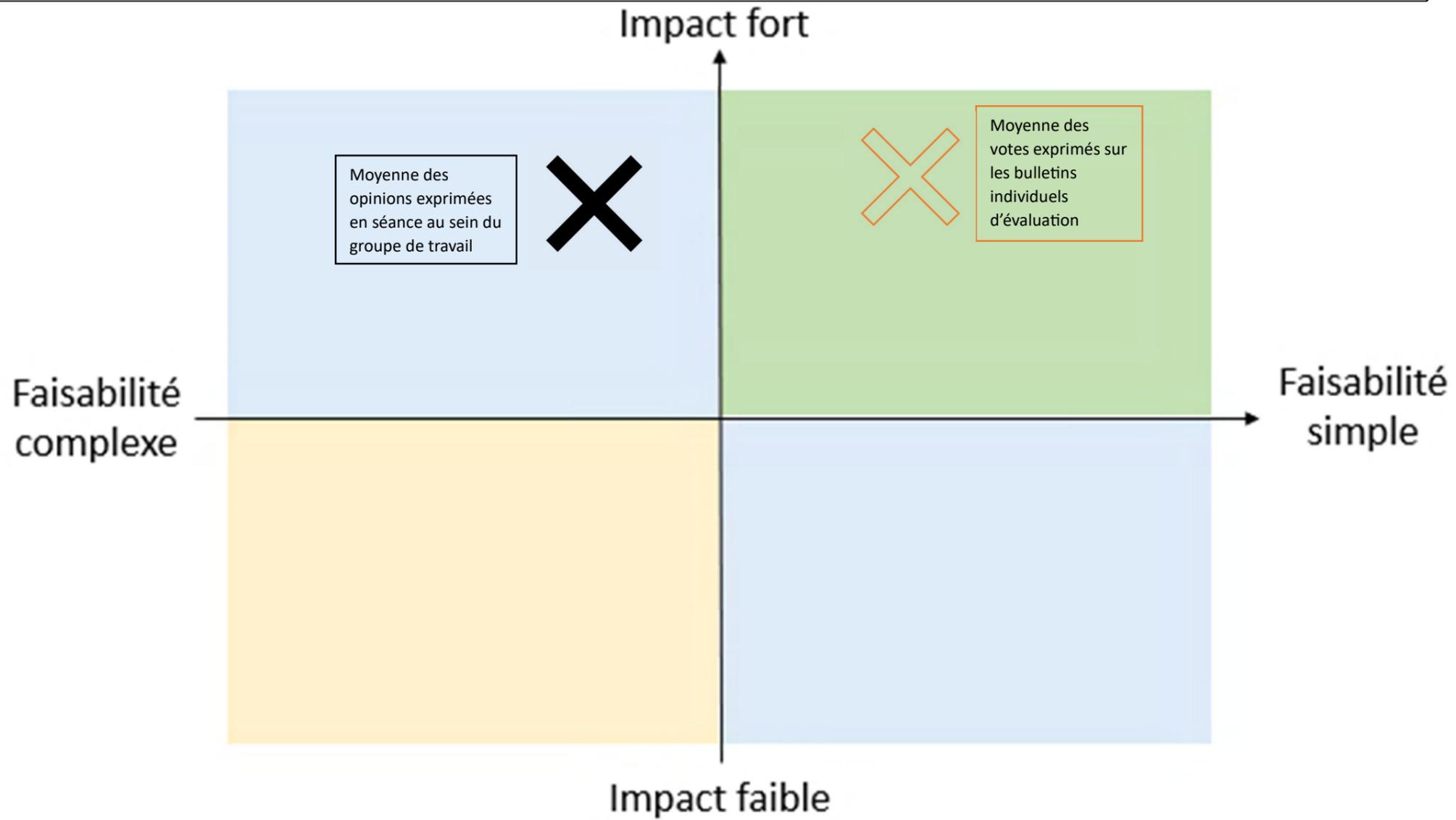
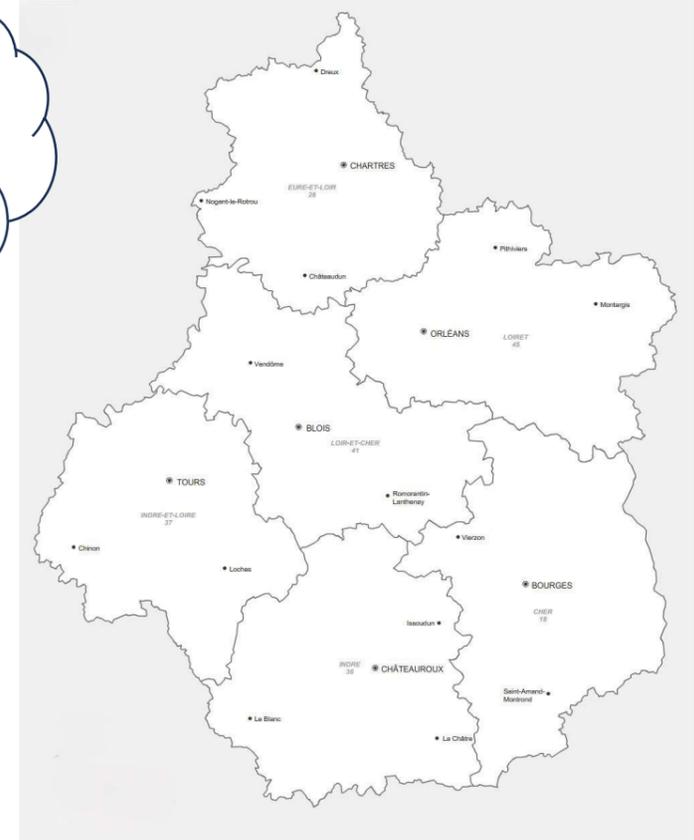


UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



Mener des actions de communication et de sensibilisation sur le rôle des zones humides et l'importance de leur préservation

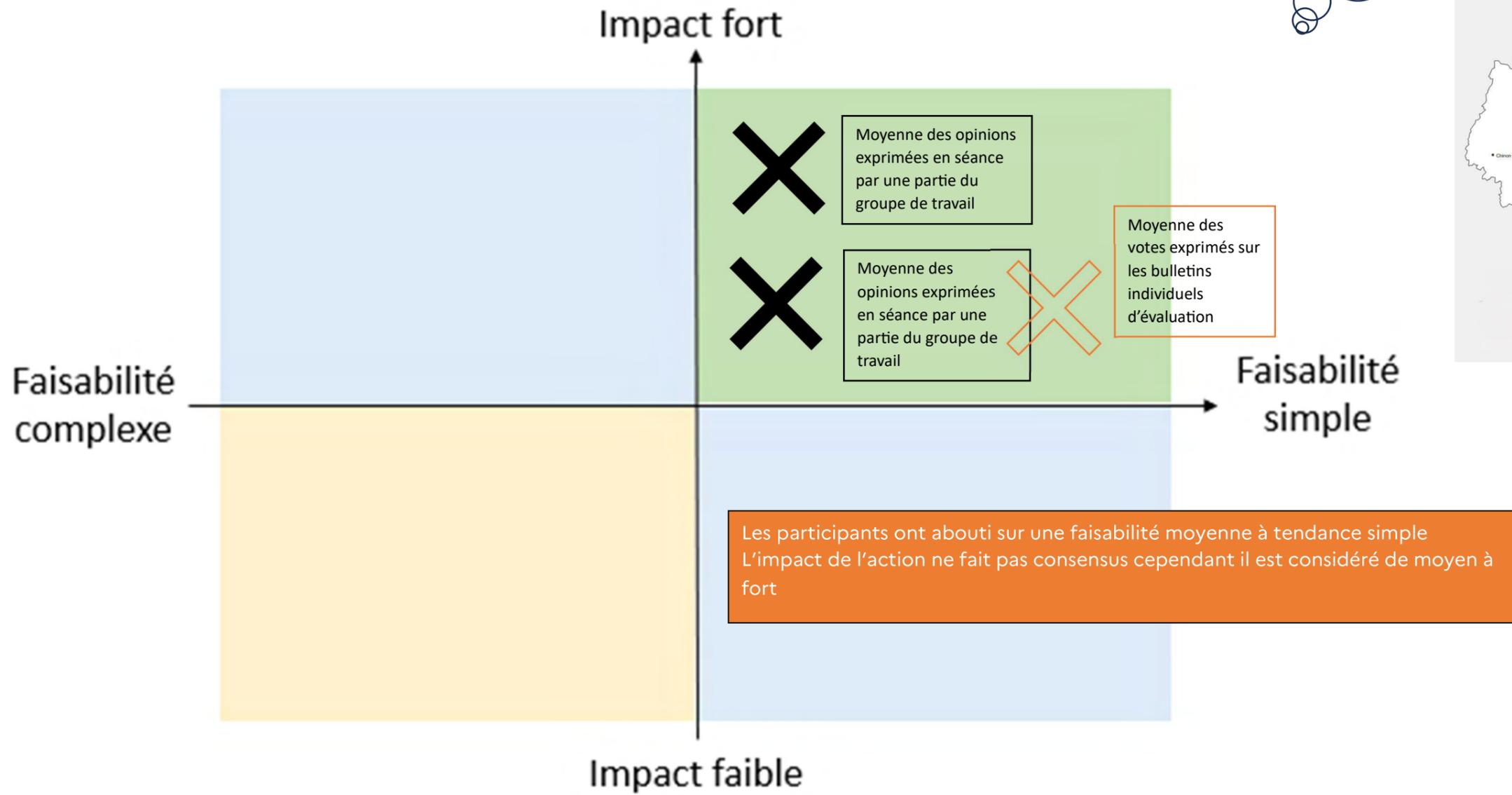
CONTEXTE		
30 % des milieux naturels menacés en Centre-Val de Loire sont des milieux humides		
Des fonctions des zones humides (biodiversité, hydrologie, qualité de l'eau) souvent mal connues		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre aux décideurs et aux porteurs de projets l'importance des zones humides Adapter le format et l'approche en fonction des destinataires, capter la sensibilité au sujet (par exemple, axer sur la diversité des services rendus, l'approche paysagère, l'atout dans la lutte contre la sécheresse, ...) Partir sur des choses plus concrètes Capitaliser sur l'existant et compléter Communiquer afin de mettre en action 	<p>Réseau associatif Fédérations professionnelles Elus (association des maires) Centre de ressource des Zones Humides Tourisme vert CSR Technicien des Zones Humides ARB</p> <p>Publics cibles : Entreprises Propriétaires, usagers</p>	<p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place une approche paysagère communiquer davantage sur les bénéfices que les fonctionnalités parler davantage de services rendus adapter le discours au public l'orateur doit maîtriser le sujet financements <p>Un contre-exemple : en l'absence d'information sur l'intérêt des mares, des propriétaires ont procédé au rebouchage</p>
Quelle est la prochaine étape à court terme ?		
Préparer des outils à l'appui des collectivités et des acteurs du territoire pour leur permettre de communiquer sur les zones humides		
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)		
- Non complété en séance - 		
Indicateur(s) de suivi		
- Non complété en séance - 		
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon		
- Non complété en séance - 		

UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

La vidéo des Agences de l'eau

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



Restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides par des travaux de renaturation et des mesures de gestion

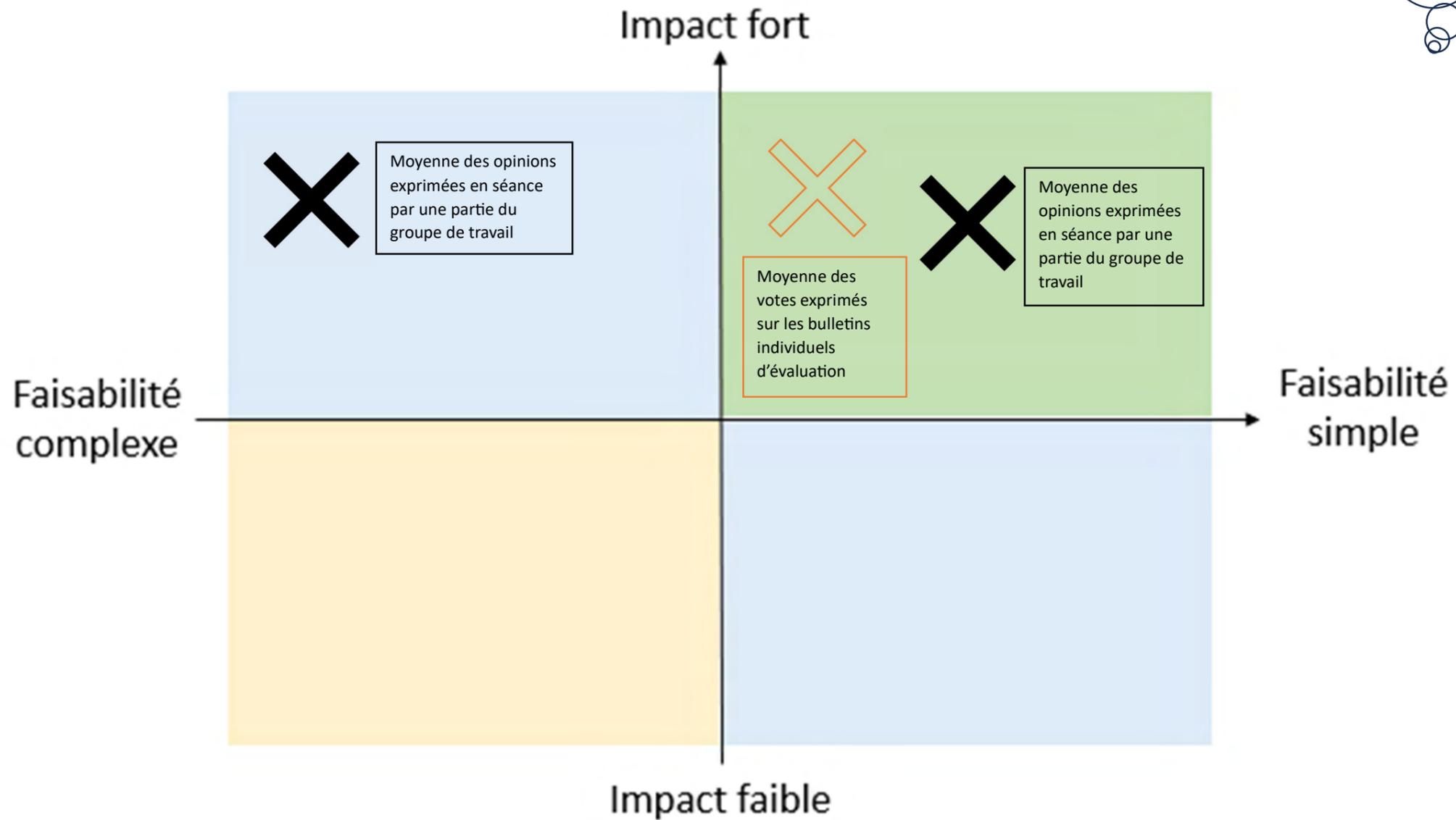
CONTEXTE		
30 % des milieux naturels menacés en Centre-Val de Loire sont des milieux humides Une nécessité de restaurer les milieux dégradés		
		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<p><u>Éléments clés issus des échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser (enjeux, bénéfices, avantages) • Définir la nature des travaux en fonction des objectifs • Prendre en compte les impacts à long terme • Engager des concertations avec les propriétaires et les usagers, les associer à la définition des types de travaux • Assurer la pérennité des zones humides par les usages après leur restauration 	Propriétaires Utilisateurs (pêcheurs, agriculteurs) Techniciens des zones humides Forestiers (gestion entre dans le Plan simple de gestion (PSG)) Syndicat de rivière Agence de l'eau Loire-Bretagne Agence de l'eau Seine-Normandie Pôle de compétitivité sur l'eau CEN (Conservatoires d'Espaces Naturels) Conseil régional	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion dans la durée <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - différence d'échelles (échelle macro et échelle du projet) - déclin de la polyculture-élevage (solutions : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et paiements pour Services Environnementaux (PSE)) - Difficulté de faire financer l'entretien des ZH fonctionnelles ou de ZH ayant bénéficié de travaux de renaturation - Il ressort que des outils existent (notamment auprès de l'AELB) : il serait intéressant de s'interroger sur les freins à leur mobilisation <p>Conditions de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scinder l'opération en 2 : prioriser pour assurer la pérennité après restauration - valoriser les zones humides - intégrer la protection des milieux - la problématique principale est la gestion et l'entretien des fonctionnalités - soutenir les pratiques agricoles dans le bassin de vie
<p>Quelle est la prochaine étape à court terme ? - Non complété en séance -</p>		
<p>Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur) - Non complété en séance -</p>		
		
<p>Indicateur(s) de suivi - Non complété en séance -</p>		
		
<p>Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon</p>		
<p>- Non complété en séance -</p>		
		

UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

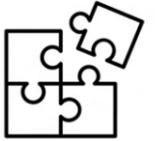
- Non complété en séance -

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !



Elaborer une stratégie de maîtrise et d'animation foncière en faveur de la préservation des zones humides et sécuriser le foncier

CONTEXTE		
30 % des milieux naturels menacés en Centre-Val de Loire sont des milieux humides La question de la maîtrise foncière identifiée comme un frein à l'action		
MISE EN ŒUVRE – QUOI ? QUI ? COMMENT ?		
Jalons clés (Étapes nécessaires à la mise en œuvre)	Acteurs mobilisés (Responsables/leaders et partenaires/ contributeurs)	Conditions de réussite – freins (Sources possibles de financement, besoins d'appui en ingénierie, autres besoins pour accélérer)
<u>Éléments clés issus des échanges :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les secteurs prioritaires et les partager avec les financeurs • Clarifier les différents types de maîtrise foncière • S'appuyer sur une cartographie 	Conservatoire d'Espaces Naturels Parc Naturel Régional Les collectivités en particulier les communes qui achètent / possèdent des terrains Conservatoire des Zones Humides SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Terre de Liens Centre-Val de Loire Le Syndicat des eaux	Conditions de réussite : - distinguer la propriété de la jouissance afin de faciliter le suivi
Quelle est la prochaine étape à court terme ?		
Finaliser la stratégie foncière actuellement en cours d'élaboration par le PNR Brenne et en tirer les enseignements		
Objectif(s) quantitatif(s) visés dans la mise en œuvre (utiliser un ordre de grandeur)		
- Non complété en séance -		
Indicateur(s) de suivi		
- Non complété en séance -		
Temporalité de la mise en œuvre (court terme : 2025/2026, moyen terme : 2030, long terme : 2040-2050) ex : l'action sera opérationnelle à horizon		
- Non complété en séance -		



UN EXEMPLE INSPIRANT ?

Partagez les actions que vous ou d'autres acteurs (collectivités, entreprises) avez/ont mené sur le territoire ou vos/leurs projets !

- Non complété en séance -

Numérotez les exemples et reportez-les sur la carte !

